



RAPPORT ANNUEL 2013

MAXIMISER NOTRE POTENTIEL



SOMMAIRE

- 2** Performance 2013
- 3** Faits saillants
- 4** Message du président et chef de la direction
- 8** Message de la présidente du Conseil d'administration
- 10** Notre équipe de direction
- 11** Stratégie corporative
- 12** Services aux entreprises
- 13** Services aux particuliers
- 14** B2B Banque
- 15** Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux
- 16** Responsabilité sociale
- 17** Perspectives économiques
- 18** RAPPORT DE GESTION
- 67** ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
- 135** Rétrospective
- 137** Faits saillants trimestriels
- 138** Régie d'entreprise
- 140** Comité de direction
- 142** Conseil d'administration
- 144** Succursales
- 145** Bureaux et filiales
- 146** Glossaire des termes financiers
- 148** Renseignements aux actionnaires

À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. Reconnue pour l'excellence de son service, sa proximité et sa simplicité, la Banque sert un million et demi de clients à travers le pays. Fondée en 1846, elle emploie environ 4 000 personnes qui font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. Elle gère un actif au bilan de 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 37 milliards \$.

La Banque Laurentienne se démarque par l'excellence de son exécution et son agilité. Ainsi, elle sert les particuliers, tant par l'entremise de ses services en succursale que par une offre virtuelle en évolution

constante. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des PME, des entreprises de plus grande taille et des promoteurs immobiliers, grâce à sa présence grandissante à travers le Canada et ses solides équipes situées en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avèreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés

des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition des sociétés MRS et de celle de la Compagnie de Fiducie AGF et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de ces transactions, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Banque ou de ceux des sociétés MRS et de la Fiducie AGF face aux transactions; et le fait que la direction doive consacrer beaucoup de temps aux questions relatives aux acquisitions.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

QUOI DE NEUF ?

PROCHAINES ÉTAPES...

- **Crédit-bail – une nouvelle solution de financement** offerte aux entreprises
- **Nouveau site transactionnel** aux fonctionnalités accrues
- **Nouveaux partenariats avec le Réseau FADOQ et le Réseau des ingénieurs du Québec** – offrant des cartes de crédit et d'autres produits bancaires à un vaste bassin de clients potentiels
- **Nouvelles spécialisations** afin de proposer à nos clients commerciaux toujours plus d'expertise et de valeur ajoutée
- **B2B Banque maintenant au cœur du centre financier de Toronto** – dans un seul et même bureau pour bâtir une équipe unie et plus forte

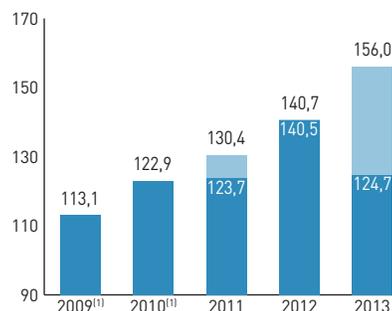
POUR MAXIMISER SON POTENTIEL, LA BANQUE LAURENTIENNE VA :

- **Compléter l'intégration des acquisitions de B2B Banque** pour créer des occasions de croissance et réaliser des synergies
- **Établir des partenariats** pour élargir la base de clientèle et trouver des solutions efficaces
- Accélérer le développement des activités commerciales pour **améliorer les marges bénéficiaires**
- **Accroître les autres revenus** par la diversification des produits et des canaux de distribution
- Poursuivre son **expansion pancanadienne**

PERFORMANCE ET FAITS SAILLANTS 2013

Résultat net

(en millions de dollars)

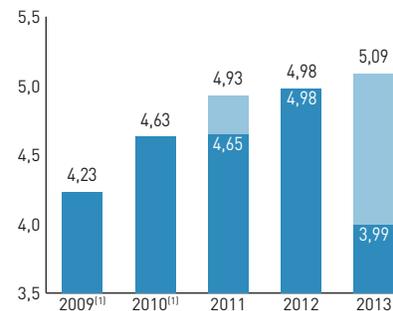


■ Résultat net
■ Résultat net ajusté

(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

Résultat dilué par action

(en dollars)

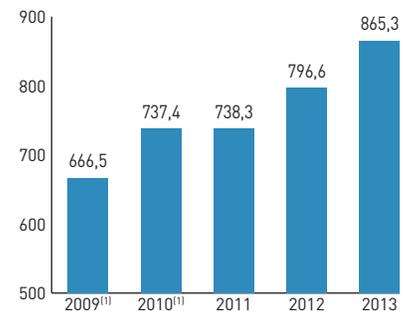


■ Résultat dilué par action
■ Résultat dilué par action ajusté

(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

Revenu total

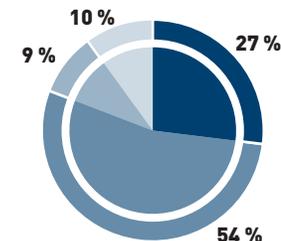
(en millions de dollars)



(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

Composition du portefeuille de prêts

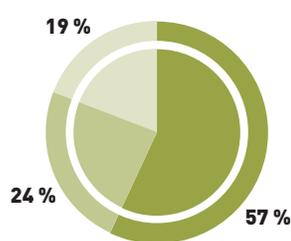
(en pourcentage)



■ Prêts personnels
■ Prêts hypothécaires résidentiels
■ Prêts hypothécaires commerciaux
■ Prêts commerciaux et autres (incluant les acceptations)

Composition du portefeuille de dépôts

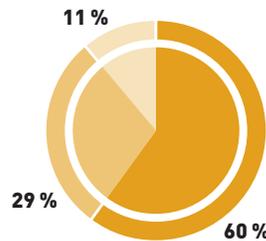
(en pourcentage)



■ Dépôts à terme de particuliers
■ Dépôts à vue et sur préavis de particuliers
■ Dépôts d'entreprises, banques et autres

Répartition géographique des prêts

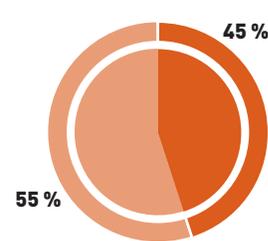
(en pourcentage)



■ Québec
■ Ontario
■ Ailleurs au Canada

Rentabilité géographique

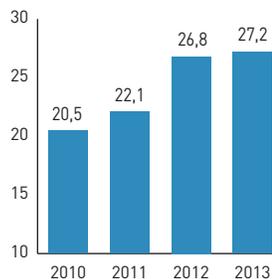
(en pourcentage)



■ Québec
■ Ailleurs au Canada

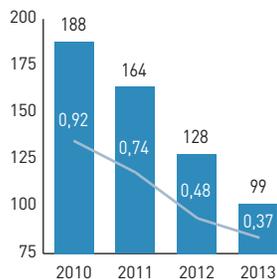
Prêts et acceptations

(en milliards de dollars)



Qualité du crédit

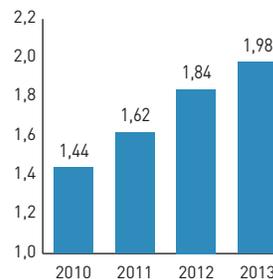
(en millions de dollars ou en pourcentage)



■ Prêts douteux bruts
— Prêts douteux bruts (en pourcentage du portefeuille de prêts et d'acceptations)

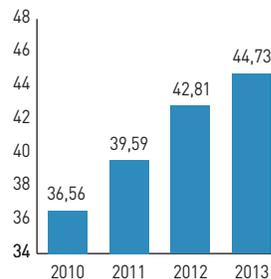
Dividendes déclarés par action ordinaire

(en dollars)



Valeur comptable de l'action ordinaire

(en dollars)



FAITS SAILLANTS

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2013	2012	2011
Rentabilité			
Revenu total	865 337 \$	796 643 \$	738 347 \$
Résultat net	124 680 \$	140 508 \$	123 717 \$
Résultat dilué par action	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,1 %	12,1 %	12,2 %
Marge nette d'intérêt	1,66 %	1,69 %	1,82 %
Ratio d'efficacité	77,1 %	75,9 %	71,8 %
Levier d'exploitation	[1,7] %	[6,1] %	s. o.
Autres revenus (en % du revenu total)	34,3 %	33,3 %	31,7 %
Taux d'impôt effectif	21,1 %	23,2 %	21,3 %
Par action ordinaire			
Cours de l'action			
Haut	47,15 \$	48,68 \$	55,87 \$
Bas	42,41 \$	40,66 \$	38,62 \$
Clôture	46,55 \$	44,45 \$	45,98 \$
Ratio cours/résultat	11,6 x	8,9 x	9,9 x
Valeur comptable	44,73 \$	42,81 \$	39,59 \$
Ratio cours/valeur comptable	104 %	104 %	116 %
Dividendes déclarés	1,98 \$	1,84 \$	1,62 \$
Rendement de l'action	4,25 %	4,14 %	3,52 %
Ratio du dividende versé	49,6 %	37,0 %	34,8 %
Mesures financières ajustées			
Résultat net ajusté	156 032 \$	140 660 \$	130 383 \$
Résultat dilué par action ajusté	5,09 \$	4,98 \$	4,93 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	11,6 %	12,0 %	12,9 %
Ratio d'efficacité ajusté	72,7 %	73,1 %	70,6 %
Levier d'exploitation ajusté	0,7 %	[3,9] %	s. o.
Ratio du dividende versé ajusté	38,8 %	36,9 %	32,9 %
Situation financière			
Actif au bilan	33 925 680 \$	34 936 826 \$	28 963 210 \$
Prêts et acceptations	27 228 697 \$	26 780 879 \$	22 087 544 \$
Dépôts	23 927 350 \$	24 041 443 \$	20 016 281 \$
Actif moyen	34 198 677 \$	31 464 535 \$	27 768 297 \$
Actif productif moyen	33 190 556 \$	30 614 884 \$	27 143 591 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 244 376 \$	1 059 118 \$	915 369 \$
Qualité de l'actif			
Montant brut des prêts douteux	99 391 \$	128 023 \$	163 725 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts douteux			
Individuelles	34 266 \$	47 849 \$	69 450 \$
Collectives	12 049 \$	12 492 \$	18 557 \$
Totales	46 315 \$	60 341 \$	88 007 \$
Prêts douteux, montant net	53 076 \$	67 682 \$	75 718 \$
(En % des prêts et des acceptations)	0,19 %	0,25 %	0,34 %
Provisions cumulatives collectives pour pertes sur autres prêts	69 275 \$	57 201 \$	55 143 \$
Provisions pour pertes sur prêts	36 000 \$	33 000 \$	51 080 \$
(En % des prêts et des acceptations moyens)	0,13 %	0,14 %	0,24 %
Profits et pertes latents sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente	16 442 \$	23 487 \$	41 054 \$
Ratio de fonds propres réglementaires selon Bâle III – base « tout compris »			
Catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,6 %	s. o.	s. o.
Autres renseignements			
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 987	4 201	3 669
Nombre de succursales	153	157	158
Nombre de guichets automatiques	422	426	427
Nombre de bureaux de courtage	16	16	15
Nombre de centres d'affaires commerciales	35	38	36

Maximiser notre potentiel



Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

Malgré un environnement marqué par de bas taux d'intérêt, de nouvelles contraintes réglementaires et un contexte économique qui demeure incertain, la Banque Laurentienne a enregistré des résultats ajustés records pour une septième année consécutive et franchi le cap des 150 millions \$ de résultat net ajusté pour la première fois de son histoire.

Une croissance constante et soutenue des résultats

Les résultats de 2013 sont en continuité avec ceux des dernières années. En effet, le résultat net ajusté de la Banque a affiché une croissance de 11 % pour s'établir à 156 millions \$ en 2013. Ces solides résultats ne sont pas le fruit du hasard. Ils s'expliquent par la complémentarité et la diversité géographique de nos activités, l'impact positif des acquisitions et partenariats, la qualité de l'exécution et notre stratégie très ciblée. En vertu de ses bons résultats, la Banque a pu augmenter régulièrement son dividende annuel versé sur ses actions ordinaires, qui s'est chiffré à 1,98 \$ en 2013, soit une hausse de 52 % en cinq ans.

Bilan de l'exercice 2013

L'exercice financier 2013 a été marqué par d'importantes réalisations. Je pense notamment ici à l'intégration des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF, au lancement de nouveaux produits de crédit-bail et à la première phase de modernisation de notre site Internet transactionnel.

De plus, la Banque a poursuivi son objectif visant à augmenter ses sources de revenus non liés aux taux d'intérêt, qui se sont accrus de 12% et qui proviennent de sources très diversifiées. Nous avons également contrôlé avec rigueur et efficacité nos coûts d'exploitation afin de créer un levier d'exploitation ajusté positif et ainsi dégager les

Le résultat net ajusté de la Banque a affiché une croissance de 11 % pour s'établir à 156 millions \$ en 2013. Ces solides résultats ne sont pas le fruit du hasard. Ils s'expliquent par la complémentarité et la diversité géographique de nos activités, l'impact positif des acquisitions et partenariats, la qualité de l'exécution et notre stratégie très ciblée.

ressources nécessaires aux investissements requis par notre développement d'affaires. Puisque l'amélioration de notre efficacité est l'une de nos grandes priorités, nous avons mis en œuvre diverses mesures pour optimiser davantage notre structure et nos activités d'exploitation, qui se traduiront par des gains d'efficacité dans l'avenir.

Nos assises sont donc solides, notre bilan demeure sain et notre niveau de capitalisation est très sain. Reflet de notre gestion rigoureuse et disciplinée, le portefeuille de prêts de la Banque se distingue par sa solidité et sa fiabilité, avec un ratio des pertes sur prêts qui a atteint un niveau parmi les plus bas jamais enregistrés, à 0,13% en proportion des prêts moyens et

acceptations bancaires. Nous sommes particulièrement satisfaits de notre historique de crédit des dernières années. C'est un témoignage éloquent de la discipline de la Banque et de sa rigueur d'exécution dans un contexte de forte croissance de ses portefeuilles de prêts.

De par la taille de ses actifs, qui s'établissaient à près de 34 milliards \$ à la fin de l'exercice 2013, la Banque Laurentienne figurait au palmarès des 40 plus importantes grandes banques en Amérique du Nord. C'est là un accomplissement dont nous sommes fiers. En outre, notre Banque continue de s'affirmer à l'échelle du Canada. Depuis quelques années déjà, plus de 50% de la rentabilité provient de ses activités réalisées à l'extérieur du Québec.

L'avenir s'annonce donc très prometteur pour la Banque Laurentienne et nous l'entrevoions avec optimisme. Pour relever tous les défis qui nous attendent, nous devons toutefois continuer d'investir dans notre développement et privilégier le positionnement ciblé qui nous distingue et qui fait notre force.

Intensifier le développement des Services aux entreprises

Les activités touchant les clients commerciaux de la Banque, dirigées vers les PME et les entreprises de taille moyenne, sont au cœur de notre stratégie. Elles représentent une proportion grandissante des revenus et de la rentabilité de la Banque. En effet, les revenus nets des activités commerciales ont augmenté de 139% au cours des cinq dernières années.

Avec chacune de nos activités commerciales récemment regroupées sous un même secteur, nous pouvons offrir plus de valeur à nos clients, et par conséquent, une offre supérieure de services. Il en résultera également des synergies nouvelles et des possibilités accrues de ventes croisées.

Dans ses objectifs de croissance globaux, la Banque a intensifié ses efforts de vente de produits à plus fortes marges. De par la nature même des activités des Services aux entreprises, ceux-ci se prêtent particulièrement bien à cette stratégie. Nous avons donc décidé d'ajouter à notre offre de produits des solutions de crédit-bail, qui comportent un fort potentiel de développement pour la Banque.

Notre approche de spécialisation dans des créneaux précis répond à l'une des principales exigences des clients commerciaux, c'est-à-dire que leur banquier comprenne bien leur industrie

2013

Intensifier le développement des Services aux entreprises

B2B Banque : un incontournable au Canada

B2B Banque : un incontournable au Canada

Les efforts de B2B Banque ont été concentrés en 2013 sur l'intégration des deux acquisitions réalisées au cours des dernières années, soit celles des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF. Nos stratégies proactives de développement de B2B Banque se sont traduites par une croissance de 78% de la contribution du secteur au résultat net ajusté de la Banque au cours des cinq dernières années.

D'une firme déjà bien implantée dans le marché des conseillers financiers et des courtiers, B2B Banque se positionne

B2B Banque n'existe que depuis 13 ans, mais elle s'est déjà hissée au rang de leader de son domaine au Canada. Il s'agit d'un exemple probant de l'agilité et de la qualité d'exécution de la Banque.

Évoluer au rythme des consommateurs

Aujourd'hui, nos clients particuliers désirent être servis de multiples façons et avoir accès à leurs informations financières, où et quand ils le désirent. Le client est le maître à bord et c'est à lui que revient le privilège de décider comment il souhaite transiger avec nous. Notre travail consiste à bien l'écouter et à nous adapter à ses besoins, attentes et exigences.

Les services mobiles et virtuels sont de plus en plus appréciés par nos clients. Nous avons franchi un premier pas en 2013 avec le lancement de notre nouvelle plateforme transactionnelle virtuelle. Nous avons considérablement investi dans notre réseau de succursales au cours des dernières années; nous souhaitons maintenant que nos clients soient aussi bien servis par nos services virtuels qu'ils le sont en succursale.

Afin de toujours mieux accompagner la clientèle à toutes les étapes du cycle de sa vie financière, la Banque Laurentienne continuera d'améliorer son offre de produits et services dans le marché des produits d'investissement et de la gestion du patrimoine. Notre partenariat avec la Corporation Financière Mackenzie, un chef de file dans la gestion de fonds au Canada, s'inscrit dans cette perspective d'accroître notre rayonnement dans le domaine de l'investissement, en offrant des produits de haute qualité, répondant à tous les profils d'épargnants et d'investisseurs.

et leur réalité. Cette philosophie est précisément au cœur de notre stratégie de spécialisation où nous devons être une source de valeur ajoutée. Nous continuerons donc de renforcer notre présence dans les créneaux que sont notamment les professionnels de la santé, les entreprises du secteur manufacturier et le domaine de l'énergie et des infrastructures.

De même, dans le secteur du financement immobilier où nous bénéficions déjà d'une solide réputation, nous souhaitons développer davantage certains marchés pour améliorer notre diversification géographique. Notre connaissance et notre expertise du marché contribuent également à l'excellente qualité de crédit de nos portefeuilles.

Évoluer au rythme des consommateurs

Valeurs mobilières Banque Laurentienne : spécialisée et intégrée

maintenant, grâce à ces acquisitions, au premier rang indiscutable au Canada des institutions financières desservant les conseillers financiers et les courtiers, et comme la seule banque entièrement dédiée à ce marché.

Les deux entreprises acquises, dont l'intégration se poursuit selon les échéanciers prévus, contribuent déjà de manière significative à la rentabilité de la Banque Laurentienne. Une fois leur intégration parachevée, elles généreront d'importantes occasions de croissance. B2B Banque pourra alors maximiser son effet de levier auprès des 27 000 conseillers financiers avec qui elle transige. Nous pouvons ainsi proposer aux conseillers une gamme toujours plus complète et performante de produits afin qu'ils puissent à leur tour mieux servir leurs propres clientèles de particuliers.

Nous sommes devenus une toute nouvelle Banque Laurentienne – plus forte, plus équilibrée, plus agile et mieux outillée pour affronter les défis de l’avenir.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne : spécialisée et intégrée

De par son positionnement de courtier intégré, Valeurs mobilières Banque Laurentienne tire avantage d’une saine diversification de ses revenus dans ses quatre segments d’affaires, qui continuent de se développer et de croître.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne se démarque sur le marché grâce à ses services orientés vers les plus petites capitalisations et constitue toujours un joueur important dans les produits à revenu fixe partout au Canada. Pour sa part, les Services aux particuliers ont aussi poursuivi le développement de leur plateforme. Les services institutionnels ont pour leur part élargi leur bassin de clientèle et ajouté une expertise en syndication, qui contribue déjà au rayonnement du groupe sur le marché.

Investir dans notre avenir

Les dernières années nous ont permis de bâtir une Banque beaucoup plus solide. Nos portefeuilles ont augmenté de façon significative et la diversification de notre gamme de produits s’est élargie. Nous pouvons aussi maintenant compter sur des outils avancés d’intelligence d’affaires qui nous confèrent un avantage stratégique important. Nous demeurons à l’affût des occasions d’affaires et sommes proactifs dans notre développement. Nos quatre secteurs d’affaires se sont dotés de stratégies ciblées très porteuses, tandis que leur

complémentarité assure à la Banque une saine diversification de ses risques. Bref, nous sommes devenus une toute nouvelle Banque Laurentienne – plus forte, plus équilibrée, plus agile et mieux outillée pour affronter les défis de l’avenir.

En 2014, nos priorités toucheront la finalisation des intégrations des Sociétés MRS et de la Fiducie AGF et le développement de nos activités commerciales. Nous serons aussi très disciplinés dans la gestion des dépenses, dans le but de maintenir un levier d’exploitation positif. L’efficacité sera, de façon générale, au cœur de toutes nos actions. À cet effet, nous miserons davantage sur les partenariats technologiques dans la gestion de nos opérations, comme nous l’avons fait lors de la mise en place de notre nouvelle plateforme transactionnelle. Ceci nous permettra d’offrir plus rapidement des solutions éprouvées à nos clients et de réduire nos coûts.

En continuant de miser sur la diversité de nos activités, et par l’accélération de nos efforts visant notre expansion partout au Canada, nous serons en mesure de maximiser tout le potentiel de nos segments d’affaires et de générer une croissance soutenue de la rentabilité de la Banque.

Remerciements à toutes nos parties prenantes

Nous sommes très fiers de pouvoir compter sur des effectifs de 4 000 employés dévoués, à l’écoute de la clientèle et qui ne ménagent aucun effort pour satisfaire les besoins du million et demi de clients de la Banque. Parmi les exemples de cet engagement, je me dois de mentionner

les efforts consacrés par nos employés à l’intégration des deux grandes acquisitions de B2B Banque. La passion dont ils ont fait preuve et leur formidable travail d’équipe méritent d’être soulignés.

Je remercie tous les membres de notre Conseil d’administration et notre nouvelle présidente du Conseil, madame Isabelle Courville, en poste depuis mars 2013. Leur apport précieux aux stratégies de la Banque s’avère très significatif.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à nos actionnaires et clients pour la confiance qu’ils nous témoignent. Nous savons que cette confiance est un privilège qui nous est offert. Il est de notre devoir de la mériter pleinement.



Réjean Robitaille, FCPA, FCA

Président et chef de la direction

Une croissance durable

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai accepté en mars dernier la présidence du Conseil d'administration de la Banque. C'est un honneur pour moi que de diriger les travaux de ce solide groupe d'administrateurs que mon prédécesseur, M. L. Denis Desautels, a rassemblé. Je suis aussi très heureuse d'apporter ma contribution à la poursuite de la longue et fructueuse histoire de la Banque Laurentienne. Troisième plus ancienne compagnie fondée à Montréal, la Banque est forte de ses 167 ans de présence au Québec, et maintenant à l'échelle du Canada.



Isabelle Courville, ing., BCL
Présidente du Conseil d'administration

Un exercice 2013 marqué par la croissance

L'exercice 2013 a été une année d'accomplissements significatifs pour la Banque. Malgré un contexte où la réglementation s'intensifie, la Banque a enregistré d'excellents résultats financiers, et son revenu net ajusté s'est accru de 11 %.

Le plan d'affaires a porté fruit, nous procurant notamment la latitude

nécessaire pour augmenter à deux reprises le dividende trimestriel par action en cours d'année. Ainsi, le dividende versé annuellement à nos actionnaires a connu une hausse de 8 % pendant l'exercice 2013. Tout en préservant une solide capitalisation, notre objectif demeure de bien rétribuer nos actionnaires et d'accroître la valeur de leur investissement dans la Banque.

La Banque a aussi poursuivi de nombreuses initiatives pour élargir la gamme de produits offerts à ses différentes clientèles dans tous ses secteurs d'activité, et elle a continué à renforcer sa présence à l'échelle pancanadienne dans les marchés où elle se démarque avec efficacité.

Poursuivre le développement de façon durable

Pour toute entreprise, le maintien d'un juste équilibre à l'égard de ses obligations envers toutes ses parties

La Banque Laurentienne possède tous les atouts pour poursuivre son développement de façon durable, de sorte que nos actionnaires puissent bénéficier de l'appréciation à long terme de la valeur et du rendement de l'entreprise.

prenantes est l'un des principes qui assure son succès à long terme. Sur ce plan, la Banque Laurentienne possède tous les atouts pour poursuivre son développement de façon durable, de sorte que nos actionnaires puissent bénéficier de l'appréciation à long terme de la valeur et du rendement de l'entreprise.

Ainsi, la Banque s'assure, de par ses stratégies d'affaires, de demeurer en tout temps pertinente pour ses clients, en misant notamment sur ses valeurs de simplicité et de proximité. Sans prétendre être tout pour tout le monde, elle sélectionne des marchés et des créneaux où elle possède des avantages concurrentiels et où elle est en mesure d'offrir à ses clients une gamme de produits et services à haute valeur ajoutée.

De même, la Banque accorde une grande attention à ses 4 000 employés, qu'il s'agisse de leur mobilisation, du maintien de relations harmonieuses avec notre Syndicat, de l'établissement de pratiques adéquates en matière de rémunération pour les employés et les hauts dirigeants, ou encore de la gestion rigoureuse et attentive des régimes de

retraite. Notre Banque se doit aussi de demeurer un citoyen corporatif responsable, qui affirme un engagement et une présence sincères dans toutes les communautés où elle réalise ses activités.

Tous ces sujets sont constamment au cœur des discussions entre le Conseil et la direction. La Banque s'assure ainsi d'augmenter sa rentabilité à court terme, tout en gardant le cap sur la croissance durable de sa performance.

Des comités proactifs

Je veux remercier tous les membres du Conseil d'administration pour l'excellent travail accompli en 2013 et exprimer ma reconnaissance aux trois comités du Conseil qui ont piloté des dossiers importants pour l'avenir de l'entreprise.

Le **comité d'audit**, présidé par Richard Bélanger, se préoccupe bien entendu de la divulgation des résultats trimestriels et annuels de la Banque, mais il doit le faire dans un contexte de mouvance réglementaire, où de nouvelles contraintes et dispositions ont indéniablement des impacts sur nos façons de faire.

Le **comité des ressources humaines et de régie d'entreprise**, présidé par Jean Bazin, veille pour sa part à ce que la Banque se conforme aux normes les plus élevées en matière de gouvernance et de ressources humaines. Le vote consultatif sur la politique de rémunération de la Banque tenu lors de l'assemblée des actionnaires de 2013 a rallié une très grande majorité d'actionnaires. Cela m'apparaît être un témoignage fort de l'excellence de nos pratiques en matière de rémunération.

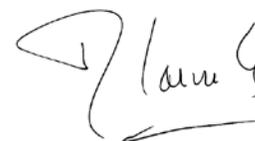
Le **comité de gestion des risques**, présidé par Michel Labonté, a vu son mandat évoluer très rapidement car la Banque est confrontée à une variété de risques, incluant l'émergence de nouveaux risques qu'il lui faut correctement comprendre, jauger et gérer.

Un Conseil bien diversifié et équilibré

La performance soutenue de la Banque se confirme depuis un certain nombre d'années. Participer à l'évolution et à la transformation d'une entreprise pancanadienne comme la Banque Laurentienne se révèle un défi fascinant pour tous les membres du Conseil.

En ce qui me concerne, je suis fière de pouvoir diriger un Conseil d'administration équilibré et diversifié – la Banque Laurentienne est la banque canadienne affichant la plus forte représentation féminine à son conseil, avec 38% –, où se côtoient des administrateurs cumulant plusieurs années d'expérience avec de plus jeunes recrues et où il existe un foisonnement d'idées et d'expertises mises en commun, au service des actionnaires. Travailler avec des collègues d'un tel calibre est un grand privilège.

En terminant, je veux remercier l'équipe de direction dont le Conseil apprécie l'étroite collaboration et la grande compétence. J'exprime également toute ma gratitude aux employés qui accomplissent fièrement notre mission et continuent de gagner la confiance de nos clients année après année en les servant avec simplicité, proximité et efficacité.



Isabelle Courville, ing., BCL

Présidente du Conseil d'administration

Notre équipe de direction



Michel C. Trudeau

Vice-président exécutif
Marchés des capitaux
Banque Laurentienne
et président et chef de la
direction, Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.

Réjean Robitaille

Président et chef
de la direction

Lorraine Pilon

Vice-présidente exécutive
Affaires corporatives,
Ressources humaines
et Secrétaire

Michel C. Lauzon

Vice-président exécutif
et chef de la direction
financière

Stéphane Therrien

Vice-président exécutif
Services aux entreprises

Pierre Minville

Vice-président exécutif
et chef de la gestion
des risques

Gilles Godbout

Vice-président exécutif
Services aux particuliers
et chef de la direction
informatique

François Desjardins

Vice-président exécutif
Banque Laurentienne
et président et chef de
la direction, B2B Banque

Notre stratégie

pour maximiser notre potentiel

NOS 3 PILIERS

NOTRE STRATÉGIE CIBLÉE, NOTRE CROISSANCE AGILE ET NOTRE EXÉCUTION SONT LES TROIS PILIERS QUI GUIDENT LA BANQUE DANS SES INVESTISSEMENTS SÉLECTIFS, SA CROISSANCE ET SON DÉVELOPPEMENT CONTINU.

1

STRATÉGIE CIBLÉE

Notre stratégie ciblée est claire et précise – ce qui nous permet de bien connaître nos clients, d’imaginer comment mieux les servir et d’investir de la meilleure façon possible.

- Nos services aux entreprises ciblent des créneaux spécialisés partout au pays, afin de s’assurer que nous soyons le meilleur partenaire pour nos clients ;
- B2B Banque sert les conseillers financiers et les courtiers à l’échelle du Canada – c’est la seule banque canadienne qui se concentre à 100 % sur ce marché ;
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne se spécialise dans les entreprises de petites capitalisations boursières.

2

CROISSANCE AGILE

Notre culture de proximité et de service, jumelée à une structure organisationnelle souple, nous permet d’être très opportunistes – ceci nous procure l’agilité nécessaire à notre développement.

- Notre agilité est propice à l’établissement de partenariats par la Banque, que ce soit avec des fournisseurs de solutions informatiques et des partenaires d’affaires, afin d’accélérer la croissance de nos services aux particuliers ;
- Notre agilité a facilité les acquisitions stratégiques réalisées par B2B Banque, lesquelles permettent progressivement la réalisation de synergies ;
- Notre agilité permet à Valeurs mobilières Banque Laurentienne de figurer parmi les 10 premiers joueurs sur le marché de titres à revenu fixe au Canada.

3

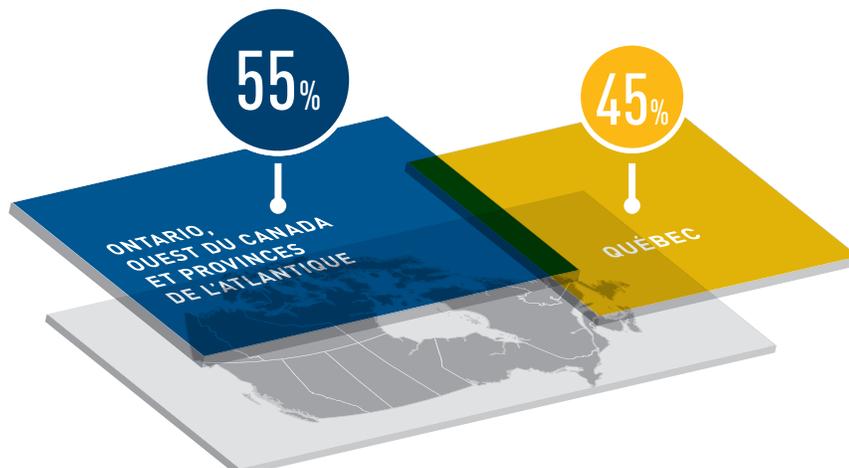
EXÉCUTION

Notre plan d’affaires efficace et une gestion proactive des risques sont les assises de notre excellence dans l’exécution.

- L’exécution efficace de notre plan d’affaires a donné lieu à sept années consécutives d’amélioration de la rentabilité ajustée ;
- Nos stratégies ont permis une hausse du dividende versé aux actionnaires pendant six années consécutives ;
- Notre approche proactive de gestion des risques a généré un ratio de pertes sur prêts parmi les plus faibles du secteur bancaire en 2013, et des indicateurs de performance qui nous comparent très favorablement à l’ensemble du secteur au Canada.

UN RAYONNEMENT PANCANADIEN

Répartition géographique de la rentabilité





Services aux entreprises

Au premier plan : l'approche client

Les activités auprès des clients commerciaux sont en plein essor à la Banque Laurentienne, comme en témoigne la croissance de 85 % des prêts depuis 2008. Ces activités offrent un fort potentiel de développement et la stratégie d'affaires vise justement à capter ces opportunités en misant sur les atouts distinctifs de la Banque.

Profession : spécialistes du financement

Les Services aux entreprises sont reconnus pour leur rapidité d'action et leur capacité à bien comprendre la réalité des clients. Ces éléments correspondent justement à ce que les clients recherchent le plus chez leur banquier, c'est-à-dire un directeur de comptes qui possède une connaissance approfondie de leur industrie, et avec qui il est simple et efficace de transiger. Pour ce faire, nous miserons encore davantage sur notre stratégie axée sur le développement de spécialisations.

L'un des secteurs où la spécialisation a fait ses preuves est certes celui de l'immobilier. La compréhension des particularités du financement immobilier et notre rapidité d'exécution contribuent au très haut niveau de satisfaction de nos clients et à l'excellente qualité des portefeuilles de prêts. Les spécialisations développées plus récemment dans les secteurs du financement agricole et de la santé ont aussi généré d'excellents résultats. De même, notre expertise dans le domaine de l'énergie et des infrastructures est très bien reçue partout au Canada : 150 millions \$ de nouveaux financements ont d'ailleurs été conclus dans ces secteurs au cours de l'exercice 2013. Nous avons aussi développé en 2013 des spécialisations en transformation alimentaire, en transformation des métaux et en

aéronautique, où des équipes sont désormais à pied d'œuvre pour y accélérer notre développement.

Un produit de crédit-bail prometteur

En 2013, nous avons ajouté à notre offre de produits des solutions de crédit-bail. Ces solutions, qui sont un complément à la gamme de produits de financement traditionnel, comportent un grand potentiel de développement pour la Banque, partout au Canada. Les marchés spécifiques du transport, de la construction et du manufacturier nous permettront par ailleurs de maintenir un solide niveau d'expertise.

Une gestion rigoureuse et efficace

Notre stratégie reposera aussi sur l'efficacité des processus. C'est pourquoi notre structure organisationnelle mise sur l'excellence commerciale et opérationnelle. Ainsi, grâce au système de gestion de la relation client, nos directeurs de comptes ont accès à une vue globale des dossiers de leurs clients et peuvent ainsi être plus efficaces dans leur prestation de services. Nous travaillons aussi à optimiser les processus de l'organisation afin d'offrir la meilleure expérience globale à nos clients.

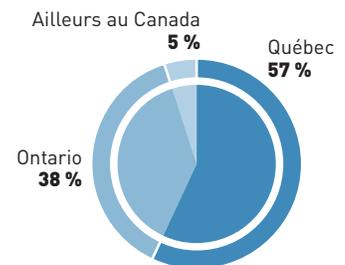
Enfin, la diversification géographique de nos activités demeurera un axe central de notre stratégie. La solide réputation que la Banque s'est taillée nous positionne avantageusement pour accroître notre présence partout au Canada.



85%
de croissance
des prêts
depuis 2008

139%
de hausse
du résultat net
depuis 2008

Répartition géographique des prêts





Services aux particuliers

Renforcer et élargir notre présence

Les Services aux particuliers ont réalisé d'importantes avancées en 2013. Grâce à nos stratégies et à la mobilisation des forces de vente, les autres revenus ont progressé de 14 % en 2013, soit le plus fort taux de croissance enregistré depuis cinq ans.

Les augmentations de revenus proviennent de sources diversifiées, dont l'administration de dépôts, les services de cartes de crédit, la distribution de fonds communs de placement et l'assurance-crédit.

Notre alliance avec la Corporation Financière Mackenzie s'est révélée très bénéfique avec des ventes records de fonds communs de placement en 2013, en hausse de 54 % par rapport à l'année précédente, ce qui a pour effet de nous positionner plus favorablement dans le marché des produits d'investissement et de la gestion de patrimoine, qui sont des vecteurs de croissance. Dans le domaine hypothécaire, les courtiers hypothécaires et les conseillers en succursale sont les piliers sur lesquels nous appuyons notre développement d'affaires. Les produits hypothécaires demeurent un élément clé de notre offre.

Investissements stratégiques dans les canaux de distribution

Alors qu'au cours des dernières années, la Banque s'était employée à rafraîchir et à moderniser son réseau de succursales, elle s'est davantage tournée, en 2013, vers le développement de ses services virtuels. La nouvelle plateforme transactionnelle, conçue en partenariat avec un fournisseur spécialisé de solutions technologiques, a reçu un accueil enthousiaste de la clientèle. D'autres investissements seront consacrés au réseau virtuel afin

de nous assurer que nos clients puissent de plus en plus facilement transiger avec nous quand et où ils le souhaitent, selon leurs préférences.

Au plan de l'efficacité opérationnelle, la Banque continue d'exercer un contrôle rigoureux de ses dépenses d'exploitation. L'automatisation des processus et la simplification de l'éventail de produits permettront de générer des gains d'efficacité et de productivité.

Être le banquier principal de plus de clients

Grâce à la qualité de notre système de gestion de la relation client, nous connaissons toujours plus précisément le profil et les particularités de nos clients, et pouvons ainsi mieux les appuyer dans l'atteinte de leurs objectifs financiers. Nos stratégies d'acquisition de clients, pour devenir leur banquier principal,

passent par l'offre d'une gamme élargie de produits d'investissement, de forfaits, ainsi que de produits de financement et transactionnels susceptibles de mieux répondre aux besoins des divers segments de clientèles.

Nous continuons de favoriser le développement des partenariats, tels que ceux conclus avec le Réseau FADOQ et le Réseau des ingénieurs du Québec au cours de l'exercice 2013, lesquels donnent accès à de larges bassins de clients potentiels. La Banque cherche à devenir davantage proactive dans le développement de ce style de partenariats.

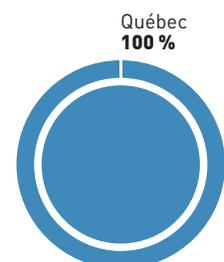
En conclusion, nous misons sur la satisfaction de la clientèle, la qualité des produits, la profondeur de nos canaux de distribution, jumelées à une approche disciplinée de contrôle des coûts.



14%
d'augmentation
des autres revenus
en 2013

54%
de hausse
des ventes de
fonds communs
de placement
en 2013

Répartition géographique des prêts





B2B Banque

Chef de file au Canada

B2B Banque a enregistré une excellente performance en 2013, qui s'explique principalement par l'impact financier des acquisitions stratégiques des dernières années. Le revenu net ajusté de B2B Banque a totalisé 62,2 millions \$ en 2013, en hausse de 25 % par rapport à 2012.

Les acquisitions ont permis d'accroître les parts de marché de B2B Banque, en plus d'avoir un impact positif sur sa réputation de chef de file dans l'offre de dépôts, de prêts et d'hypothèques destinés aux conseillers financiers et courtiers canadiens. Au service d'un vaste réseau de plus de 27 000 conseillers financiers et de leurs clients, B2B Banque gère un portefeuille de plus de 900 000 comptes individuels, 9,2 milliards \$ d'actifs au bilan et 28,7 milliards \$ d'actifs administrés. La marque de commerce B2B Banque est maintenant bien établie et reconnue comme chef de file au Canada.

Une année d'accomplissements

En 2013, B2B Banque a poursuivi l'intégration des Sociétés MRS, débuté l'intégration de la Fiducie AGF acquise en 2012, et complété sa première année d'activité comme banque à charte sous la bannière B2B Banque.

Les marchés dans lesquels évolue B2B Banque subissent de profonds bouleversements, provenant notamment de la réglementation, de la concurrence et des attentes des consommateurs face à leurs institutions financières. Les entreprises possédant une vision claire de ce qu'elles procurent à la clientèle sauront préserver leur place sur le marché. B2B Banque est très bien outillée sur ce plan, car sa mission est claire – aider les Canadiens à bâtir et gérer leur patrimoine financier en offrant des produits et services

bancaires de qualité aux conseillers financiers. C'est sa raison d'être et elle n'y déroge jamais.

Nouvelle image de marque

En 2013, des efforts importants ont été consacrés à l'intégration des portefeuilles de prêts, de dépôts et d'investissement sous la nouvelle marque de B2B Banque. Dans la foulée de cette intégration, la gamme de produits hypothécaires s'est élargie avec l'ajout de produits non traditionnels. B2B Banque dispose ainsi d'une occasion supplémentaire de croissance en rendant accessibles ses produits hypothécaires traditionnels et non traditionnels sur l'ensemble de ses canaux de distribution, et en offrant aux courtiers et conseillers financiers qui transigent avec B2B Banque l'une des plus importantes gammes de produits hypothécaires sur le marché canadien.

Perspectives 2014

Dans la première moitié de 2014, nous apporterons la touche finale à l'intégration des acquisitions réalisées au cours des dernières années et planifions les prochaines phases de croissance organique de B2B Banque. Les 27 000 conseillers financiers et leurs clients desservis par B2B Banque représentent une excellente occasion de ventes additionnelles et renferment un énorme potentiel de ventes croisées.

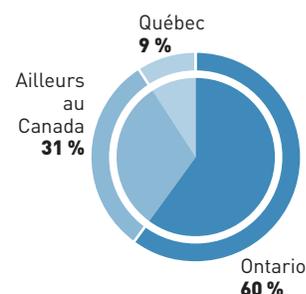
Les entreprises qui forment maintenant la nouvelle B2B Banque étaient dotées de cultures différentes, mais possédaient chacune leurs propres forces. Notre défi consistera à redéfinir la culture unique qui a caractérisé B2B Banque au cours des dernières années, enrichie à présent par les compétences de nos nouveaux employés. Bref, notre objectif est de bâtir une équipe encore plus déterminée et engagée vers les succès futurs de B2B Banque.



78 %
de hausse du
résultat net ajusté
depuis 2008

100 %
dédiée à servir
les conseillers
financiers
et les courtiers

Répartition géographique des prêts





VMBL et Marchés des capitaux

Croissance et diversification des revenus

En 2013, la stratégie mise en place depuis quelques années a porté fruit alors que toutes les divisions de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux ont participé à une hausse de 27 % de la contribution du secteur au résultat net ajusté de la Banque.

Non seulement les revenus se sont accrus dans tous les segments d'affaires, mais ils sont de plus en plus diversifiés, signe éloquent du succès de la stratégie déployée par le secteur dans des conditions de marché qui présentent un défi pour l'ensemble de l'industrie des valeurs mobilières au Canada.

Élargissement de la gamme de produits

Les opérations sur titres à revenu fixe, pour lesquelles la firme est particulièrement réputée, demeurent au cœur des activités de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. En 2013, la division a poursuivi son développement dans les produits et les titres hypothécaires commerciaux et LNH afin de pénétrer un marché en croissance. Elle a recruté de nouveaux clients, élargi sa gamme de produits et amélioré sa rentabilité.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marché des capitaux a effectué une percée au cours de la dernière année dans le marché des produits structurés, grâce à l'ajout d'une équipe d'experts spécialisés, ce qui permet de mieux satisfaire les besoins de la clientèle.

Un rayonnement accru

La division Institutionnel – Actions se spécialise dans l'analyse des entreprises de petites capitalisations boursières. La recherche financière de nos analystes couvre à présent 80 entreprises, œuvrant dans sept secteurs boursiers.

En 2013, les volumes de transactions ont augmenté, générant des commissions accrues, grâce notamment à l'obtention de nouveaux mandats et clients, jumelée à une excellente exécution de la part de nos équipes.

Par ailleurs, nous avons renforcé la profondeur de notre division Institutionnel – Actions à Toronto avec l'embauche de ressources pour accroître notre rayonnement sur ce marché géographique où nous sommes de plus en plus reconnus pour notre expertise distinctive dans le créneau des petites capitalisations canadiennes.

Virage vert et services de haute qualité

En fournissant des outils de travail plus performants, y compris l'accès à une équipe de stratégestes et d'économistes fort bien cotée au Canada, nos courtiers peuvent offrir à la clientèle de particuliers des services de plus haute qualité. En outre, par souci d'efficacité et de responsabilité écologique, le service propose maintenant à la clientèle institutionnelle la confirmation électronique de transactions, qui sera déployée à l'ensemble des clients.

La voie de la croissance

Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux se positionne favorablement dans chacun de ses segments d'affaires. Le renforcement de la présence sur la place financière

de Toronto dans les marchés Institutionnel – Actions et Revenu fixe, les activités à Winnipeg, de même que la poursuite des stratégies de développement dans les services aux particuliers comptent parmi les initiatives qui paveront la voie à la croissance du secteur.



27%

d'augmentation du résultat net en 2013

2,5

milliards \$ d'actifs administrés

16

bureaux à l'échelle du Canada



Responsabilité sociale

Fidèle à sa mission

Fondée en 1846 avec la mission de promouvoir les mérites de l'épargne auprès de la classe moyenne, la Banque Laurentienne est toujours restée fidèle à sa raison d'être. Aujourd'hui encore, elle cherche à aider sa clientèle, composée d'individus, d'entreprises et d'institutions, à bien gérer leurs affaires bancaires et financières, avec intégrité et simplicité.

Des pratiques de ressources humaines équitables

Au cœur des priorités de la Banque figure le développement de son capital humain. La Banque consacre ainsi beaucoup d'efforts à améliorer l'expérience-employé en misant à la fois sur des programmes conçus pour offrir un environnement de travail efficient, des programmes mobilisant, ainsi que des pratiques de ressources humaines transparentes et équitables.

Ces règles d'équité sont aussi appliquées par le Conseil d'administration dans la gestion du programme de rémunération de la haute direction, lequel est soumis depuis trois ans à un vote consultatif des actionnaires de la Banque. Ceux-ci ont d'ailleurs appuyé le programme à plus de 97% lors de l'assemblée annuelle de 2013.

La Banque compte une forte proportion de femmes, tout comme son Conseil d'administration, présidé par madame

Isabelle Courville depuis mars 2013, qui compte cinq femmes parmi ses treize membres, soit la plus importante représentation féminine dans le secteur bancaire au Canada.

Soutien à la communauté et implication bénévole

Dans le cadre de ses actions dans la société, la Banque appuie plus de 200 causes et organismes chaque année. En 2013, nos employés et dirigeants ont notamment participé et contribué à plusieurs campagnes de levée de fonds, dont Roulons pour le diabète juvénile, la Fondation CURE pour le cancer du sein, le 300 km pour la VIE de la Fondation de la Cité de la santé et la Coupe de soccer Centraide à Montréal. La Banque a aussi innové avec la première édition de la Montée des sommets Banque Laurentienne qui a attiré plus de 400 personnes au Mont-Sainte-Anne, dans la région de Québec. Grâce à cet événement, 50 000\$ ont été remis à la Fondation Le Petit Blanchon, un organisme de la région venant en aide aux enfants en difficulté.

Préserver notre environnement

Grâce à plusieurs initiatives, la Banque contribue à la réduction de son empreinte écologique sur l'environnement. Son siège social est situé dans un édifice certifié par la version 2 de BOMA BEST. Dans le cadre de ses activités commerciales, la Banque finance des projets d'énergie non polluante et la construction de bâtiments verts respectant les normes LEED. Elle met en application une politique rigoureuse de gestion des risques environnementaux dans l'octroi de crédits à sa clientèle.

Enfin, les assemblées des actionnaires et employés de la Banque sont écoresponsables, ce qui signifie que nous réduisons le plus possible notre empreinte environnementale et nous compensons les émissions de gaz à effet de serre générées par ces événements.

Photo: Christian Savard



Photo: François Dupont





Perspectives économiques

L'économie canadienne en transition

**Carlos Leitao, Économiste en chef et Stratège,
Valeurs mobilières Banque Laurentienne**

L'économie canadienne a amorcé une période de transition en 2013. Les ménages, en raison de leur endettement relativement élevé, ont graduellement réduit leurs dépenses, principal moteur de la croissance économique depuis 2010. Le ralentissement inévitable des dépenses des ménages n'est cependant pas compensé par une reprise des investissements des entreprises et des exportations.

Sur le front économique, l'une des surprises de 2013 a été le niveau d'inflation très bas dans les pays développés, résultat direct de la faiblesse de l'économie et de l'écart de production grandissant à l'échelle mondiale. Au Canada, le taux d'inflation moyen en 2013 a avoisiné 1,0 %, en baisse par rapport à 1,5 % en 2012 et à 2,9 % en 2011.

L'une des principales conséquences de la faiblesse de l'inflation est la persistance de taux d'intérêt très bas. Au printemps de 2013, les taux d'intérêt du marché (rendements des obligations d'État à moyen ou à long terme) se sont redressés des creux exceptionnels atteints au deuxième semestre de 2012, signe d'une amélioration réelle du secteur privé aux États-Unis. À plus long terme, la Banque ne prévoit pas que les taux du marché augmenteront au rythme auquel ils l'ont fait entre mai et septembre 2013, en raison de l'absence de pressions inflationnistes et de l'engagement ferme de la Réserve fédérale de maintenir son taux directeur à 0 % tant et aussi longtemps que la

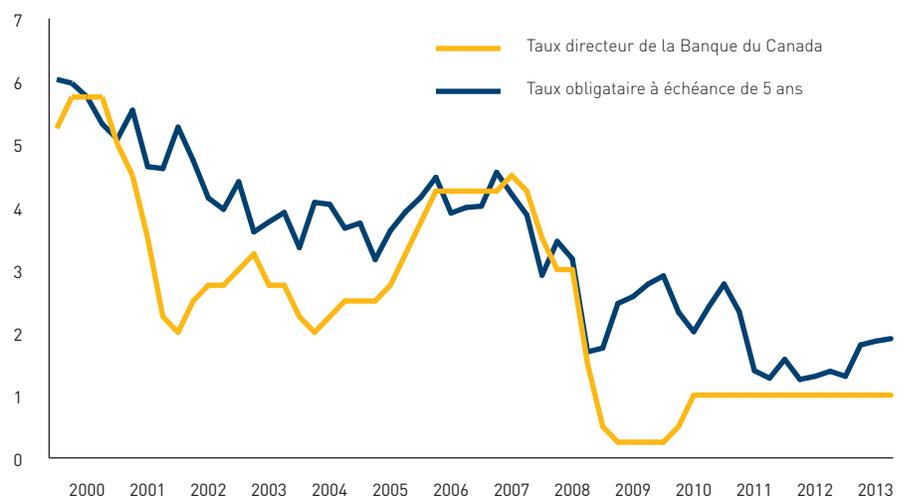
croissance économique ne s'améliorera pas et que l'écart de production ne commencera pas à se resserrer.

Par ailleurs, si le faible taux d'inflation persiste à l'échelle mondiale en 2014, les banques centrales de la zone OCDE devraient continuer de privilégier une politique monétaire hautement accommodante. Au Canada, il est prévu que la Banque du Canada maintiendra le taux directeur à 1,00 % jusque tard en 2015 tandis qu'aux États-Unis, selon la Banque, la Réserve fédérale n'augmentera pas le taux des fonds fédéraux avant la fin de 2015 au plus tôt ; elle devrait toutefois mettre fin à son programme d'achat massif d'actifs au premier semestre de 2014.

En 2014, les perspectives pour l'économie mondiale devraient s'améliorer graduellement, d'abord aux États-Unis, puis dans les autres économies développées. La reprise devrait toutefois demeurer relativement lente et inégale, le principal risque étant que l'inflation se situe en deçà du taux cible. Le taux de croissance du PIB réel au Canada devrait s'établir à 2,2 %, un taux très légèrement plus élevé que le taux de 1,7 % atteint en 2012 et en 2013, et qui ne suffit pas à faire reculer le taux de chômage, qui continuera d'avoisiner 7,0 %.

Taux d'intérêt au Canada

(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

SURVOL DE L'EXERCICE 2013

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a déclaré un résultat net ajusté record de 156,0 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,09 \$, en hausse de 11 % par rapport à 140,7 millions \$, ou à un résultat dilué par action de 4,98 \$, en 2012. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 11,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 12,0 % en 2012.

Compte tenu des éléments d'ajustement mentionnés ci-après, le résultat net a été de 124,7 millions \$, soit un résultat dilué par action de 3,99 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par rapport à 140,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,98 \$, en 2012. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 9,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 12,1 % en 2012.

Au cours de l'exercice 2013, la Banque a enregistré de solides résultats tout au long de l'année, tirant parti de ses acquisitions pour accroître le rayonnement géographique et la clientèle de la Banque dans un contexte de ralentissement de la demande de prêts à la consommation et de compression des marges. Au cours de l'exercice, la solide croissance des revenus attribuable à l'acquisition de la Fiducie AGF, ainsi qu'aux stratégies visant l'accroissement et la diversification des autres revenus a

contrebalancé l'incidence des pressions continues sur la marge nette d'intérêt. La qualité de crédit du portefeuille de prêts, toujours excellente, et le maintien des conditions de crédit favorables au Canada ont également contribué à ces résultats. Compte tenu des défis entourant l'évolution rapide du contexte d'affaires et des exigences réglementaires, la Banque a continué de mettre en œuvre des stratégies visant à maximiser le levier d'exploitation à l'avenir, tout en se concentrant sur la croissance rentable, le contrôle des coûts et l'optimisation des activités de la Banque. Au cours de l'exercice, la Banque a également réalisé une grande partie des synergies attendues de l'intégration des sociétés MRS et est demeurée concentrée sur la concrétisation du plein potentiel découlant de la transaction d'acquisition de la Fiducie AGF, plusieurs jalons importants de cette intégration ayant été franchis en 2013.

La Banque a maintenu sa solide situation financière tout au long de l'exercice et a géré son capital avec prudence dans un contexte de resserrement constant de la réglementation. Grâce à une saine gestion des liquidités et du capital, la Banque se trouve en position avantageuse pour poursuivre ses initiatives de croissance et satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers	18
Éléments d'ajustement	19
Performance financière 2013	20
Perspectives et objectifs pour 2014	21
Analyse des résultats consolidés	22
Analyse des résultats trimestriels	28
Secteurs d'activité	32
Analyse de la situation financière	36
Arrangements hors bilan	39
Gestion du capital	41
Profil de risque et cadre de gestion des risques	44
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	62
Méthodes et estimations comptables critiques	62
Modifications de méthodes comptables à venir	65
Mesures financières non conformes aux PCGR	66

FAITS SAILLANTS DE 2013

- Les mesures financières ajustées pour 2013 sont comme suit :
 - Résultat net ajusté record de 156,0 millions \$, en hausse de 11 % d'un exercice à l'autre
 - Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 11,6 %
 - Résultat dilué par action ajusté de 5,09 \$
- Résultat net comme présenté de 124,7 millions \$, rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté de 9,1 % et résultat dilué par action comme présenté de 3,99 \$
- Revenu total en hausse de 9 % d'un exercice à l'autre, reflet de l'amélioration de toutes les sources de revenus
- Qualité de crédit excellente, comme l'indiquent les pertes sur prêts de 36,0 millions \$, ou 0,13 % des prêts moyens
- Croissance solide du portefeuille de prêts commerciaux, en hausse de 17 % d'un exercice à l'autre

TABLEAU 1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2013	2012	2011	VARIATION 2013 / 2012
Revenu net d'intérêt	568 760 \$	531 028 \$	504 485 \$	7 %
Autres revenus	296 577	265 615	233 862	12
Revenu total	865 337	796 643	738 347	9
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	(4 426)	23 795	—	(119)
Provisions pour pertes sur prêts	36 000	33 000	51 080	9
Frais autres que d'intérêt	666 968	604 463	530 111	10
Résultat avant impôts sur le résultat	157 943	182 975	157 156	(14)
Impôts sur le résultat	33 263	42 467	33 439	(22)
Résultat net	124 680	140 508	123 717	(11)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	11 749	12 768	12 436	(8)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	112 931 \$	127 740 \$	111 281 \$	(12) %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	28 329	25 634	23 924	
dilué	28 338	25 652	23 943	
Résultat par action				
de base	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$	(20) %
dilué	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$	(20) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	9,1 %	12,1 %	12,2 %	
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	77,1 %	75,9 %	71,8 %	
Levier d'exploitation ⁽¹⁾	(1,7) %	(6,1) %	s. o.	
Mesures financières ajustées				
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	156 032 \$	140 660 \$	130 383 \$	11 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	5,09 \$	4,98 \$	4,93 \$	2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	11,6 %	12,0 %	12,9 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,7 %	73,1 %	70,6 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	0,7 %	(3,9) %	s. o.	

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

La Banque a désigné certains montants comme étant des éléments d'ajustement et a ajusté les résultats selon les PCGR pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. La Banque évalue la performance sur la base des PCGR et sur une base ajustée et considère que ces deux mesures fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les résultats ajustés et les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Des commentaires sur l'utilisation et les limites de ces mesures figurent à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 66.

TABLEAU 2

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	SECTEUR D'ACTIVITÉ	2013	2012	2011
Incidence sur le résultat net				
Résultat net comme présenté		124 680 \$	140 508 \$	123 717 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat⁽¹⁾				
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis				
Profit d'acquisition	B2B Banque	—	(16 382)	—
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	B2B Banque	3 264	400	—
Frais liés aux regroupements d'entreprise et autres ⁽²⁾				
Frais liés à la transaction et à l'intégration des sociétés MRS	B2B Banque	11 655	13 936	1 201
Frais liés à la transaction et à l'intégration de la Fiducie AGF	B2B Banque	16 433	2 198	—
Indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement	Autres	—	—	5 465
		31 352	152	6 666
Résultat net ajusté ⁽¹⁾		156 032 \$	140 660 \$	130 383 \$
Incidence sur le résultat dilué par action				
Résultat dilué par action comme présenté		3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$
Éléments d'ajustement ⁽¹⁾		1,11	—	0,28
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾⁽³⁾		5,09 \$	4,98 \$	4,93 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Également appelés frais liés aux transactions et d'intégration.

(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2013

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers définis par la direction pour l'exercice 2013, ainsi que la performance de la Banque pour ce même exercice. La Banque a atteint ses objectifs en matière de croissance des revenus, de résultat net ajusté, de rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté et de ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice 2013 et a réussi à enregistrer un résultat ajusté record.

La solide croissance des revenus attribuable à l'acquisition de la Fiducie AGF, ainsi qu'aux stratégies de la Banque visant à diversifier ses revenus, combinée à un contrôle rigoureux des dépenses et à la qualité du crédit toujours excellente, a contribué à une bonne performance dans l'ensemble et à l'atteinte des objectifs en matière de croissance des revenus, de fonds propres et de rentabilité. Toutefois, le ratio d'efficacité ajusté de la Banque s'est situé légèrement au-delà de la fourchette initiale ciblée, du fait, en partie, des charges de restructuration non récurrentes engagées au quatrième trimestre 2013. Compte non tenu de ces charges de 6,3 millions \$, le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 71,9 %, à l'intérieur de la fourchette visée au début de l'exercice.

TABLEAU 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2013

(Compte non tenu des éléments d'ajustement)

	OBJECTIFS DE 2013	RÉSULTATS DE 2013
Croissance des revenus	> 5 %	9 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,5 % à 69,5 %	72,7 %
Résultat net ajusté (en millions de dollars) ⁽¹⁾	145,0 \$ à 165,0 \$	156,0 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	10,5 % à 12,5 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	> 7,0 %	7,6 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2014

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES - BREF SURVOL

En 2014, les perspectives pour l'économie mondiale devraient s'améliorer graduellement aux États-Unis et dans les autres pays développés. Toutefois, si la faiblesse du taux d'inflation persiste à l'échelle mondiale, la direction croit que l'ensemble de la croissance économique, en fonction du produit intérieur brut (PIB),

se poursuivra à un rythme relativement lent pour s'établir à 2,2 % en 2014. Il est donc prévu que les taux d'intérêt demeureront bas en 2014. La consommation devrait néanmoins ralentir sous l'effet de l'endettement relativement élevé des ménages.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EN 2014

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de la Banque pour 2014.

TABLEAU 4

OBJECTIFS FINANCIERS 2014

[Compte non tenu des éléments d'ajustement]

	RÉSULTATS DE 2013 ⁽²⁾	OBJECTIFS DE 2014 ⁽³⁾
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	11,6 %	10,5 % à 12,5 %
Résultat net ajusté [en millions de dollars] ⁽¹⁾	156,0 \$	145,0 \$ à 165,0 \$
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,7 %	72,5 % à 69,5 %
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	0,7 %	Positif
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	7,6 %	> 7,0 %

[1] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

[2] En 2014, les résultats comparatifs de 2013 tiendront compte de l'incidence de l'adoption de l'IAS 19 modifiée, qui devrait réduire d'environ 5,3 millions \$ le résultat net ajusté présenté dans le tableau.

[3] Les objectifs pour 2014 doivent être lus avec les paragraphes suivants sur les hypothèses clés.

Au cours des derniers exercices, la Banque a sans cesse amélioré sa rentabilité et a considérablement accru la taille de ses activités. La direction demeure engagée à assurer la croissance rentable. La Banque consolidera davantage ces améliorations à l'amorce de 2014.

Le contexte persistant de taux d'intérêt très bas et de désendettement des consommateurs constitue un défi et devrait freiner temporairement la croissance du revenu net d'intérêt. La croissance anticipée des coûts imputable à la hausse des coûts des régimes de retraite et aux investissements continus qui seront réalisés en 2014 relativement aux initiatives stratégiques et aux exigences réglementaires devrait également, à court terme, exercer des pressions sur les dépenses. Pour contrebalancer l'incidence de ces éléments prévus en 2014, la Banque mettra l'accent sur la distribution de produits à marge plus élevée principalement par l'intermédiaire de ses activités commerciales et continuera de se concentrer sur la croissance des revenus tirés de sources non sensibles aux taux d'intérêt. En outre, le contrôle rigoureux et continu des coûts et la réalisation des synergies restantes découlant des entreprises acquises devraient contribuer à contenir les dépenses et à la réalisation d'un levier d'exploitation.

Hypothèses clés à la base des objectifs de la Banque

Les hypothèses suivantes représentent les éléments les plus importants qui ont été pris en considération dans l'élaboration des priorités stratégiques et des objectifs financiers de la Banque. Les objectifs de la Banque ne constituent pas une ligne directrice et sont fondés sur certaines hypothèses clés relatives à la planification. D'autres facteurs, comme ceux qui figurent à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du rapport annuel et à la rubrique « Profil de risque et cadre

de gestion des risques » pourraient également faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement de ces objectifs.

Compte tenu du contexte décrit précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières pour 2014 reposeront sur les facteurs suivants :

- Maintien d'une bonne croissance interne, stimulée par les activités commerciales à marge plus élevée
- Légère réduction des portefeuilles de prêts à l'investissement, les consommateurs poursuivant leur processus de désendettement
- Stabilité des marges par rapport au niveau enregistré à la fin de l'exercice 2013
- Maintien des stratégies visant la croissance et la diversification des autres revenus
- Retour progressif à la normale des provisions pour pertes sur prêts par rapport aux bas niveaux de 2013
- Stabilité relative du marché de l'habitation
- Stabilité du contexte de taux d'intérêt
- Contrôle strict des dépenses, sous le niveau du taux d'inflation, malgré l'augmentation anticipée des coûts des régimes de retraite attribuable aux modifications de méthodes comptables
- Achèvement de l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF en 2014, alors que d'autres synergies de coûts devraient être pleinement réalisées au deuxième semestre 2014

Ces objectifs ne tiennent pas compte des frais d'intégration liés aux acquisitions et de l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis prévus ni des variations potentielles de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition.

Perspectives à moyen terme après 2014

À moyen terme, la Banque prévoit que, même dans le contexte actuel des taux d'intérêt, la pression sur sa marge nette d'intérêt devrait diminuer et, éventuellement, s'inverser, la Banque continuant de cibler davantage la croissance des produits à marge plus élevée. Le lancement récent des activités de crédit-bail de la Banque, combiné à l'accroissement de la gamme de prêts hypothécaires Alt-A offerts par l'entremise de B2B Banque, s'aligne directement sur cette stratégie. De plus, une fois le processus d'intégration achevé, la direction de B2B Banque réorientera ses efforts vers l'optimisation du potentiel de revenus.

En outre, la Banque a une vision stratégique à moyen terme, qui est la suivante :

- Faire croître B2B Banque pour en faire la banque dominante pour la communauté des conseillers financiers au Canada
- Accroître sa présence dans les services bancaires commerciaux, grâce à une offre ciblée de produits, comme le

crédit-bail, ainsi qu'à d'autres solutions bancaires visant des créneaux de marché

- Poursuivre le développement de son offre virtuelle
- Accroître la présence de la Banque à l'échelle du Canada
- Mettre en œuvre l'approche fondée sur les notations internes avancée et optimiser ses fonds propres réglementaires

Ces objectifs stratégiques se traduisent par les objectifs financiers à moyen terme suivants :

- Accroître le résultat net par action de 5 % à 10 % d'un exercice à l'autre
- Ramener graduellement le ratio d'efficacité sous la barre des 68 %
- Générer un levier d'exploitation positif
- Maintenir des ratios de fonds propres solides supérieurs aux exigences réglementaires

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat net a atteint 124,7 millions \$, soit un résultat dilué par action de 3,99 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par rapport à 140,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,98 \$, en 2012. Le résultat net ajusté a augmenté de 11 % d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 156,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à 140,7 millions \$ en 2012, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 5,09 \$, par rapport à 4,98 \$ en 2012. L'augmentation du résultat net est principalement attribuable à la contribution de la Fiducie AGF pour l'exercice complet.

L'acquisition de la Fiducie AGF, au quatrième trimestre 2012, a contribué à la croissance du résultat de la Banque au cours de l'exercice 2013, alors qu'elle n'y avait contribué que pendant un seul trimestre en 2012. Puisque l'intégration des systèmes et des comptes de la Fiducie AGF est bien avancée, les résultats de la Fiducie AGF sont désormais intégrés aux résultats de B2B Banque.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 68,7 millions \$, ou 9 %, pour atteindre 865,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à 796,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. L'augmentation découle principalement de la contribution de la Fiducie AGF pour l'exercice complet, combinée à la solide croissance des autres revenus. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 7 %, pour atteindre 568,8 millions \$ et les autres revenus, de 12 %, pour s'établir à 296,6 millions \$, comme il est mentionné ci-après.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 7 %, pour atteindre 568,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à 531,0 millions \$ pour la période correspondante de 2012. Cette augmentation s'explique surtout par le volume de prêts et dépôts acquis dans le cadre de la transaction relative à la Fiducie AGF. Comme il est précisé dans le tableau 6, l'augmentation a été contrebalancée en partie par une

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

(en pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

diminution de 3 points de base de la marge nette d'intérêt d'un exercice à l'autre, qui est passée de 1,69 % en 2012 à 1,66 % en 2013. La diminution de la marge nette d'intérêt reflète la retarification des prêts et dépôts venus à échéance, compte tenu du contexte persistant de très faibles taux d'intérêt, et la baisse des volumes de pénalités sur remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, contrebalancées en partie par les prêts à rendement plus élevé des portefeuilles de la Fiducie AGF et par la réduction des liquidités à rendement moins élevé par rapport à il y a un an. Le sommaire du revenu net d'intérêt figure au tableau 5.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. En 2013, les swaps de taux d'intérêt ont généré des revenus de 44,3 millions \$ qui ont en partie compensé la baisse du revenu d'intérêt imputable à la baisse des taux d'intérêt. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de la durée et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 54 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 5

ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013				2012			
	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif								
Trésorerie et valeurs mobilières	16,6 %	5 679 874 \$	59 532 \$	1,05 %	19,4 %	6 106 815 \$	77 468 \$	1,27 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2,1	732 547	7 393	1,01	2,8	892 200	9 098	1,02
Prêts								
Personnels	22,0	7 511 222	357 691	4,76	20,6	6 487 719	309 334	4,77
Hypothécaires résidentiels	42,4	14 510 649	511 426	3,52	40,2	12 637 878	490 708	3,88
Hypothécaires commerciaux	7,1	2 414 700	112 969	4,68	7,7	2 418 315	115 907	4,79
Commerciaux et autres	7,2	2 477 812	96 800	3,91	7,0	2 194 881	89 814	4,09
Dérivés	—	—	44 338	—	—	—	59 240	—
Autres actifs	2,6	871 873	—	—	2,3	726 727	—	—
Total – actif	100,0 %	34 198 677 \$	1 190 149 \$	3,48 %	100,0 %	31 464 535 \$	1 151 569 \$	3,66 %
Passif et capitaux propres								
Dépôts à vue et sur préavis		8 068 313 \$	71 491 \$	0,89 %		7 896 765 \$	70 093 \$	0,89 %
Dépôts à terme		15 924 290	392 112	2,46		14 082 730	375 553	2,67
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat		2 121 260	1 261	0,06		1 927 419	1 176	0,06
Acceptations		256 687	—	—		218 879	—	—
Autres passifs		612 514	—	—		601 739	—	—
Dette liée aux activités de titrisation		5 269 932	140 453	2,67		5 153 686	163 880	3,18
Dette subordonnée		444 409	16 072	3,62		250 445	9 839	3,93
Capitaux propres		1 501 272	—	—		1 332 872	—	—
Total – passif et capitaux propres		34 198 677 \$	621 389 \$	1,82 %		31 464 535 \$	620 541 \$	1,97 %
Revenu net d'intérêt			568 760 \$	1,66 %			531 028 \$	1,69 %

TABLEAU 6

ANALYSE DE LA VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013 / 2012			2012 / 2011		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation			Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif	45 935 \$	(6 363) \$	39 572 \$	34 490 \$	13 578 \$	48 068 \$
Passif	19 803	(21 643)	(1 840)	35 378	(56 903)	(21 525)
Revenu net d'intérêt	65 738 \$	(28 006) \$	37 732 \$	69 868 \$	(43 325) \$	26 543 \$

AUTRES REVENUS

Les autres revenus se sont élevés à 296,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 265,6 millions \$ pour la période correspondante de 2012, une excellente hausse de 12 % d'un exercice à l'autre reflétant l'amélioration de toutes les sources de revenus.

Les frais et commissions sur prêts et dépôts ont augmenté de 12 %, s'élevant à 133,8 millions \$ pour l'exercice 2013, comparativement à 120,0 millions \$ en 2012, du fait surtout de l'accroissement des frais de service sur les dépôts par suite des initiatives de tarification, ainsi que de la hausse des commissions sur prêts attribuable au volume d'affaires accru et aux pénalités

sur remboursement anticipé des prêts commerciaux plus élevées. Les revenus tirés des services de cartes de crédit ont également contribué à l'augmentation, les frais et les volumes de transactions ayant été plus élevés en 2013.

Les revenus tirés des activités de courtage ont augmenté de 11 %, pour s'établir à 60,6 millions \$ pour l'exercice 2013, par rapport à 54,8 millions \$ en 2012, la filiale de courtage de la Banque ayant tiré parti des occasions de croissance offertes par le marché des titres à revenu fixe et du redressement des marchés boursiers, ainsi que des conditions de marché plus favorables qu'il y a un an pour les activités de négociation et de courtage aux particuliers.

Les revenus tirés des comptes d'investissement ont augmenté de 12 %, pour atteindre 32,7 millions \$ pour l'exercice 2013, en comparaison de 29,1 millions \$ en 2012, du fait surtout de la contribution pendant un exercice complet de B2B Banque Services de courtiers.

Les revenus tirés des fonds communs de placement se sont améliorés de 25 %, s'établissant à 22,5 millions \$ pour l'exercice 2013, comparativement à 18,0 millions \$ pour l'exercice 2012. Au cours de l'exercice, la Banque a continué de distribuer une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie par l'entremise de son réseau de succursales du Québec, ce qui a contribué à des ventes records de fonds communs de placement, et a tiré parti du redressement des marchés boursiers pour générer la croissance des actifs administrés.

Les revenus de trésorerie et de marchés financiers ont augmenté de 2 %, pour s'établir à 17,9 millions \$ pour l'exercice 2013, par rapport à 17,5 millions \$ en 2012. Cette augmentation découlait

essentiellement de la hausse des revenus tirés des activités de négociation, tandis que les revenus tirés des opérations de change et la contribution des autres activités de trésorerie sont demeurés relativement inchangés d'un exercice à l'autre. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les revenus d'assurance crédit sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux prêts déboursés par la Banque pour lesquels les primes connexes sont présentées déduction faite des réclamations. Ces revenus ont augmenté de 1,4 million \$, pour atteindre 16,9 millions \$ pour l'exercice 2013, par rapport à 15,5 millions \$ en 2012, en raison surtout de l'augmentation des primes, compte tenu de l'accroissement du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et du portefeuille de cartes de crédit, ainsi que du niveau plus faible de réclamations.

TABLEAU 7

AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	VARIATION 2013 / 2012
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	63 195 \$	57 226 \$	53 809 \$	10 %
Commissions sur prêts	42 774	37 788	38 542	13
Revenus tirés des services de cartes	27 822	24 939	22 655	12
Sous-total – frais et commissions sur prêts et dépôts	133 791	119 953	115 006	12
Autres				
Revenus tirés des activités de courtage	60 607	54 806	48 429	11
Revenus tirés des comptes d'investissement	32 694	29 079	7 253	12
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	22 501	18 026	17 308	25
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	17 877	17 531	20 938	2
Revenus d'assurance crédit	16 881	15 529	18 591	9
Autres	12 226	10 691	6 337	14
Sous-total – autres	162 786	145 662	118 856	12
Total – autres revenus	296 577 \$	265 615 \$	233 862 \$	12 %

PROFIT D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la charge d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis, présentée au poste « Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis », s'est établie à 4,4 millions \$. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, ce poste s'était élevé à 23,8 millions \$, incluant un profit avant impôts de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ après impôts sur le résultat) découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF. Voir la note 28 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur cet élément.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions pour pertes sur prêts se sont établies à 36,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, une augmentation de 3,0 millions \$, ou 9 %, par rapport à 33,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Les pertes sur prêts dans les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels de la Fiducie AGF pour l'exercice

complet ont contribué à l'augmentation pour ces portefeuilles. Les provisions dans les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels sont liées à la hausse des volumes de prêts et reflètent également les provisions collectives additionnelles requises à l'égard des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiels de taille moyenne afin de mieux refléter le profil de risque de ces prêts. Malgré la gestion prudente du niveau des provisions et la surveillance étroite des portefeuilles de prêts, certains règlements favorables et l'amélioration globale des portefeuilles de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux ont donné lieu à un crédit net de 4,4 millions \$ dans les pertes sur prêts au cours des douze derniers mois. Ce niveau toujours très bas de pertes sur prêts reflète la qualité des portefeuilles de prêts de la Banque et le maintien des conditions de crédit favorables au Canada.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur prêts de 2011 à 2013. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit du portefeuille de la Banque.

TABLEAU 8

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage]

	2013	2012	2011
Prêts personnels	31 668 \$	25 328 \$	23 341 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	8 713	3 454	113
Prêts hypothécaires commerciaux	(3 640)	1 527	17 404
Prêts commerciaux et autres [y compris les acceptations]	(741)	2 691	10 222
Total – provision pour pertes sur prêts	36 000 \$	33 000 \$	51 080 \$
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,13 %	0,14 %	0,24 %

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 667,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à 604,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Compte tenu des synergies découlant de l'intégration des sociétés MRS, l'augmentation des frais autres que d'intérêt ajustés de la Banque a été limitée à environ 4 %, compte non tenu des dépenses d'exploitation additionnelles liées à la Fiducie AGF. Les frais liés aux transactions et d'intégration ont augmenté de 16,2 millions \$, pour atteindre 38,2 millions \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 22,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 30,8 millions \$, ou 10 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2012, pour atteindre 351,4 millions \$, surtout en raison de l'augmentation de l'effectif par suite de l'acquisition de la Fiducie AGF, de la hausse régulière des salaires, des charges de restructuration de 6,3 millions \$, et de l'augmentation de la rémunération liée à la performance et des coûts des régimes de retraite. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les synergies réalisées liées à l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF, la baisse des coûts d'assurance collective et les économies découlant de la restructuration des activités bancaires de détail en 2012.

Les frais d'occupation de locaux et technologie, qui ont totalisé 171,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, ont augmenté de 18,4 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2012, du fait essentiellement des coûts de location et de TI liés aux activités de la Fiducie AGF et des coûts de location plus élevés liés à la superficie en pieds carrés additionnelle des locaux loués pour les équipes de projets des TI. L'accroissement des coûts de TI découlant de la croissance continue des activités et la hausse de la charge d'amortissement liée à l'achèvement de projets de développement des TI importants, y compris une perte de valeur de 1,6 million \$ au titre des projets de développement des TI abandonnés, ont également contribué à cette augmentation.

Les autres frais autres que d'intérêt ont diminué de 2,9 millions \$, pour s'établir à 106,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à 108,9 millions \$ pour la période correspondante de 2012. La diminution est principalement attribuable à la baisse des taxes pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, ainsi qu'aux synergies de coûts réalisées et au contrôle global des autres dépenses, contrebalancés en partie par les autres frais autres que d'intérêt de la Fiducie AGF engagés pendant neuf mois additionnels. Les frais pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 comprenaient les charges d'impartition des sociétés MRS engagées avant leur intégration à B2B Banque en 2012.

Les frais liés aux transactions et d'intégration pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont totalisé 38,2 millions \$ et avaient surtout trait aux coûts de conversion des systèmes de TI, aux coûts de relocalisation des employés, aux salaires, aux honoraires professionnels et aux autres frais liés à l'intégration de la Fiducie AGF et des sociétés MRS. Le processus d'intégration progresse comme prévu et devrait être complété en 2014.

Le tableau 9 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2011 et 2013.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 72,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par rapport à 73,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Sur la même base ajustée et malgré des coûts de restructuration plus élevés en 2013, le levier d'exploitation a été légèrement positif d'un exercice à l'autre, l'ajout de la Fiducie AGF et l'augmentation des autres revenus, combinés aux mesures continues de contrôle des coûts visant à ralentir la croissance des dépenses, ayant plus que compensé l'incidence de la compression des marges. La Banque a continué d'exercer un contrôle strict des dépenses et a pris des mesures claires pour améliorer le ratio d'efficacité. Cependant, dans le but de poursuivre sur son élan, la Banque continue d'investir considérablement dans son développement, notamment en mettant l'accent sur la distribution de produits à marge plus élevée et en se concentrant sur la croissance des revenus tirés de sources non sensibles aux taux d'intérêt.

TABLEAU 9

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013	2012	2011	VARIATION 2013 / 2012
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	233 574 \$	214 154 \$	192 119 \$	
Avantages du personnel	67 898	64 033	55 857	
Rémunération liée à la performance	49 909	42 416	34 654	
Sous-total – salaires et avantages du personnel	351 381	320 603	282 630	10 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Équipements et services informatiques	63 288	58 319	54 234	
Loyers et impôts fonciers	51 191	44 324	40 101	
Amortissement	49 309	43 433	39 967	
Entretien et réparation	6 036	5 037	5 460	
Services publics	1 552	1 485	1 461	
Autres	(101)	321	(11)	
Sous-total – frais d'occupation de locaux et technologie	171 275	152 919	141 212	12 %
Autres				
Honoraires et commissions	24 434	25 813	24 667	
Communications et frais de déplacement	22 767	20 834	19 582	
Publicité et développement des affaires	22 484	23 087	20 620	
Taxes et assurances	17 433	21 293	16 999	
Articles de bureau et publications	7 456	6 232	5 975	
Recrutement et formation	2 324	3 108	3 448	
Autres	9 170	8 577	5 972	
Sous-total – autres	106 068	108 944	97 263	(3) %
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	38 244	21 997	9 006	74 %
Total – frais autres que d'intérêt	666 968 \$	604 463 \$	530 111 \$	10 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité) ⁽²⁾	77,1 %	75,9 %	71,8 %	
En % du revenu total (ratio d'efficacité ajusté) ⁽²⁾	72,7 %	73,1 %	70,6 %	

(1) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et à l'indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2013, les impôts sur le résultat se sont élevés à 33,3 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 21,1 %, comparativement à respectivement 42,5 millions \$ et 23,2 % pour l'exercice 2012. La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le

résultat. Comme l'indique le tableau ci-après, la diminution du taux d'imposition effectif par rapport à celui de l'exercice précédent découle principalement de la baisse des revenus tirés des activités canadiennes entièrement assujetties à l'impôt, compte tenu du profit d'acquisition de la Fiducie AGF en 2012.

TABLEAU 10

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013		2012	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	42 248 \$	26,7 %	49 361 \$	27,0 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Revenus tirés des opérations d'assurance crédit à l'étranger	(4 147)	(2,6)	(3 587)	(2,0)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(4 823)	(3,0)	(4 168)	(2,3)
Changements de taux d'imposition	—	—	(375)	(0,2)
Autres	(15)	—	1 236	0,7
Impôts sur le résultat comme présenté à l'état du résultat consolidé et taux effectif	33 263 \$	21,1 %	42 467 \$	23,2 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs entités liées. Au 31 octobre 2013, ces prêts totalisaient 24,3 millions \$. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants se composent principalement de prêts hypothécaires résidentiels à des taux inférieurs aux taux affichés, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités liées aux administrateurs et aux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé. Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2013, ces dépôts totalisaient 5,5 millions \$. Enfin, la Banque offre à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a versé une charge locative de 2,0 millions \$ à une partie liée. La note 22 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2012

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a déclaré un résultat net de 140,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,98 \$, comparativement à un résultat net de 123,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,65 \$, en 2011. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 12,1 % en 2012, comparativement à 12,2 % en 2011. En 2012, les résultats ont été influencés très favorablement par un profit avant impôts de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ après impôts sur le résultat) découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF.

Compte non tenu des éléments d'ajustement liés aux acquisitions de la Banque mentionnés ci-dessus, le résultat net a été de 140,7 millions \$, une hausse de 8 % d'un exercice à l'autre, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 %. Le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 4,98 \$ en 2012, par rapport à 4,93 \$ en 2011, une augmentation de 0,05 \$.

Au cours de l'exercice 2012, la Banque a réussi à améliorer ses résultats d'un exercice à l'autre, dans une conjoncture difficile pour les services bancaires de détail et un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. Au cours de l'exercice, la croissance interne des volumes de prêts et de dépôts et les acquisitions, par la Banque, des sociétés MRS et de la Fiducie AGF ont permis d'accroître considérablement les revenus et de les diversifier, atténuant ainsi les pressions persistantes exercées sur les marges nettes d'intérêt attribuables au contexte de taux d'intérêt très faibles. L'excellente qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque et les conditions de crédit favorables au Canada tout au long de l'exercice ont également contribué à ces bons résultats. En 2012, des efforts considérables ont été déployés pour intégrer les sociétés MRS afin de maximiser les avantages découlant de l'acquisition.

ACQUISITIONS

Acquisition des sociétés MRS

Le 16 novembre 2011, la Banque et la Corporation financière Mackenzie ont conclu une entente en vertu de laquelle B2B Banque, filiale de la Banque Laurentienne, a fait l'acquisition de 100 % des sociétés MRS dans le cadre d'une transaction d'achat d'actions, pour une contrepartie au comptant de 198,7 millions \$. Les sociétés MRS comprennent les sociétés renommées B2B Banque Services financiers inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et B2B Banque Services aux intermédiaires inc, qui ont été regroupées sous la marque B2B Banque Services de courtiers, ainsi que la Compagnie de Fiducie M.R.S., qui a été fusionnée avec B2B Trust (désormais B2B Banque) en date du 16 avril 2012.

La transaction a renforcé B2B Banque, puisque l'entité issue du regroupement peut désormais offrir une gamme complète de services financiers, comme des produits de prêt et de dépôt et des services de gestion des comptes d'investissement, à ses conseillers financiers. À la date d'acquisition, l'inclusion des actifs et des passifs des sociétés MRS a ajouté 333,1 millions \$ aux prêts et 725,5 millions \$ aux dépôts au bilan de la Banque. L'augmentation de 20,8 milliards \$ des actifs administrés touche surtout les actifs liés aux REER autogérés. La note 28 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements sur cette acquisition.

À la date d'acquisition, il a été estimé que les frais d'intégration et de conversion totaliseraient 38,0 millions \$, dont un tiers aurait trait aux investissements dans les nouveaux systèmes de TI. La Banque a comptabilisé un montant de 15,9 millions \$ au titre de ces frais d'intégration en 2013 et 36,2 millions \$ depuis l'acquisition. Ces frais ont surtout trait aux honoraires professionnels, à la conversion des systèmes de TI, aux salaires, aux coûts de relocalisation des employés et à d'autres charges. Des dépenses additionnelles de 6,9 millions \$ ont été capitalisées à ce jour, étant donné que B2B Banque a investi pour développer l'infrastructure de TI et mettre à niveau le système de gestion des comptes des courtiers qui a été acquis. Dans l'ensemble, les frais vont dépasser légèrement le budget initial en raison des coûts plus élevés liés au projet de relocalisation.

L'intégration des sociétés MRS est à l'étape d'achèvement et le programme devrait prendre fin au troisième trimestre 2014. Des jalons importants de la conversion des systèmes et du processus d'intégration des clients ont été franchis en 2013, et la mise en place de l'infrastructure technologique alignée au modèle d'affaires ciblé par B2B Banque est désormais totalement achevée.

Après deux exercices, l'acquisition des sociétés MRS a contribué à diversifier davantage les revenus. La plupart des synergies de coûts anticipées ont été réalisées et devraient continuer de contribuer positivement au cours des exercices futurs. Par ailleurs, les nouvelles ententes conclues avec des sociétés de courtage de gros devraient contribuer à la diversification des revenus et à la solidité financière. B2B Banque demeure engagé à déployer ses stratégies une fois l'intégration complétée afin de soutenir la croissance future.

Acquisition de la Fiducie AGF

Le 1^{er} août 2012, B2B Banque a acquis la totalité de la Fiducie AGF dans le cadre d'une transaction d'achat d'actions, pour une contrepartie au comptant équivalant à la valeur comptable nette de la société à la date de clôture, qui était de 246,3 millions \$. L'entente prévoyait également le versement d'une contrepartie éventuelle d'au plus 20,0 millions \$ sur cinq ans si la qualité du crédit respecte certains critères. Compte tenu de cette transaction, la Banque a réalisé, à la même date, un placement privé d'actions ordinaires pour un produit net totalisant 115,0 millions \$.

La Banque a fait l'acquisition de la Fiducie AGF dans le but de renforcer sa position à titre de fournisseur de produits et services bancaires destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens, d'accroître sa rentabilité et d'améliorer sa diversification géographique. À la date d'acquisition, l'inclusion des actifs et des passifs de la Fiducie AGF a permis d'accroître les prêts de 3,2 milliards \$ et les dépôts de 2,8 milliards \$ au bilan consolidé de la Banque. La Fiducie AGF a été fusionnée avec B2B Banque en date du 1^{er} septembre 2013. La note 28 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements sur cette acquisition.

À la date d'acquisition, il a été estimé que le total des frais d'intégration et de conversion se situerait entre 30,0 millions \$ et 35,0 millions \$. La Banque a comptabilisé un montant de 22,4 millions \$ au titre de ces frais en 2013, et un montant de 25,4 millions \$ depuis l'acquisition. Ces frais ont surtout trait aux salaires, aux coûts de conversion des systèmes de TI, aux honoraires professionnels, aux coûts de relocalisation des employés et à d'autres charges. À ce jour, des

frais de 5,3 millions \$ ont été capitalisés, B2B Banque ayant investi pour développer l'infrastructure de TI et un système de souscription de prêts hypothécaires, ainsi que pour automatiser les processus d'achat de dépôts de courtiers. Dans l'ensemble, les frais du projet devraient dépasser légèrement le budget initial, du fait essentiellement des charges liées à la relocalisation de l'ensemble des activités de B2B Banque dans des locaux intégrés uniques.

L'intégration de la Fiducie AGF s'est considérablement accélérée, et certains jalons importants ont été franchis en 2013, comme la conversion des systèmes d'information sur les produits et les clients. Tous les produits et services ont également été regroupés sous la marque B2B Banque. Au fil de l'intégration, une gamme plus complète de produits et services a été offerte aux clients de B2B Banque au moyen d'un plan détaillé, pour assurer la satisfaction des partenaires clés. L'intégration de la Fiducie AGF en est à l'étape finale et devrait être terminée en 2014.

Après 15 mois, l'acquisition de la Fiducie AGF a favorisé considérablement l'accroissement des revenus de la Banque. La contribution au résultat a été supérieure à la contribution prévue dans l'analyse de rentabilité originale et est conforme aux prévisions globales. Au cours de 2013, la performance des équipes de B2B Banque a été constante à l'échelle de l'organisation, et la décision de bientôt transférer tous les employés de B2B Banque dans un nouvel emplacement unique contribuera clairement à améliorer l'engagement et l'esprit d'équipe. Grâce aux synergies de coûts qui devraient être réalisées d'ici le deuxième semestre de l'exercice 2014, B2B Banque est en bonne position pour tirer parti des possibilités qui se présenteront dans l'avenir.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2013

Le résultat net a totalisé 27,2 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,86 \$, pour le quatrième trimestre 2013, par rapport à 45,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,51 \$, pour la période correspondante de 2012. Le résultat net ajusté a diminué de 3 % d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 35,2 millions \$ pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2013, comparativement à 36,2 millions \$ en 2012, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 1,14 \$, par rapport à 1,17 \$ en 2012. Notamment, le résultat net du quatrième trimestre 2013 a subi l'incidence

négative de charges de restructuration non récurrentes de 6,3 millions \$ avant impôts sur le résultat (4,6 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,16 \$ sur une base diluée par action, liées à l'optimisation de certaines activités. Les éléments d'ajustement pour le trimestre figurent dans le tableau ci-après. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Éléments d'ajustement » à la page 19 et la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 66.

TABLEAU 11

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour les trimestres clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	SECTEUR D'ACTIVITÉ	2013	2012
Incidence sur le résultat net			
Résultat net comme présenté		27 167 \$	45 685 \$
<i>Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat ⁽¹⁾</i>			
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis			
Profit d'acquisition	B2B Banque	—	(16 382)
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	B2B Banque	744	400
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾			
Frais liés à la transaction et à l'intégration des sociétés MRS	B2B Banque	2 028	4 739
Frais liés à la transaction et à l'intégration de la Fiducie AGF	B2B Banque	5 281	1 744
		8 053	(9 499)
Résultat net ajusté ⁽¹⁾		35 220 \$	36 186 \$
Incidence sur le résultat dilué par action			
Résultat dilué par action comme présenté		0,86 \$	1,51 \$
Éléments d'ajustement ⁽¹⁾		0,28	(0,34)
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾		1,14 \$	1,17 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Également appelés frais liés aux transactions et d'intégration.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 5,1 millions \$, ou 2 %, pour atteindre 215,5 millions \$ au quatrième trimestre 2013, comparativement à 210,4 millions \$ au quatrième trimestre 2012.

Le revenu net d'intérêt a diminué de 1,0 million \$, pour s'établir à 141,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2013, par rapport à 142,4 millions \$ au quatrième trimestre 2012, du fait essentiellement du niveau plus faible de prêts personnels à marge plus élevée, compensé en partie par la légère amélioration des marges. Comparativement au quatrième trimestre 2012, les marges ont augmenté de 4 points de base, pour s'établir à 1,66 % au quatrième trimestre 2013. La diminution des liquidités à rendement plus faible par rapport à il y a un an et l'arrivée à échéance de passifs de titrisation à coupon élevé sont les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation. Ces facteurs ont plus que contrebalancé les marges réduites des prêts et des dépôts attribuables à la retarification des prêts et des dépôts venus à échéance dans le contexte de très faibles taux d'intérêt.

Les autres revenus ont totalisé 74,1 millions \$ au quatrième trimestre 2013, comparativement à 68,0 millions \$ au quatrième trimestre 2012, une augmentation de 6,1 millions \$, ou 9 %, qui reflète la meilleure performance de la plupart des sources de revenus. Au cours du trimestre, les frais et les commissions sur prêts et dépôts ont été avantagés par l'activité accrue et par les pénalités sur des remboursements anticipés de prêts hypothécaires commerciaux de 2,0 millions \$. La solidité continue des revenus tirés des ventes de fonds communs de placement ainsi que la hausse des revenus tirés des comptes d'investissement ont également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre, contrebalancée en partie par la baisse des revenus de trésorerie et de marchés financiers par suite de la diminution des profits nets réalisés lors de la vente de valeurs mobilières au cours du trimestre, en comparaison à il y a un an.

PROFIT D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour le quatrième trimestre 2013, la charge d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis, présentée au poste « Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis », s'est établie à 1,0 million \$. Pour le quatrième trimestre 2012, ce poste s'était élevé à 23,8 millions \$, incluant un profit avant impôts de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ après impôts sur le résultat) découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF. Voir la note 28 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur cet élément.

PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté de 2,0 millions \$, passant de 8,0 millions \$ au quatrième trimestre 2012 à 10,0 millions \$ au quatrième trimestre 2013. Bien que très basses, les provisions pour pertes sur prêts demeurent cohérentes avec l'approche prudente continue de la Banque en matière de provisions pour pertes sur prêts, mais reflètent néanmoins la qualité globale sous-jacente des portefeuilles de prêts de la Banque. L'augmentation de 2,5 millions \$ des provisions pour pertes sur prêts personnels par rapport au quatrième trimestre 2012 découle essentiellement des provisions collectives additionnelles à l'égard des portefeuilles de la Fiducie AGF. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont enregistré une légère hausse de 0,4 million \$ d'un exercice à l'autre. En outre, au quatrième trimestre 2013, des règlements favorables et l'amélioration généralisée ont donné lieu à un crédit net de 1,8 million \$ dans les pertes sur prêts des portefeuilles de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 5,5 millions \$, pour atteindre 170,9 millions \$, au quatrième trimestre 2013, par rapport à 165,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2012. Cette augmentation découlait principalement de certaines charges ponctuelles engagées au quatrième trimestre 2013, comme il est précisé ci-après.

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 2,0 millions \$, ou 2 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2012, pour atteindre 89,1 millions \$ au quatrième trimestre 2013. Au quatrième trimestre 2013, les salaires comprenaient des charges de restructuration de 6,3 millions \$ liées à l'optimisation de certaines activités, par rapport à une charge correspondante mais non liée de 2,5 millions \$ au quatrième trimestre 2012. La hausse des coûts des régimes de retraite a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des provisions pour la rémunération liée à la performance au quatrième trimestre 2013 et par des économies liées aux programmes d'assurance collective pour lesquels la Banque est coassureur du risque.

Les frais d'occupation de locaux et technologie ont augmenté de 6,2 millions \$, ou 16 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2012, pour atteindre 45,3 millions \$, du fait surtout des coûts de TI plus importants associés à la croissance continue des affaires, y compris les dépenses des sociétés MRS intégrées, les dépenses périodiques en appui à la réalisation de certains projets et la charge d'amortissement plus élevée liée aux projets de développement des TI achevés. La hausse des coûts de location liée à la superficie en pieds carrés additionnelle des locaux loués pour les équipes de projets des TI a également contribué à cette augmentation.

Les autres frais autres que d'intérêt ont diminué de 3,8 millions \$, pour s'établir à 26,5 millions \$ au quatrième trimestre 2013, par rapport à 30,3 millions \$ au quatrième trimestre 2012. La diminution s'explique surtout par la baisse des taxes, des honoraires professionnels et des frais de publicité par rapport à ceux de l'exercice précédent, la Banque ayant continué d'exercer un contrôle rigoureux des coûts dans un contexte de ralentissement de la croissance du revenu d'intérêt. Au quatrième trimestre 2012, les charges comprenaient également des frais de publicité non récurrents liés à la conversion de B2B Trust en B2B Banque.

Les frais liés aux transactions et d'intégration pour le quatrième trimestre 2013 ont totalisé 10,0 millions \$ et avaient surtout trait aux coûts de conversion des systèmes de TI, aux coûts de relocalisation des employés, aux salaires, aux honoraires professionnels et à d'autres charges, comme il a été mentionné précédemment.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 74,7 % au quatrième trimestre 2013, par rapport à 74,4 % au quatrième trimestre 2012. Compte non tenu des charges de restructuration de 6,3 millions \$ engagées au quatrième trimestre 2013, le ratio d'efficacité ajusté a été de 71,7 %. Sur la même base, la Banque a généré un levier d'exploitation positif de plus de 2 % d'un exercice à l'autre, du fait principalement de l'augmentation des autres revenus, des synergies découlant du processus d'intégration et des initiatives continues de contrôle des coûts de la Banque. Comme ces mesures le suggèrent, des efforts considérables sont déployés pour rationaliser les activités. Toutefois, la direction continue de s'engager à assurer la croissance et à investir dans des initiatives stratégiques dans chacun de ses secteurs d'activité.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2013, les impôts sur le résultat se sont élevés à 6,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 19,3 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2012, les impôts sur le résultat s'étaient élevés à 15,1 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'était établi à 24,9 %. D'un exercice à l'autre, la baisse du taux d'impôt sur le résultat pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2013 résulte du niveau relativement plus élevé des revenus de dividendes non imposables et du niveau relativement plus faible du revenu imposable au Canada compte tenu du produit tiré de l'acquisition de la Fiducie AGF au cours du trimestre clos le 31 octobre 2012.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts, de dépôts et de comptes d'investissement peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. L'évolution des taux d'intérêt du marché, des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peut se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, les autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, sont également susceptibles d'avoir une incidence sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours (90 jours en 2012), contre 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2013 et 2012.

TABLEAU 12

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2013				2012			
	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.
Revenu net d'intérêt	141 437	\$ 144 549	\$ 140 430	\$ 142 344	\$ 142 411	\$ 129 664	\$ 128 324	\$ 130 629
Autres revenus	74 094	76 493	74 420	71 570	67 985	64 169	70 346	63 115
Revenu total	215 531	221 042	214 850	213 914	210 396	193 833	198 670	193 744
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	(1 006)	(1 140)	(1 224)	(1 056)	23 795	—	—	—
Provisions pour pertes sur prêts	10 000	9 000	9 000	8 000	8 000	7 500	7 500	10 000
Frais autres que d'intérêt	160 922	160 328	153 717	153 757	156 547	141 798	143 761	140 360
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	9 951	14 600	6 136	7 557	8 830	7 157	3 350	2 660
Résultat avant impôts sur le résultat	33 652	35 974	44 773	43 544	60 814	37 378	44 059	40 724
Impôts sur le résultat	6 485	7 690	9 634	9 454	15 129	7 380	10 196	9 762
Résultat net	27 167	\$ 28 284	\$ 35 139	\$ 34 090	\$ 45 685	\$ 29 998	\$ 33 863	\$ 30 962
Résultat par action								
de base	0,86	\$ 0,91	\$ 1,10	\$ 1,12	\$ 1,51	\$ 1,06	\$ 1,22	\$ 1,16
dilué	0,86	\$ 0,91	\$ 1,10	\$ 1,12	\$ 1,51	\$ 1,06	\$ 1,22	\$ 1,16
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,66	% 1,68	% 1,68	% 1,63	% 1,62	% 1,66	% 1,73	% 1,75
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	7,7	% 8,1	% 10,3	% 10,3	% 14,2	% 10,1	% 12,0	% 11,5
Résultat (perte) net(te)								
Particuliers et PME-Québec	8 766	\$ 11 024	\$ 9 662	\$ 11 210	\$ 9 293	\$ 13 535	\$ 10 658	\$ 10 421
Immobilier et Commercial	17 037	16 987	16 399	16 632	16 729	15 951	16 969	14 306
B2B Banque	5 160	5 983	9 837	9 914	25 193	7 255	8 129	8 871
Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	2 909	2 287	2 975	2 681	2 692	1 176	2 779	1 875
Autres	(6 705)	(7 997)	(3 734)	(6 347)	(8 222)	(7 919)	(4 672)	(4 511)
Résultat net	27 167	\$ 28 284	\$ 35 139	\$ 34 090	\$ 45 685	\$ 29 998	\$ 33 863	\$ 30 962
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	35 220	\$ 39 847	\$ 40 547	\$ 40 418	\$ 36 186	\$ 35 253	\$ 36 302	\$ 32 919
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,14	\$ 1,31	\$ 1,29	\$ 1,34	\$ 1,17	\$ 1,27	\$ 1,31	\$ 1,24
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	10,2	% 11,8	% 12,1	% 12,2	% 10,9	% 12,1	% 13,0	% 12,4

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net ajusté a généralement suivi une courbe ascendante, propulsé principalement par la croissance soutenue des portefeuilles de prêts et de dépôts et par celle des autres revenus ainsi que par l'amélioration générale du crédit, tandis que le résultat net a été moins stable du fait de l'incidence des acquisitions de la Banque. Enfin, certains facteurs spécifiques, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2013 et 2012.

2013

- Le revenu net d'intérêt est demeuré relativement inchangé en 2013, compte tenu du ralentissement de la croissance des prêts et de la stabilisation des marges d'intérêt.

- Les autres revenus ont augmenté au cours de 2013, toutes les sources de revenus s'étant améliorées par suite principalement de la croissance des activités.
- Les provisions pour pertes sur prêts ont graduellement augmenté en 2013, bien qu'elles se soient maintenues à un niveau très bas, les provisions collectives additionnelles attribuables essentiellement aux prêts acquis ayant été partiellement compensées par les règlements favorables de prêts commerciaux dans le secteur d'activité Immobilier et Commercial.
- Les frais autres que d'intérêt ont enregistré une tendance à la hausse en 2013, qui s'explique principalement par les dépenses plus élevées découlant des activités acquises, ainsi

que par les coûts de TI plus importants liés à la croissance continue des activités, des taxes de vente et des coûts des régimes de retraite, compensés en partie par les synergies réalisées grâce à l'intégration des sociétés MRS.

- Les frais liés aux regroupements d'entreprises ont continué à être engagés en 2013, le secteur d'activité B2B Banque ayant presque achevé l'intégration des sociétés MRS et s'étant consacré graduellement à la mise en œuvre de ses plans d'intégration de la Fiducie AGF. Ces frais avaient surtout trait aux coûts de conversion des systèmes de TI, aux coûts de relocalisation des employés, aux salaires, aux honoraires professionnels et à d'autres charges.

2012

- Depuis le deuxième trimestre 2012, la provision pour pertes sur prêts a considérablement diminué, signe de l'excellente qualité des portefeuilles de prêts et du dénouement favorable de certains comptes, qui ont grandement avantaagé les résultats du secteur Immobilier et Commercial.

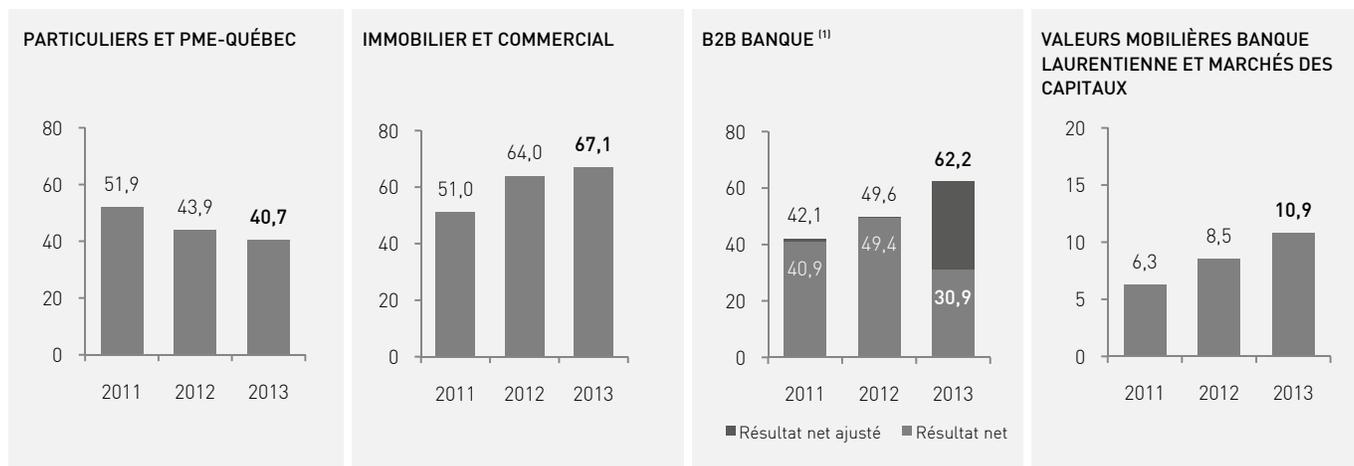
- En 2012, le revenu net d'intérêt a été particulièrement stable, la croissance soutenue des volumes ayant compensé le rétrécissement des marges. Au quatrième trimestre 2012, les prêts et les dépôts acquis de la Fiducie AGF ont commencé à accroître le revenu net d'intérêt, et les provisions et les dépenses d'exploitation ont augmenté en conséquence à compter de cette période.
- Un profit net d'acquisition a été comptabilisé dans le résultat net de B2B Banque au quatrième trimestre 2012, ce qui découle principalement de la répartition préliminaire du prix d'achat de la Fiducie AGF.
- L'augmentation graduelle des coûts liés aux regroupements d'entreprises en 2012 s'explique essentiellement par la mise en œuvre du processus d'intégration des sociétés MRS par le secteur B2B Banque pour réaliser les synergies attendues de l'acquisition.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Cette section fournit un aperçu des activités de la Banque, selon sa structure organisationnelle en vigueur en 2013. Au cours de l'exercice, les services aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels ont été offerts par l'intermédiaire des secteurs d'activité présentés dans les graphiques ci-dessous.

RÉSULTAT NET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars canadiens)



[1] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC

Le secteur d'activité Particuliers et PME-Québec fournit une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement et de produits et services transactionnels offerts par l'intermédiaire de son réseau de distribution direct comprenant les succursales, les réseaux électroniques et le centre d'appels.

La contribution du secteur d'activité Particuliers et PME-Québec au résultat net a été de 40,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 par rapport à 43,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

TABLEAU 13

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013	2012	2011
Revenu net d'intérêt	303 375 \$	310 776 \$	321 578 \$
Autres revenus	153 719	135 121	132 346
Revenu total	457 094	445 897	453 924
Provisions pour pertes sur prêts	26 938	23 978	24 060
Frais autres que d'intérêt	381 444	366 994	363 825
Résultat avant impôts sur le résultat	48 712	54 925	66 039
Impôts sur le résultat	8 050	11 018	14 148
Résultat net	40 662 \$	43 907 \$	51 891 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	83,4 %	82,3 %	80,2 %
Prêts et acceptations moyens	13 909 054 \$	13 341 941 \$	12 412 591 \$
Dépôts moyens	9 562 799 \$	9 589 392 \$	9 146 968 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Le revenu total a augmenté de 11,2 millions \$ pour passer de 445,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 à 457,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par suite de la forte croissance des autres revenus. Le revenu net d'intérêt a diminué de 7,4 millions \$, la croissance des volumes de prêts et dépôts d'un exercice à l'autre n'ayant pas entièrement contrebalancé des marges plus faibles découlant de la retarification des prêts et dépôts dans un contexte persistant de très faibles taux d'intérêt. Les autres revenus ont augmenté de 14 % pour passer de 135,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 à 153,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en raison de l'amélioration de la performance de toutes les sources de revenus. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable à la hausse des frais sur les dépôts, à l'augmentation des revenus tirés de la vente de fonds communs de placement reflétant des ventes records et au redressement des marchés boursiers par rapport à il y a un an, ainsi qu'à la hausse des revenus tirés des services de cartes et des revenus d'assurance crédit.

Les pertes sur prêts ont augmenté, pour passer de 24,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 à 26,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, ce qui est conforme à l'accroissement des volumes de prêts et découle des provisions

collectives additionnelles pour pertes requises à l'égard des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiels de taille moyenne afin de mieux refléter le profil de risque de ces prêts. Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 14,5 millions \$, ou 4 %, passant de 367,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 à 381,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts des régimes de retraite, aux charges de restructuration ainsi qu'aux frais d'occupation de locaux et technologie, tous plus élevés, qui ont été en partie contrebalancés par les économies découlant de la restructuration des activités bancaires de détail en 2012.

Le ratio d'efficacité s'est établi à 83,4 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, par rapport à 82,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Malgré la solide croissance des autres revenus et l'accent accru mis sur le contrôle des coûts, l'incidence du contexte prolongé de très faibles taux d'intérêt continue de peser sur le ratio d'efficacité du secteur. La direction demeure toutefois engagée à assurer la croissance continue des revenus, et des efforts considérables sont déployés pour rationaliser les activités. Notamment, en octobre, la Banque a optimisé certains processus et certaines activités dans le but de gérer les coûts récurrents engagés pour répondre aux besoins en évolution de ses clients.

IMMOBILIER ET COMMERCIAL

Le secteur Immobilier et Commercial offre du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et au Québec, de même que des opérations de change et des services internationaux.

La contribution du secteur d'activité Immobilier et Commercial au résultat net a augmenté de 3,1 millions \$, ou 5 %, et s'est établie à 67,1 millions \$ en 2013, comparativement à 64,0 millions \$ en 2012.

TABLEAU 14

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013	2012	2011
Revenu net d'intérêt	84 466 \$	87 825 \$	90 656 \$
Autres revenus	37 469	34 430	33 738
Revenu total	121 935	122 255	124 394
Provisions pour pertes sur prêts	(5 500)	3 002	22 677
Frais autres que d'intérêt	35 953	31 582	30 211
Résultat avant impôts sur le résultat	91 482	87 671	71 506
Impôts sur le résultat	24 427	23 716	20 469
Résultat net	67 055 \$	63 955 \$	51 037 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	29,5 %	25,8 %	24,3 %
Prêts et acceptations moyens	3 432 231 \$	3 374 481 \$	3 072 592 \$
Dépôts moyens	451 095 \$	511 215 \$	513 690 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Le revenu total est demeuré en grande partie inchangé, soit 121,9 millions \$ en 2013 par rapport à 122,3 millions \$ en 2012. Le revenu net d'intérêt a diminué de 3,4 millions \$ comparativement à 2012, étant donné que les revenus tirés de la croissance des volumes, notamment dans le portefeuille de prêts commerciaux, ont été plus que contrebalancés par la compression des marges découlant de la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Les autres revenus ont augmenté de 3,0 millions \$, ou 9 %, en 2013, du fait surtout des activités de souscription continues et des revenus de 2,0 millions \$ tirés de remboursements anticipés de prêts hypothécaires commerciaux. Les pertes sur prêts ont diminué de

8,5 millions \$ par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2012 et ont généré un crédit net de 5,5 millions \$ en 2013, qui s'explique par l'amélioration généralisée dans les portefeuilles de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux. Cette amélioration reflète l'excellente qualité du crédit des portefeuilles commerciaux et est appuyée par le niveau considérablement plus bas de prêts douteux. Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 4,4 millions \$ par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2012, par suite essentiellement de l'augmentation des salaires et des avantages du personnel.

B2B BANQUE

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants dans tout le Canada.

La contribution du secteur d'activité B2B Banque au résultat net ajusté s'est élevée à 62,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en hausse de 12,6 millions \$, ou 25 %, par rapport à 49,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

TABLEAU 15

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013	2012	2011
Revenu net d'intérêt	190 928 \$	143 593 \$	117 769 \$
Autres revenus	36 705	34 590	8 967
Revenu total	227 633	178 183	126 736
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	(4 426)	23 795	—
Provisions pour pertes sur prêts	14 562	6 020	4 343
Frais autres que d'intérêt	128 092	106 077	64 040
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	38 244	21 997	1 349
Résultat avant impôts sur le résultat	42 309	67 884	57 004
Impôts sur le résultat	11 415	18 436	16 149
Résultat net	30 894 \$	49 448 \$	40 855 \$
Résultat net ajusté ⁽²⁾	62 246 \$	49 600 \$	42 056 \$
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	73,1 %	71,9 %	51,6 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽²⁾	56,3 %	59,5 %	50,5 %
Prêts et acceptations moyens	9 218 339 \$	6 747 686 \$	5 400 231 \$
Dépôts moyens	12 973 188 \$	10 863 952 \$	9 213 139 \$

(1) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

L'amélioration découle essentiellement de l'inclusion de neuf mois additionnels de revenu net de la Fiducie AGF, celle-ci ayant contribué à la croissance du résultat tout au long de l'exercice en comparaison de sa contribution pendant un seul trimestre en 2012. Puisque l'intégration des systèmes et des comptes de la Fiducie AGF est bien avancée, les résultats de la Fiducie AGF sont désormais intégrés aux résultats de B2B Banque. Le résultat net comme présenté du secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'est établi à 30,9 millions \$ par rapport à 49,4 millions \$ il y a un an, du fait essentiellement du profit initial découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF comptabilisé en 2012 et du niveau plus élevé des frais d'intégration.

Le revenu total a augmenté, pour atteindre 227,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 178,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 47,3 millions \$ par rapport à il y a un an, en grande partie en raison de la contribution additionnelle au revenu net d'intérêt de la Fiducie AGF, et a totalisé 190,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Malgré l'incidence des acquisitions, la compression des marges imputable au contexte de faibles taux d'intérêt et au désendettement des investisseurs a nuí aux résultats tout au long de l'exercice. L'augmentation de 2,1 millions \$ des autres revenus, qui se sont établis à 36,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, s'explique surtout par l'augmentation des revenus tirés des comptes d'investissement de B2B Banque Services de courtiers.

Comme il a été mentionné précédemment, la charge d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers

acquis, présentée au poste « Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis », s'est établie à 4,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, ce poste s'était élevé à 23,8 millions \$, incluant un profit avant impôts de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ après impôts sur le résultat) découlant de l'acquisition de la Fiducie AGF. Voir la note 28 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur cet élément.

Les pertes sur prêts ont augmenté, pour passer de 6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 à 14,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, ce qui s'explique surtout par les pertes sur prêts liées aux portefeuilles de prêts de la Fiducie AGF.

Les frais autres que d'intérêt, comme il est indiqué dans le tableau précédent, ont augmenté de 22,0 millions \$, pour atteindre 128,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 106,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Cet accroissement tient compte de l'ajout des dépenses d'exploitation courantes d'un exercice complet de la Fiducie AGF. Sinon, les frais ont augmenté d'environ 1 %, d'un exercice à l'autre, du fait principalement des synergies découlant de l'intégration des sociétés MRS. Les frais liés aux transactions et d'intégration pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont totalisé 38,2 millions \$ et avaient surtout trait aux coûts de conversion des systèmes de TI, aux coûts de relocalisation des employés, aux salaires, aux honoraires professionnels et aux autres frais liés à l'intégration de la Fiducie AGF et des sociétés MRS.

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

La contribution au résultat net du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a augmenté de 2,3 millions \$, ou 27 %, pour atteindre 10,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, en comparaison de 8,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

TABLEAU 16

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013	2012	2011
Revenu total	67 831 \$	59 902 \$	56 353 \$
Frais autres que d'intérêt	53 407	48 439	47 902
Résultat avant impôts sur le résultat	14 424	11 463	8 451
Impôts sur le résultat	3 572	2 941	2 180
Résultat net	10 852 \$	8 522 \$	6 271 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	78,7 %	80,9 %	85,0 %
Actifs de courtage de clients	2 465 747 \$	2 253 599 \$	2 153 893 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Le revenu total a augmenté, pour atteindre 67,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à 59,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, le secteur d'activité a été avantagé par les conditions de marché plus favorables qu'il y a un an pour les activités de négociation et de courtage aux particuliers et a tiré parti des occasions de croissance sur les marchés des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation. L'augmentation de 5,0 millions \$ des frais

autres que d'intérêt, qui se sont établis à 53,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, est principalement imputable à la hausse de l'effectif, de la rémunération liée à la performance, des commissions et des frais de transaction qui était en concordance avec l'augmentation des revenus liés aux marchés. Le secteur d'activité a généré un levier d'exploitation positif d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la hausse des revenus attribuable aux initiatives commerciales et à l'amélioration des marchés financiers par rapport à il y a un an.

AUTRES

Le secteur Autres comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

La contribution négative au résultat net du secteur Autres a été de 24,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, comparativement à une contribution négative de 25,3 millions \$ pour l'exercice clos de 31 octobre 2012.

TABLEAU 17

CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Revenu net d'intérêt	(14 132) \$	(14 376) \$	(28 664) \$
Autres revenus	4 976	4 782	5 604
Revenu total	(9 156)	(9 594)	(23 060)
Frais autres que d'intérêt	29 828	29 374	15 127
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	7 657
Résultat avant impôts sur le résultat	(38 984)	(38 968)	(45 844)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(14 201)	(13 644)	(19 507)
Perte nette	(24 783) \$	(25 324) \$	(26 337) \$
Perte nette ajustée ⁽²⁾	(24 783) \$	(25 324) \$	(20 872) \$

(1) Indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Le revenu net d'intérêt s'est légèrement amélioré pour passer d'un montant négatif de 14,4 millions \$ en 2012 à un montant négatif de 14,1 millions \$ en 2013, du fait surtout de l'arrivée à échéance de passifs de titrisation à coupon élevé et de la réduction des liquidités à rendement moins élevé au cours de l'exercice, qui ont plus que contrebalancé l'incidence des conditions de marché moins favorables qu'il y a un an. Les autres revenus se sont élevés à 5,0 millions \$ en 2013, en comparaison de 4,8 millions \$ en 2012, les activités de trésorerie ayant légèrement augmenté d'un exercice à l'autre. Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 0,5 million \$, ou 2 %, pour s'établir à 29,8 millions \$ en 2013, par rapport à 29,4 millions \$ en 2012. Cette augmentation tient compte

de charges de restructuration de 1,0 million \$ liées à l'optimisation de certains processus et de certaines activités et d'une perte de valeur de 1,6 million \$ liée aux projets de TI abandonnés au cours de l'exercice. Les frais d'occupation de locaux et technologie ont également contribué à l'augmentation, en raison de la hausse de la charge d'amortissement non répartie liée aux projets de développement des TI achevés ainsi que des coûts de location plus élevés liés à la superficie en pieds carrés additionnelle des locaux loués pour les équipes de projets des TI. Ces facteurs ont été plus que compensés par des ajustements favorables liés aux taxes de vente et par la diminution des autres charges.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des trois derniers exercices, l'accroissement considérable de la taille des activités de la Banque, appuyé par les acquisitions réalisées en 2012, a permis à la Banque d'augmenter sa rentabilité et de renforcer son capital. Dans un contexte de resserrement marqué de la réglementation, cette souplesse accrue devrait permettre à la Banque de poursuivre ses initiatives de croissance et de respecter les exigences en matière de fonds propres réglementaires.

Au 31 octobre 2013, l'actif total de la Banque s'élevait à 33,9 milliards \$, comparativement à 34,9 milliards \$ au 31 octobre 2012, comme l'indique le tableau 18. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du présent rapport de gestion.

LIQUIDITÉS

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2013, ces actifs totalisaient 5,9 milliards \$, une

baisse de 1,4 milliard \$ par rapport aux 7,3 milliards \$ au 31 octobre 2012, qui découle principalement d'une diminution des actifs de remplacement à rendement moins élevé qui ont été affectés au remboursement, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, d'une portion de la dette liée aux activités de titrisation venue à échéance d'un montant de 1,6 milliard \$. En outre, la Banque a réduit le niveau global des liquidités au cours des douze derniers mois pour financer la croissance du volume des prêts. En 2012, les liquidités relativement plus importantes étaient attribuables à l'acquisition de la Fiducie AGF, ainsi qu'à l'émission, par la Banque, d'instruments de fonds propres avant la mise en œuvre initiale de Bâle III le 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, les liquidités, qui ont été relativement moins élevées, ont diminué pour s'établir à 17 % de l'actif total, en comparaison de 21 % au 31 octobre 2012. Dans l'ensemble, la Banque continue de maintenir des sources de financement diversifiées, de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

TABLEAU 18

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage]

	2013	2012	2011	VARIATION 2013 / 2012
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	4 689 363 \$	6 714 004 \$	5 542 925 \$	(30) %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	1 218 255	631 202	720 317	93
Prêts				
Personnels	7 245 474	7 806 067	5 774 207	(7)
Hypothécaires résidentiels	14 735 211	14 169 095	11 869 412	4
Hypothécaires commerciaux	2 488 826	2 443 634	2 363 808	2
Commerciaux et autres	2 488 137	2 150 953	1 900 977	16
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	271 049	211 130	179 140	28
	27 228 697	26 780 879	22 087 544	2
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(115 590)	(117 542)	(143 150)	(2)
Total des prêts	27 113 107	26 663 337	21 944 394	2
Autres actifs	904 955	928 283	755 574	(3)
Actif au bilan	33 925 680 \$	34 936 826 \$	28 963 210 \$	(3) %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	17,4 %	21,0 %	21,6 %	
Total des prêts et acceptations, montant net, en % de l'actif au bilan	79,9 %	76,3 %	75,8 %	

Au 31 octobre 2013, les valeurs mobilières s'élevaient à 4,5 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur totale s'établissait à 1,7 milliard \$. Les profits latents nets, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 9,5 millions \$ au 31 octobre 2013.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 56 du présent rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le total des prêts et des acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, s'est établi à 27,1 milliards \$ au 31 octobre 2013, en hausse de 0,4 milliard \$, ou 2 %, par rapport au 31 octobre 2012. L'accroissement des portefeuilles de prêts de la Banque a été stimulé par la solide croissance interne des portefeuilles de prêts commerciaux à marge plus élevée, tandis que les prêts de détail ont légèrement augmenté. Dans un contexte de ralentissement de la demande de prêts des consommateurs et de faiblesse des taux d'intérêt, la Banque a concentré ses efforts sur les possibilités de croissance dans des créneaux de marché. Cette stratégie ciblée a permis à la Banque d'accroître le total des prêts et des acceptations bancaires d'un exercice à l'autre.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 14,7 milliards \$ au 31 octobre 2013, et ont augmenté de 0,6 milliard \$ en 2013, reflet d'un marché de l'habitation plus lent quoique résilient par rapport à il y a un an, du fait en partie du resserrement des règles régissant les prêts hypothécaires du gouvernement fédéral qui sont entrées en vigueur au cours du deuxième semestre 2012. Néanmoins, la stratégie ciblée de la Banque visant à accorder la priorité aux besoins de ses clients et son réseau de distribution accru ont contribué au maintien de la croissance de ce portefeuille de prêts.

Les prêts personnels se sont élevés à 7,2 milliards \$, en baisse de 0,6 milliard \$, ou 7 %, depuis le 31 octobre 2012. Le portefeuille de prêts personnels a subi surtout les répercussions de la rationalisation prévue des prêts à l'investissement de la Fiducie AGF, du désendettement des clients et de la rationalisation continue des activités de financement aux points de vente.

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, ont augmenté de 397,1 millions \$, ou 17 %, depuis le 31 octobre 2012, la Banque ayant développé avec succès cette activité à marge plus élevée. Les prêts hypothécaires commerciaux ont également augmenté de 45,2 millions \$, ou 2 %, au cours de la période considérée, bien que des prêts de 94,7 millions \$ aient été vendus au deuxième trimestre 2013.

Prêts douteux

La diminution des prêts douteux bruts, qui sont passés de 128,0 millions \$ en 2012 à 99,4 millions \$ en 2013, reflète l'amélioration continue de la qualité du crédit au cours de l'exercice, principalement dans le portefeuille de prêts commerciaux. Cette amélioration a été contrebalancée en partie par le volume accru du portefeuille de détail, qui comprend les portefeuilles de prêts acquis. Le montant net des prêts douteux s'élevait à 53,1 millions \$ au 31 octobre 2013, comparativement à 67,7 millions \$ au 31 octobre 2012. La note 6 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont reculé de 3%, pour atteindre 905,0 millions \$ au 31 octobre 2013, par rapport à 928,3 millions \$ au 31 octobre 2012, du fait essentiellement des variations de la juste valeur des dérivés, qui servent principalement à couvrir l'exposition de la Banque aux risques de marché. Ce recul a été

en partie contrebalancé par l'augmentation des coûts des projets de développement capitalisés, comme le programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit.

TABLEAU 19

PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage]

	2013	2012	2011	VARIATION 2013/2012
Dépôts				
Personnels	19 282 042 \$	19 369 310 \$	15 609 853 \$	— %
Entreprises, banques et autres	4 645 308	4 672 133	4 406 428	(1)
	23 927 350	24 041 443	20 016 281	—
Autres passifs	3 091 150	2 873 563	2 725 215	8
Dette liée aux activités de titrisation	4 974 714	6 037 097	4 760 847	(18)
Dette subordonnée	445 473	443 594	242 551	—
Passif au bilan	32 438 687 \$	33 395 697 \$	27 744 894 \$	(3) %
Dépôts personnels en % du total des dépôts	80,6 %	80,6 %	78,0 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	73,8 %	72,0 %	72,1 %	

DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts a enregistré une légère baisse de 0,1 milliard \$, pour s'établir à 23,9 milliards \$ au 31 octobre 2013, par rapport à 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2012. Les dépôts personnels ont légèrement diminué de 0,1 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2012, pour s'établir à 19,3 milliards \$ au 31 octobre 2013, ce qui s'explique par la croissance plus modérée des portefeuilles de prêts, qui ont été financés principalement par les liquidités au cours de l'exercice. Par ailleurs, pour faire face aux exigences réglementaires futures en matière de liquidités, la Banque continue de concentrer ses efforts sur la collecte de dépôts de particuliers et de maintenir une base de financement de détail solide. Les dépôts personnels représentaient 81 % du total des dépôts au 31 octobre 2013, un niveau inchangé par rapport à il y a un an. Les dépôts d'entreprises et autres, qui comprennent les dépôts institutionnels, ont légèrement baissé depuis le 31 octobre 2012, pour s'établir à 4,6 milliards \$ au 31 octobre 2013. La Banque continue toutefois de maintenir des sources de financement diversifiées et de gérer activement ses niveaux de liquidités. À ce titre, la Banque a tiré parti des conditions de marché favorables et a mobilisé 200,0 millions \$ en billets de dépôt de premier rang de cinq ans au deuxième trimestre 2013 et un montant additionnel de 275,0 millions \$ en billets de dépôt de premier rang de cinq ans au quatrième trimestre 2013.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » de la section « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 56 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont légèrement augmenté, pour s'établir à 3,1 milliards \$ au 31 octobre 2013 par rapport à 2,9 milliards \$ au 31 octobre 2012. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement de la hausse des engagements au titre des valeurs négociables vendues à découvert.

La dette liée aux activités de titrisation a diminué d'un montant net de 1,1 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2012 et s'est établie à 5,0 milliards \$ au 31 octobre 2013, en raison principalement de l'échéance de quatre émissions à coupon plus élevé. Depuis le début de l'exercice, la Banque s'est également financée en tirisant de nouveaux prêts hypothécaires résidentiels d'un montant de 1,2 milliard \$, dont une tranche de 738,5 millions \$ a été vendue par la Banque dans le cadre de l'émission de nouvelles obligations hypothécaires du Canada et une tranche de 416,2 millions \$ a été vendue à titre d'actifs de remplacement dans des structures de titrisation existantes. Pour de plus amples renseignements sur la dette liée aux activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

Au 31 octobre 2013, la dette subordonnée était de 445,5 millions \$, soit relativement au même niveau qu'au 31 octobre 2012. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque et offre une protection additionnelle aux déposants.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 1 487,0 millions \$ au 31 octobre 2013, comparativement à 1 541,1 millions \$ au 31 octobre 2012. Cette diminution découle principalement du rachat des actions privilégiées de catégorie A, série 9, pour un montant de 100 millions \$, en partie contrebalancé par les fonds propres générés en interne ainsi que par l'émission de 384 892 nouvelles actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions et de 30 000 nouvelles actions ordinaires en vertu du régime d'options d'achat d'actions. Le cumul des autres éléments du résultat global a baissé de 28,7 millions \$ par rapport à il y a un an, du fait essentiellement des profits différés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui ont été comptabilisés en résultat. La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les

transactions relatives aux fonds propres réalisées en 2013 et sur d'autres questions liées aux fonds propres.

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque, compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat global, a augmenté et s'établissait à 44,73 \$ au 31 octobre 2013, comparativement à 42,81 \$ au 31 octobre 2012. Le tableau ci-contre présente les éléments du capital-actions.

TABLEAU 20

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 9 décembre 2013 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 10	4 400 000
Série 11	4 000 000
Total des actions privilégiées	8 400 000
Actions ordinaires	28 532 569
Options d'achat d'actions	20 000

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut plusieurs arrangements hors bilan. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés, des entités ad hoc mises en place à des fins de financement ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit

divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 21 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2013, ces éléments s'élevaient à 37,7 milliards \$, en hausse de 4,7 milliards \$, ou 14 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2012. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 21

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013		2012		2011	
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	32 222 052	\$	28 206 015	\$	7 616 790	\$
Fonds communs de placement	2 568 101		2 110 528		1 864 577	
Actifs de courtage de clients	2 465 747		2 253 599		2 153 893	
Prêts hypothécaires sous gestion	397 864		346 436		300 134	
Actifs institutionnels	72 475		76 912		115 130	
Autres – particuliers	13 142		14 277		25 382	
Total – actifs administrés et actifs sous gestion	37 739 381	\$	33 007 767	\$	12 075 906	\$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés ont connu une hausse de 4,0 milliards \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement de l'amélioration de la gamme de produits offerte par B2B Banque Services de courtiers et de l'ouverture de nouveaux comptes d'investissement pour ses clients dans son système de gestion intégré des comptes des courtiers. B2B Banque Services de courtiers offre un vaste éventail de produits et de services d'investissement à plus de 300 000 investisseurs, par l'intermédiaire de plus de 27 000 conseillers financiers indépendants et de leurs courtiers à l'échelle du Canada.

Les actifs des fonds communs de placement administrés se sont accrus de 457,6 millions \$, ou 22 %, au cours de l'exercice 2013. L'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, combinée au réseau de distribution efficace de la Banque et aux conditions de marché favorables en 2013, s'est traduite par une forte croissance des volumes au cours des douze derniers mois.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 212,1 millions \$, ou 9 %, en raison surtout du redressement des marchés boursiers en 2013.

Les prêts hypothécaires sous gestion ont augmenté de 51,4 millions \$, ou 15 %, le volume plus élevé de prêts hypothécaires commerciaux vendus au cours de l'exercice 2013 ayant plus que contrebalancé les échéances et les remboursements anticipés de prêts hypothécaires vendus au cours des exercices précédents.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciaires, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants notionnels de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De

même, les montants notionnels de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants notionnels de référence des dérivés de la Banque totalisaient 17,3 milliards \$ au 31 octobre 2013, et avaient une juste valeur positive nette de 24,6 millions \$.

Les notes 23 à 25 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires afin d'obtenir du financement et, dans une certaine mesure, de réduire le risque de crédit.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de la trésorerie. L'entité ad hoc finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent parfois d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit. Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit (uniquement pour les prêts vendus à des conduits à vendeurs multiples) liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas

décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation. Dans les faits, les activités de titrisation menées par la Banque, bien que celle-ci ait recours à des entités ad hoc qui ne sont pas en tant que telles consolidées, sont néanmoins comptabilisées au bilan.

Au 31 octobre 2013, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus légalement dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 3,5 milliards \$ (3,6 milliards \$ au 31 octobre 2012), et la valeur comptable des actifs de remplacement atteignait 0,7 milliard \$ (1,5 milliard \$ au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus légalement à des conduits à vendeurs multiples était de 0,7 milliard \$ (0,9 milliard \$ au 31 octobre 2012). Le passif de titrisation lié à ces transactions s'est établi à 5,0 milliards \$ au 31 octobre 2013 (6,0 milliards \$ au 31 octobre 2012).

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment les facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à divers instruments de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins financiers de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque peut être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garantie qui respectent la définition de « garanties ». Les principaux types de garanties sont des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution.

La note 27 des états financiers consolidés annuels fournit de l'information additionnelle à ce sujet.

TABLEAU 22

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	3 247 808 \$	3 158 271 \$	2 603 217 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	133 463 \$	149 254 \$	146 846 \$
Lettres de crédit documentaire	4 482 \$	2 384 \$	4 358 \$

[1] Compte non tenu des facilités de crédit personnelles totalisant 1,9 milliard \$ (1,9 milliard \$ au 31 octobre 2012 et 1,6 milliard \$ au 31 octobre 2011) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,5 milliard \$ (1,3 milliard \$ au 31 octobre 2012 et 1,2 milliard \$ au 31 octobre 2011) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de fonds propres adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en procurant un rendement acceptable pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection souhaitées. De plus, le niveau de capital requis est aligné avec le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des parties prenantes. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour attribuer une note de crédit, le niveau de capital de la Banque doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps.

Parallèlement au processus d'adéquation des fonds propres, la Banque a mis en œuvre un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur la rentabilité et les niveaux de fonds propres de la Banque. L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Économie, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Le processus d'adéquation des fonds propres tient compte des résultats de cet exercice afin d'établir le niveau approprié de fonds propres.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le PIEAFP, le programme intégré de simulations de crise, le plan d'affaires financier triennal et le plan de capital. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement. La haute direction surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion de l'actif, du passif et du capital. Le secteur Gestion des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation des fonds propres ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise. La Trésorerie de la Banque, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) qui découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque de Bâle élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). En janvier 2013, la Banque a adopté la nouvelle ligne directrice sur les normes de fonds propres (la ligne directrice NFP) du BSIF fondée sur les lignes directrices sur les fonds propres du CBCB publiées initialement en décembre 2010, que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. En vertu de ce cadre normatif, les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 se composent désormais de deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les autres éléments de fonds propres de catégorie 1, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité et pour garantir la transparence. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des fonds propres complémentaires et continueront de contribuer à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent d'importantes activités de négociation, de leur risque de marché. La ligne directrice NFP établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 3,5 %, 4,5 % et 8,0 % pour 2013. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période comprise entre 2013 et 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période comprise entre 2013 et 2022 (la base « transitoire »). À compter de 2014, la ligne directrice NFP prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

Dans sa ligne directrice NFP, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris ») tôt au cours de la période de transition, y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 % à partir du premier trimestre 2013. De plus, certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique nationales (BISN) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques seront tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1

sous forme d'actions ordinaires d'ici le 1^{er} janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie des banques désignées ainsi. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF exige également que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio actif/fonds propres.

La ligne directrice NFP fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne seront plus entièrement admissibles comme fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2013. Les instruments de fonds propres de la Banque, autres que sous forme d'actions ordinaires, sont considérés comme non admissibles selon les règles de Bâle III et sont donc assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, à compter de 2013. Ces instruments de fonds propres, autres que sous forme d'actions ordinaires, comprennent les actions privilégiées, séries 10 et 11, et les billets à moyen terme subordonnés, séries 2010-1 et 2012-1. La Banque a racheté à leur valeur nominale, le 15 mars 2013, les actions privilégiées, série 9, qui n'étaient pas des instruments admissibles selon les règles de Bâle III.

Risque de crédit et risque opérationnel

La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. En 2012, la Banque a initié le processus d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée pour déterminer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses homologues du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent surtout l'approche fondée sur les notations internes avancée qui est plus favorable. L'adoption par la Banque de l'approche fondée sur les notations internes avancée devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière d'évaluation du crédit. La mise en œuvre devait avoir lieu au cours de la période allant de 2015 à 2018 et comprendre deux phases. Toutefois, en raison de l'incertitude grandissante et des débats suscités partout dans le monde à l'égard d'une approche plus sensible aux risques, plus simple et plus comparable, la direction a décidé de ralentir la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée et de terminer le projet en 2018 en une seule phase.

Les tableaux 23 et 24 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 23

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

	2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽²⁾	
Fonds propres réglementaires				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A)	1 017 659	\$	s. o.	
Fonds propres de catégorie 1 (B)	1 222 863	\$	1 460 253	\$
Total des fonds propres (C)	1 694 167	\$	1 974 060	\$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (D) ⁽³⁾	13 379 834	\$	13 436 433	\$
Ratio des fonds propres réglementaires				
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A/D)	7,6	%	s. o.	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (B/D)	9,1	%	10,9	%
Ratio total des fonds propres (C/D)	12,7	%	14,7	%

(1) Les montants sont présentés selon Bâle III comme déposés auprès du BSIF, selon la base « tout compris ».

(2) Les montants sont présentés selon Bâle II comme déposés auprès du BSIF.

(3) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel.

TABLEAU 24

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013		2012 ⁽¹⁾	
	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽²⁾	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽²⁾
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)				
Entreprises	5 080 098 \$	5 019 998 \$	4 717 408 \$	4 578 674 \$
Souverains	3 771 179	26 059	5 424 365	45 459
Banques	403 475	87 346	775 092	155 373
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	14 735 773	2 251 422	14 188 748	2 043 292
Autres expositions sur la clientèle de détail	3 381 816	2 090 482	4 163 205	2 604 269
Petites entreprises assimilées aux autres expositions	1 352 177	942 617	1 294 844	915 930
Actions	313 149	313 149	348 663	348 663
Titrisation	39 355	27 820	64 823	19 640
Autres actifs	1 088 667	565 677	853 154	671 517
	30 165 689	11 324 570	31 830 302	11 382 817
Dérivés	118 805	45 097	249 994	57 646
Engagements de crédit	666 765	623 454	643 529	602 720
Risques opérationnels		1 386 713		1 393 250
	30 951 259 \$	13 379 834 \$	32 723 825 \$	13 436 433 \$
Éléments inscrits au bilan				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente		707 435 \$		725 449 \$
Prêts personnels		2 497 457		2 996 307
Prêts hypothécaires résidentiels		2 753 384		2 536 591
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		4 968 253		4 569 207
Autres actifs		398 041		555 263
		11 324 570 \$		11 382 817 \$

(1) Les montants sont présentés selon Bâle II comme déposés auprès du BSIF.

(2) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

Incidence de l'adoption des modifications à la comptabilisation des avantages du personnel sur les fonds propres réglementaires

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2013, la Banque a adopté la version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Les modifications éliminent l'option de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes à prestations définies, connue comme la « méthode du corridor », que la Banque a utilisée par le passé, et exigent que les réévaluations soient comptabilisées dans les capitaux propres. L'adoption de cette norme réduira les capitaux propres d'environ 53,6 millions \$ au 1^{er} novembre 2013, et sur une base pro forma, aurait réduit le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2013 d'environ 0,2 %, pour s'établir à 7,4 %. Dans le but de se préparer en vue de ces modifications,

la Banque a pris des mesures proactives pour réduire la volatilité associée à ces réévaluations et aux changements des hypothèses futures fondées sur le marché afin de maintenir une solide position en matière de fonds propres à l'avenir.

MODIFICATIONS IMPORTANTES DU CAPITAL EN 2013

Émission d'actions ordinaires aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

En décembre 2012, la Banque a mis en place son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Le régime offre aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A canadiens admissibles de la Banque la possibilité de réinvestir automatiquement leurs dividendes en espèces trimestriels réguliers dans d'autres actions ordinaires de la

Banque. Au cours de l'exercice, la Banque a émis 384 892 nouvelles actions ordinaires aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, pour un produit net de 17,0 millions \$. De plus, 30 000 nouvelles actions ordinaires ont été émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, pour un produit net de 1,0 million \$.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 mars 2013, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A, série 9, pour une contrepartie de 100,0 millions \$.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 25

DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé]

	2013	2012	2011
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	12 411 \$	11 775 \$	11 775 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,98 \$	1,84 \$	1,62 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	56 037 \$	47 212 \$	38 757 \$
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	49,6 %	37,0 %	34,8 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	38,8 %	36,9 %	32,9 %

[1] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige l'IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques commerciaux décrits à la rubrique « Processus de gestion des risques » qui suit, la Banque est exposée à d'autres risques qui, selon elle, sont émergents. Cette rubrique présente les risques émergents qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, de par leur nature, influencer grandement sur la performance de la Banque.

Risques émergents

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario mais également, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture économique et commerciale au Canada. Les principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur prêts reflète les

conditions de crédit favorables au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur prêts. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Selon les récentes tendances économiques constatées au Canada, une hausse rapide du chômage combinée à l'endettement actuel des ménages canadiens et à une correction du marché immobilier pourraient se répercuter sur les activités de la Banque.

Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Cette tendance à la hausse peut avoir des conséquences négatives si les taux d'intérêt augmentent considérablement ou si l'aggravation soudaine du chômage a une incidence sur le revenu personnel disponible. La Banque pourrait donc être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur les portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient

avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme effréné. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains, et la Banque doit s'y conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, les banques peuvent avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un profil de risque et un cadre de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de repérer les risques auxquels elle fait face, d'élaborer et d'appliquer des contrôles internes adéquats et efficaces pour garantir une gestion saine et prudente de ces risques, et de mettre en œuvre des systèmes fiables et complets pour surveiller l'efficacité de ces contrôles.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le comité de gestion des risques du conseil est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé :

- Il s'agit d'un vaste concept dans lequel sont décrits les types d'activités à élaborer et de risques auxquels la Banque est disposée à être exposée.
- L'appétit pour le risque se définit notamment en termes de cibles de rendement, de notes de crédit et de ratios des fonds propres.

La tolérance au risque s'entend des variations implicites et acceptables par rapport aux cibles de profil de risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant au profil de risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, ratios cibles en matière de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités; et
- un ensemble de limites internes décrites dans les politiques de la Banque qui définissent notre tolérance au risque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels sur une institution de scénarios précis correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. La haute direction a recours à cet outil pour prendre des décisions stratégiques, gérer les risques, évaluer l'adéquation des fonds propres et élaborer des plans de contingence. Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios et de sensibilité.

En 2013, la Banque a mis en œuvre un programme de simulations de crise intégré dans le but d'évaluer un éventail de scénarios plus ou moins sévères découlant de la détérioration de la conjoncture économique. L'incidence sur les risques d'illiquidité, de marché et de crédit est déterminée et regroupée pour permettre de saisir l'effet de ces scénarios sur la rentabilité de la Banque et sa position en matière de fonds propres.

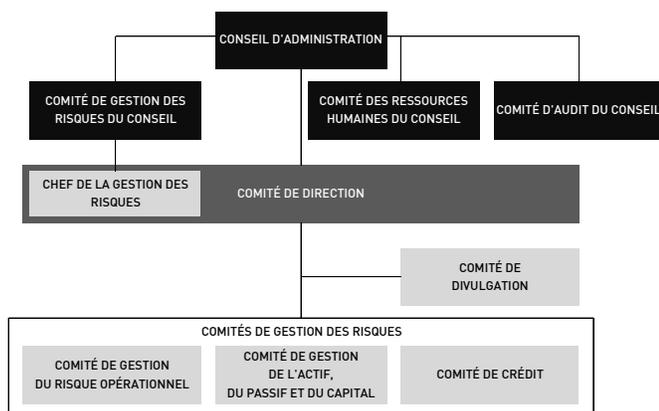
L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Économie, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Les membres de la haute direction participent à l'élaboration des

scénarios, tandis que les membres du comité de gestion des risques du conseil d'administration se chargent de la surveillance. Les résultats sont présentés aux membres de la haute direction et du comité de gestion des risques du conseil dans le cadre d'un exercice de planification stratégique et sont intégrés dans le processus d'adéquation des fonds propres.

Outre le programme intégré de simulations de crise, la Banque réalise des analyses de scénarios propres à certains types de risque et de sensibilité à ces risques afin d'évaluer le niveau de risque de différentes activités. Ces résultats font l'objet d'une surveillance au moyen des politiques de gestion des risques.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration approuve et révisé annuellement les politiques relatives au profil de risque et à la gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité d'en élaborer les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. La haute direction prend une part active dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir la haute direction au courant de tout changement au niveau des risques.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le **conseil d'administration** s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la haute direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** veille à ce que le cadre de gestion des risques soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le **comité d'audit du conseil d'administration** s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

Rôle et responsabilités des comités internes de gestion des risques

Le **comité de direction**, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque d'affaires, du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques, secondé par le comité de direction, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt et aux risques de crédit, de réputation et opérationnel. Le comité de direction est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation du capital, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le **comité de gestion du risque opérationnel** révisé les politiques de gestion du risque opérationnel, les soumet à l'approbation du comité de direction et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révisé les rapports destinés au comité de direction sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le **comité de crédit** a pour responsabilité première de s'assurer que des politiques et procédures de crédit adéquates et des systèmes d'information liés à la gestion des risques de crédit courants et potentiels de la Banque ont été mis en œuvre, et d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêt, d'autoriser les pertes sur prêts selon les limites établies et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le **comité de gestion de l'actif, du passif et du capital¹** est responsable de s'assurer de la conformité aux limites relatives à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Il recommande des stratégies de couverture afin de maintenir le niveau de risque à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration. Il supervise également la gestion des liquidités des filiales et de la Banque, et est responsable de la gestion des besoins de financement de la Banque et l'examen du plan d'urgence en matière de liquidités. Le comité doit également veiller à la supervision de la position de la Banque en matière de fonds propres et de sa structure du capital.

Le **comité de divulgation** a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

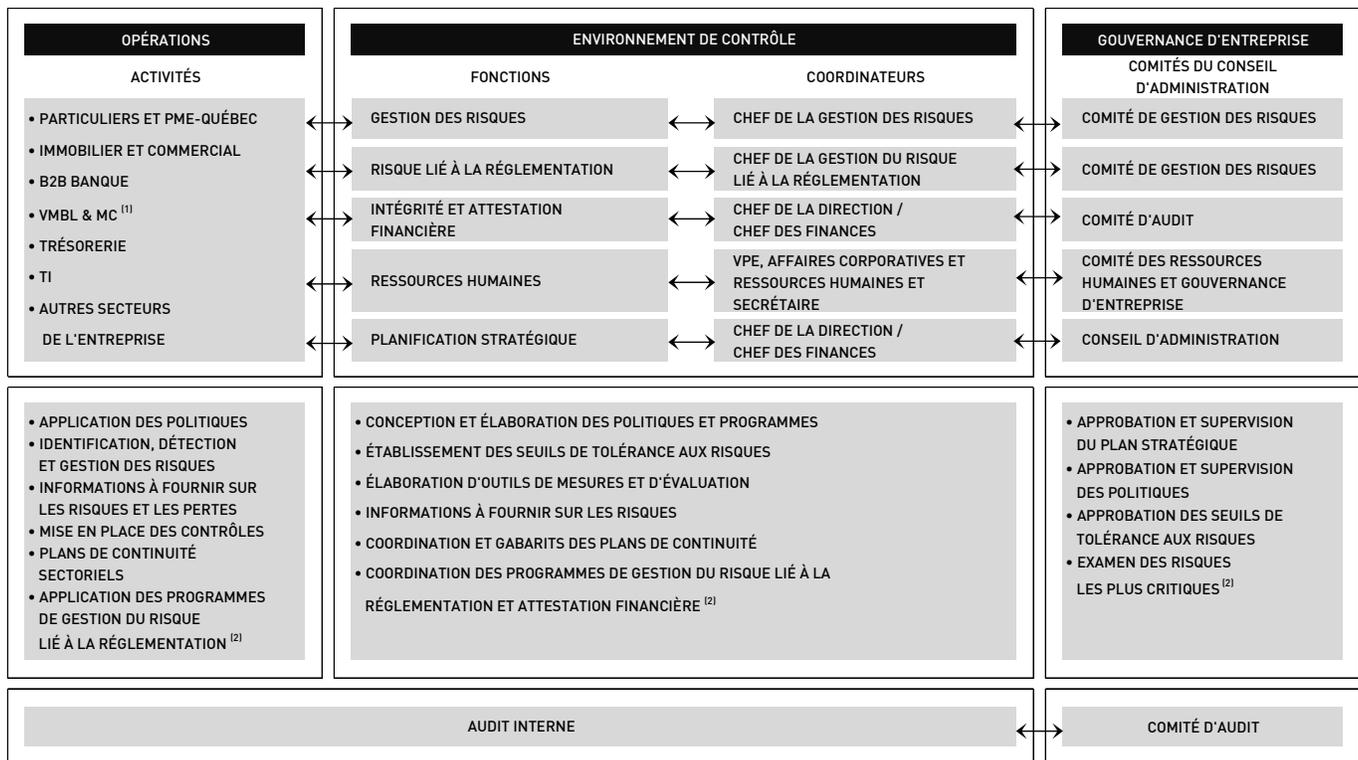
¹ Ce comité renvoie à l'acronyme anglais ALCO : Asset, Liability and Capital Management Committee.

FONCTIONS DE GOUVERNANCE SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle et de gouvernance de la Banque (la « structure »), dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. La structure comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et la gouvernance d'entreprise. Les opérations sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant des politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. L'environnement de contrôle s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la

réglementation, intégrité financière, ressources humaines et planification stratégique. La responsabilité de chaque fonction est déléguée aux membres de la haute direction. Les comités du conseil d'administration surveillent l'environnement de contrôle. En ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, il incombe au conseil d'administration de s'assurer, dans la mesure du possible, que les objectifs et les stratégies de la Banque sont compatibles avec son degré de tolérance au risque global.

La fonction Audit interne joue également un rôle clé, puisqu'elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

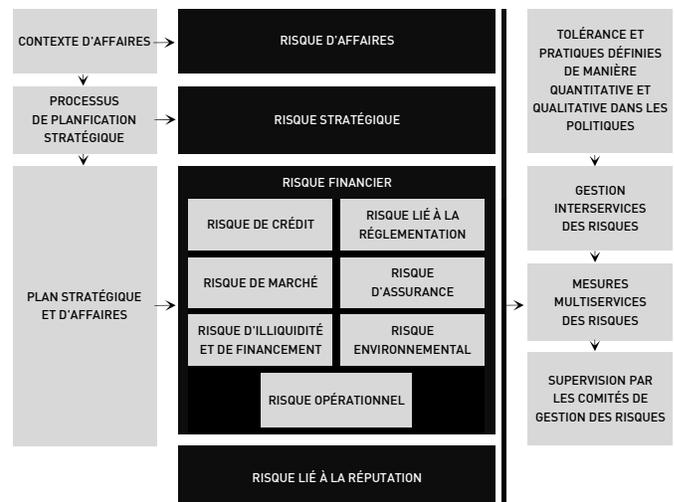


(1) Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

(2) Cette liste de fonctions n'est pas exhaustive.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque, présenté ci-contre, est interrelié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration décrivent les tolérances, les mesures et les responsabilités rattachées à chacun des principaux risques. Ces politiques sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.



La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par les directeurs des secteurs d'activité qui gèrent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE D'AFFAIRES ET DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque d'affaires correspond à l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque.

La haute direction est responsable de la gestion du risque d'affaires et du risque stratégique de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités et de déterminer la rentabilité et le profil de risque de ses divers secteurs d'activité. La stratégie globale de la Banque est établie par la haute direction et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque relativement à un instrument financier au bilan ou hors bilan.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques. Le comité de crédit a pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossier; ii) des systèmes de cotation des risques et iii) l'analyse de la tarification.

Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les autres prêts commerciaux, les demandes sont analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque

mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Dans le cas des prêts douteux commerciaux et immobiliers, les provisions sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation mais dont l'incidence n'est pas encore évidente. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 27 et 28.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et repère certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables. Leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions

aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces accords réduisent le risque de crédit en cas de

défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2013 et 2012, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-dessous.

TABLEAU 26

EXPOSITIONS MAXIMALES AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	33 108 \$	34 251 \$
Engagements liés au crédit		
Facilités de crédit aux particuliers	1 908	1 852
Marges sur cartes de crédit	1 544	1 319
Montants non utilisés des facilités de crédit approuvées	3 248	3 158
	39 808 \$	40 580 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

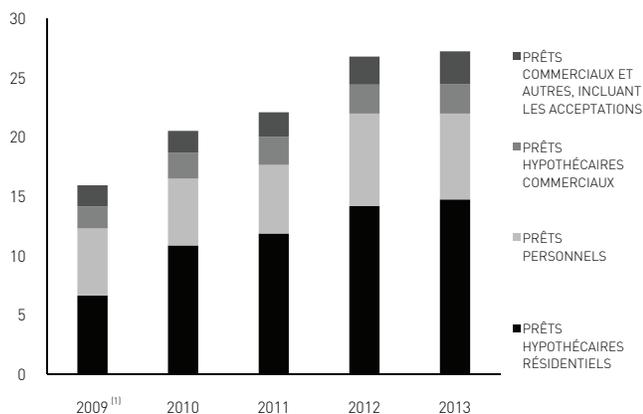
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires. La composition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2013 est demeurée relativement inchangée par rapport à il y a un an. Les prêts hypothécaires résidentiels incluent principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements.

Les positions dans des prêts aux particuliers et aux microentreprises représentent plus de 85 % du portefeuille de prêts de la Banque, ce qui reflète sa forte présence auprès des particuliers par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Banque. De plus, les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires commerciaux sont accordés essentiellement à de petites et moyennes entreprises.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

Prêts personnels

Au 31 octobre 2013, le portefeuille de prêts personnels totalisait 7,2 milliards \$, une baisse de 0,6 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2012. Cette baisse tient compte principalement de la perte de clientèle dans les portefeuilles acquis, du ralentissement de la demande de prêts à la consommation, en raison du processus continu de désendettement des Canadiens et, dans une moindre mesure, de la rationalisation en cours du portefeuille de financement aux points de vente.

Une partie des prêts à l'investissement acquis de la Fiducie AGF présente un profil de risque de crédit plus élevé qui pourrait donner lieu à des provisions pour pertes relativement plus élevées dans l'avenir. Néanmoins, le portefeuille de prêts acquis devrait avoir une incidence positive globale sur le profil de rendement futur du portefeuille de prêts personnels de la Banque puisqu'il produit des marges relativement plus élevées que le portefeuille de prêts initialement déboursés par B2B Banque.

Prêts hypothécaires résidentiels

Comme l'indique le tableau 27 à la page 51, le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels a augmenté de 0,6 milliard \$, ou 4 %, au cours de l'exercice 2013. La croissance moins soutenue par rapport à l'exercice précédent est imputable en partie au resserrement des règles régissant les prêts hypothécaires du gouvernement fédéral au deuxième semestre 2012 et au ralentissement de la croissance du prix des maisons et de l'activité. Comme c'est le cas pour les prêts à l'investissement acquis, les prêts hypothécaires acquis ont un ratio risque-rendement plus élevé mais devraient toutefois avoir une incidence positive globale sur le profil de rendement futur de ce portefeuille.

Prêts hypothécaires commerciaux

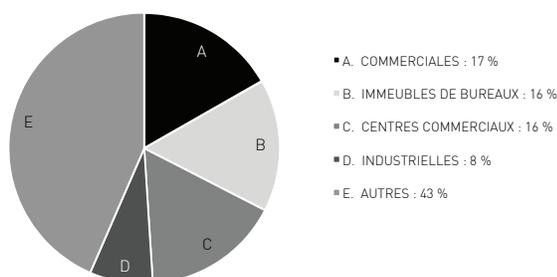
Au 31 octobre 2013, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 45,2 millions \$, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice 2012, pour s'établir à 2,5 milliards \$, en dépit de ventes de prêts totalisant 94,7 millions \$ en 2013. En 2013, en raison de la vente de prêts, la proportion de prêts à terme fixe de ce portefeuille a diminué, pour s'établir à 40 %, alors qu'elle était de 48 % à la fin de l'exercice 2012. Cette composition de prêts permet de réaliser l'équilibre entre la stabilité des volumes du portefeuille et l'optimisation des marges d'intérêt.

En 2013, la Banque a continué d'accroître sa présence sur le marché immobilier en tirant parti des occasions de croissance offertes par le marché immobilier intermédiaire canadien. Cette présence grandissante a joué un rôle clé dans l'amélioration de la rentabilité de la Banque, les activités commerciales générant des marges plus élevées. À plus long terme, la Banque continuera de tirer parti de sa clientèle solide et de se concentrer sur le service à sa clientèle de longue date et, le cas échéant, de composer avec l'augmentation de la taille des projets de développement immobilier.

Ce portefeuille contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et, par le fait même, au rehaussement du profil global de la Banque. Au 31 octobre 2013, le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux était réparti comme suit : 71 % du portefeuille total de prêts hypothécaires commerciaux en Ontario et dans l'Ouest canadien et 29 % au Québec (72 % en Ontario et dans l'Ouest canadien et 28 % au Québec au 31 octobre 2012). La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 1,8 million \$ au 31 octobre 2013 (1,9 million \$ au 31 octobre 2012).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ

(en pourcentage)



Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2013, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, a totalisé 2,8 milliards \$, en hausse de 0,4 milliard \$ par rapport à 2,4 milliards \$ au 31 octobre 2012. Cette hausse est principalement attribuable aux petites et moyennes entreprises au Québec et, dans une moindre mesure, aux prêts octroyés sur le marché intermédiaire

canadien. Récemment, la Banque a mis davantage l'accent sur le développement d'activités commerciales à marge élevée pour accroître sa rentabilité. En 2013, les investissements ciblés dans le secteur d'activité PME-Québec ont contribué à accroître les prêts de 283,0 millions \$, ou 21 % (198,7 millions \$, ou 17 %, en 2012).

Le portefeuille couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (3 % en 2012) du total des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, signe d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Le tableau 27 présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts ont diminué de 28,6 millions \$ depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 99,4 millions \$ au 31 octobre 2013. Cette diminution des prêts douteux reflète l'amélioration des portefeuilles de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, étant donné que les emprunteurs ont continué d'être avantagés par les conditions de crédit favorables ainsi que par les conditions de marché actuelles au Canada. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une augmentation des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts de détail attribuable aux portefeuilles de prêts acquis et au volume plus élevé de prêts hypothécaires résidentiels. Parallèlement, la Banque a continué de réduire son exposition au marché du financement aux points de vente à risque plus élevé.

Depuis le 31 octobre 2012, les provisions cumulatives individuelles ont diminué de 13,6 millions \$, pour s'établir à 34,3 millions \$ au 31 octobre 2013. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives ont augmenté de 11,6 millions \$ en raison surtout des portefeuilles de prêts de détail acquis. Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés.

La note 6 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

TABLEAU 27

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à cette date (en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage)

2013

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS ⁽²⁾
Personnels	7 245 474	\$ 13 971	\$ —	\$ 7 008	\$ 6 963	\$ 32 953	\$ 31 668
Hypothécaires résidentiels	14 735 211	32 651	—	3 122	29 529	5 884	8 713
Hypothécaires commerciaux	2 488 826	14 082	9 731	254	4 097	15 764	(3 640)
	24 469 511	60 704	9 731	10 384	40 589	54 601	36 741
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Fabrication	189 572	11 371	10 514	183	674	1 617	(2 007)
Transformation et ressources naturelles	109 570	13 791	10 608	37	3 146	324	(290)
Agriculture	279 476	5 588	494	343	4 751	3 026	19
Services publics	134 731	—	—	8	(8)	67	2
Commerce de gros et détail	485 881	1 381	1 127	265	(11)	2 340	487
Construction	195 911	1 925	140	207	1 578	1 828	536
Services financiers	176 695	991	215	173	603	1 525	52
Immobilier, location et location à bail	668 859	428	—	195	233	1 715	234
Autres services et administration publique	364 984	1 161	490	2	669	21	301
Transport et communications	107 327	401	269	63	69	556	(181)
Autres	46 180	1 650	678	189	783	1 655	106
	2 759 186	38 687	24 535	1 665	12 487	14 674	(741)
Total	27 228 697	\$ 99 391	\$ 34 266	\$ 12 049	\$ 53 076	\$ 69 275	\$ 36 000
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,37	%		0,19	%	

2012

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS ⁽²⁾
Personnels	7 806 067	\$ 16 863	\$ —	\$ 10 081	\$ 6 782	\$ 24 724	\$ 25 328
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	21 971	—	390	21 581	2 254	3 454
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	36 672	14 070	—	22 602	16 406	1 527
	24 418 796	75 506	14 070	10 471	50 965	43 384	30 309
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Fabrication	186 935	19 167	18 377	223	567	1 523	3 046
Transformation et ressources	111 130	15 672	10 988	45	4 639	305	1 954
Agriculture	259 402	10 084	494	417	9 173	2 849	(178)
Services publics	54 316	—	—	9	(9)	63	—
Commerce de gros et détail	423 456	1 508	1 507	322	(321)	2 203	6
Construction	174 578	1 378	315	252	811	1 721	266
Services financiers	140 934	903	237	210	456	1 436	34
Immobilier, location et location à bail	533 953	248	153	236	(141)	1 615	(2 981)
Autres services et administration publique	326 387	1 687	475	3	1 209	20	327
Transport et communications	109 184	722	614	77	31	524	(347)
Autres	41 808	1 148	619	227	302	1 558	564
	2 362 083	52 517	33 779	2 021	16 717	13 817	2 691
Total	26 780 879	\$ 128 023	\$ 47 849	\$ 12 492	\$ 67 682	\$ 57 201	\$ 33 000
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,48	%		0,25	%	

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

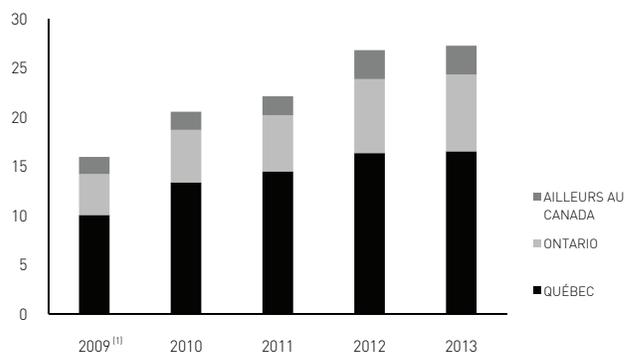
Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise de plusieurs centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers et de courtiers à l'échelle du Canada par l'entremise de B2B Banque. Au 31 octobre 2013, les prêts consentis au Québec constituaient 60 % du total des prêts, et les prêts consentis à des emprunteurs ailleurs au Canada, 40 % (respectivement 61 % et 39 % au 31 octobre 2012).

Cette légère variation des pourcentages tient compte principalement de l'incidence des acquisitions, qui contribue davantage à la diversification géographique de la Banque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

TABLEAU 28

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013		2012	
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX
Québec				
Personnels	2 728 801 \$	3 982 \$	3 217 193 \$	4 810 \$
Hypothécaires résidentiels	10 754 460	22 414	10 463 663	17 372
Hypothécaires commerciaux	722 090	1 630	682 144	11 886
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	2 296 708	29 272	1 948 530	43 300
	16 502 059	57 298	16 311 530	77 368
Ailleurs au Canada				
Personnels	4 516 673	9 989	4 588 874	12 053
Hypothécaires résidentiels	3 980 751	10 237	3 705 432	4 599
Hypothécaires commerciaux	1 766 736	12 452	1 761 490	24 786
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	462 478	9 415	413 553	9 217
	10 726 638	42 093	10 469 349	50 655
Total	27 228 697 \$	99 391 \$	26 780 879 \$	128 023 \$

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou garantie par les actifs des emprunteurs.

La SCHL offre un programme d'assurance prêt hypothécaire dont l'objectif ultime est de faciliter l'accès pour les Canadiens à du financement hypothécaire à coût abordable. À titre de prêteur agréé en vertu de ce programme, la Banque bénéficie de la couverture d'assurance, réduisant ainsi son risque global de crédit. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant une forte proportion de prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2013, près de 60 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés essentiellement par la SCHL, un taux relativement inchangé par rapport à 2012. La Banque détient également des garanties sur les propriétés

immobilières pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire, dont la valeur n'excède jamais 80 % de la valeur des propriétés initialement estimée, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2013, le ratio prêts-valeur moyen des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés est estimé à respectivement 65 % et 52 %.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêts-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, reflétant l'excellente qualité des garanties, la Banque prévoit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les stocks et les créances, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet de gérer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés. En ce qui a trait au portefeuille de prêts à l'investissement acquis en 2012, la souscription de prêts reposait davantage sur les garanties disponibles.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire et de prêts au financement aux points de vente permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 8 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que la convention de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2013, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était

de 1 218,3 millions \$ (631,2 millions \$ au 31 octobre 2012). Toutes les garanties reçues ont été affectées de nouveau en garantie dans le cadre d'engagements liés aux valeurs vendues à découvert.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (« GAP ») de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer adéquatement les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de trésorerie. Elles sont approuvées par le comité de direction et par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché (taux d'intérêt, change et actions)

L'évaluation des risques de marché auxquels la Banque est exposée repose sur la combinaison de diverses mesures telles que :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement. Les limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque liés aux activités et peuvent comprendre des montants nominaux de référence, des mesures de sensibilité, la VaR et d'autres simulations de crise. La Banque utilise une combinaison de ces méthodes selon la complexité et la nature de ses activités.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité

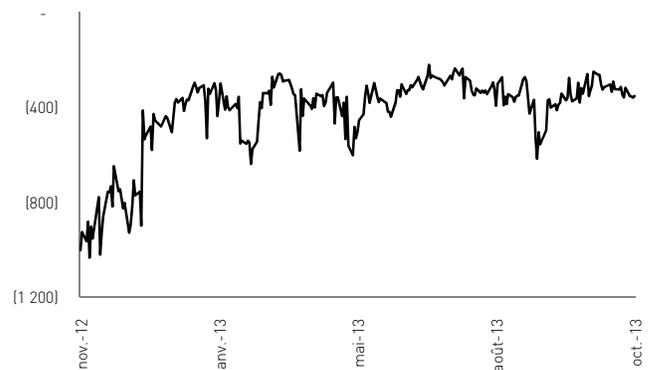
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise intégré de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Ces activités sont menées principalement par le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et, dans une moindre mesure, par la Trésorerie corporative de la Banque. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2013.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SUR LES 12 DERNIERS MOIS

(en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires de la clientèle de la Banque, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et

pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital et par le comité de direction, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et au revenu net d'intérêt. Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux

actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à des hausses et à des baisses parallèles, soudaines et soutenues de 1 % et de 2 % des taux d'intérêt. Au 31 octobre 2013, par exemple, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation d'environ 10,0 millions \$ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 22,7 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt à la fin de l'exercice, certains résultats de l'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt ne sont pas symétriques quant à l'incidence sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le tableau 29 ci-après présente d'autres fluctuations de taux d'intérêt. Ces résultats reflètent les efforts de la haute direction pour tirer parti des fluctuations prévues des taux d'intérêt à court et à long terme, tout en maintenant la sensibilité à ces fluctuations bien en deçà des limites approuvées. La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2013, est présentée à la note 24 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité de direction, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 29

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2013		2012	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	9 984	\$ (22 746)	\$ 16 701	\$ (19 710)
Diminution de 100 points de base	(15 768)	23 302	(14 948)	20 833
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 200 points de base	20 044	(44 426)	33 506	(38 016)
Diminution de 200 points de base	(66 592)	\$ 35 920	\$ (74 716)	\$ 28 686

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Les actifs et les passifs libellés en dollars américains totalisaient respectivement 219,3 millions \$ (216,9 millions \$ au 31 octobre 2012) et 223,1 millions \$ (207,1 millions \$ au 31 octobre 2012).

En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2013, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en euros, totalisaient respectivement 13,8 millions \$ (12,1 millions \$ au 31 octobre 2012) et 10,4 millions \$ (13,2 millions \$ au 31 octobre 2012). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. Le solde résiduel représente moins de 5 % (moins de 3 % au 31 octobre 2012) du portefeuille de titres global. Une fluctuation de 10 % du marché boursier canadien pourrait avoir une incidence de 5,1 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque.

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre des emprunts, les placements et les garanties.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital, et, ultimement, par le comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

La Banque définit sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement comme étant le niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant au moins 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités et qui constituent une réserve de liquidités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers, de même que des sources de financement de gros bien diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon de la haute direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent

aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En décembre 2010, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité*, qui décrit deux nouvelles exigences en matière de liquidité qui s'ajoutent aux mesures supplémentaires relatives à la présentation. Ce document stipule que le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio de liquidité à long terme net (NSFR) deviendront les normes réglementaires minimales à compter respectivement de janvier 2015 et janvier 2018. D'autres mises à jour sur les outils de suivi du LCR et du risque de liquidité ont été publiées en janvier 2013. En avril 2013, le CBCB a publié de nouvelles lignes directrices sur la gestion des liquidités intrajournalières.

En novembre 2013, le BSIF a publié un projet de ligne directrice exhaustive de portée nationale qui tient compte des normes de liquidité et des outils de suivi du CBCB susmentionnés et a officialisé l'utilisation de l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Cette ligne directrice permettra d'assurer la bonne application de la ligne directrice sur les normes de liquidité de Bâle par les institutions conformément aux exigences du BSIF. La ligne directrice sera parachevée en 2014 et les chapitres sur le LCR, les NCCF et les outils de suivi des liquidités entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La date de mise en œuvre des outils de gestion des liquidités intrajournalières et du NSFR et des éclaircissements en la matière n'a pas encore été déterminée, mais ne sera pas avant le 1^{er} janvier 2015. Il est actuellement encore trop tôt pour évaluer l'incidence définitive de ces propositions sur les exigences relatives aux liquidités, étant donné que certains aspects de ces propositions ne sont toujours pas finalisés tant à l'échelle internationale (CBCB) qu'à l'échelle nationale (BSIF) et que les propositions sont susceptibles d'être encore modifiées avant l'entrée en vigueur des règlements définitifs. Quoi qu'il en soit, la Banque analyse actuellement les écarts entre les exigences actuelles en matière de liquidités et les nouvelles exigences en matière de données et de production de rapports sur les liquidités.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2013, ces actifs totalisaient 5,9 milliards \$, une baisse de 1,4 milliard \$ comparativement au niveau relativement élevé au 31 octobre 2012, qui découle principalement d'une diminution des actifs de remplacement à rendement moins élevé qui ont été affectés au remboursement, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, d'une portion de la dette liée aux activités de titrisation venue à échéance d'un montant de 1,6 milliard \$. En outre, la Banque a réduit le niveau global des liquidités au cours des douze derniers mois pour financer la croissance du volume des prêts. En 2012, les liquidités relativement plus importantes étaient attribuables à l'acquisition de la Fiducie AGF, ainsi qu'à l'émission, par la Banque,

d'instruments de fonds propres avant la mise en œuvre initiale de Bâle III le 1^{er} janvier 2013. Près de 78 % des liquidités de la Banque sont constituées de valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation et de la composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque. En outre, les portefeuilles détenus à des fins de transaction offrent des possibilités de négociation de titres à revenu fixe et d'actions.

Financement

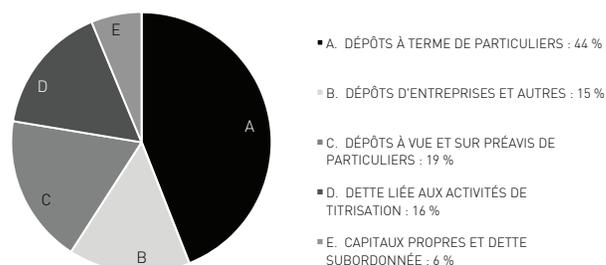
La Banque compte principalement sur les dépôts de particuliers (par l'entremise des succursales et des courtiers de dépôts indépendants) pour le financement de ses opérations. Les dépôts de particuliers continuent d'être une source de financement particulièrement stable pour la Banque. Cette stratégie de financement est également conforme aux exigences réglementaires à venir, qui reconnaissent que ces dépôts sont la source de financement la plus stable. Cela devrait contribuer à atténuer l'incidence des règles de Bâle III en matière de liquidités, qui devront être adoptées à compter de 2015, comme il est mentionné à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » ci-dessus. Au 31 octobre 2013, les dépôts personnels représentaient 81 % du portefeuille total de dépôts de la Banque.

La Banque utilise aussi la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et, dans une moindre mesure, des conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement. Le Compte d'investissement à intérêt élevé de B2B Banque a

continué à fournir une importante source de financement de détail tout au long de l'exercice. Dans ce contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt, ce produit continue de s'avérer particulièrement intéressant pour les clients de la Banque et, par conséquent, a constitué une source de financement de détail importante pour la Banque.

SOURCES DE FINANCEMENT

(en pourcentage)



Dépôts personnels

Le total des dépôts personnels a légèrement diminué pour s'établir à 19,3 milliards \$ au 31 octobre 2013, en comparaison de 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2012. La Banque continue de se concentrer sur le maintien de sa position privilégiée sur le marché de détail et sur le marché des dépôts par l'entremise de conseillers financiers indépendants dans les secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Banque, pour faire face aux exigences réglementaires futures en matière de liquidités. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée.

TABLEAU 30

DÉPÔTS

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données en pourcentage]

	2013		2012	
Personnels				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 414 724	\$ 10,1 %	2 459 039	\$ 10,2 %
Intermédiaires financiers	3 289 443	13,7	3 103 670	12,9
	5 704 167	23,8	5 562 709	23,1
À terme				
Réseau de succursales	5 549 530	23,2	5 511 933	22,9
Intermédiaires financiers	8 028 345	33,6	8 294 668	34,5
	13 577 875	56,8	13 806 601	57,4
Sous-total – personnels	19 282 042	80,6	19 369 310	80,5
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	2 477 804	10,3	2 465 118	10,3
À terme	2 167 504	9,1	2 207 015	9,2
Sous-total – entreprises, banques et autres	4 645 308	19,4	4 672 133	19,5
Total – dépôts	23 927 350	\$ 100,0 %	24 041 443	\$ 100,0 %

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont légèrement diminué depuis le 31 octobre 2012, pour s'établir à 4,6 milliards \$ au 31 octobre 2013, suite à l'échéance et du non-renouvellement de certains billets, lesquels ont plus que contrebalancé l'émission de deux billets de dépôt de premier rang au cours de l'exercice. Ces émissions contribueront à préserver la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités.

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et d'intermédiaires financiers, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation, comme DBRS Limited et Standard & Poor's (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2013, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit seraient négligeables.

Le 13 décembre 2012, S&P a baissé la note de crédit de contrepartie à court et à long terme de la Banque de BBB+/A-2 à BBB/A-2, la note de crédit de la dette subordonnée de BBB à BBB- et la note de crédit des actions privilégiées de BBB- à BB+. Cette mesure a été prise à la suite de l'examen par S&P des risques du secteur bancaire et économiques au Canada. De plus, S&P a modifié sa perspective de notation pour l'établir à stable, signe que S&P s'attend à ce que la Banque Laurentienne du Canada continue de générer des résultats durables et uniformes, soutenus par la solide qualité de son actif, par une capitalisation adéquate et par une base de financement reposant essentiellement sur les dépôts de particuliers. Le 9 décembre 2013, DBRS Limited a publié ses critères de notation mis à jour à l'égard des titres subordonnés, des instruments hybrides, des actions privilégiées et des fonds propres conditionnels. DBRS Limited a par conséquent rehaussé la note des actions privilégiées de la Banque, pour la faire passer de Pfd-3 (bas) à Pfd-3. Au cours de l'exercice 2013, toutes les autres notes de crédit de la Banque ont été confirmées et sont demeurées inchangées.

Le tableau suivant présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 31

NOTES DE CRÉDIT ⁽¹⁾

Au 9 décembre 2013

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	BBB (haut)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée	BBB	BBB-
Actions privilégiées	Pfd-3	BB+

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien de son réseau de succursales, la maintenance de ses plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2013 et 2012. La note 27 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

TABLEAU 32

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

						2013
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			PLUS DE 5 ANS	TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		
Passifs financiers						
Dépôts	8 181 971	\$ 6 602 041	\$ 7 289 729	\$ 1 787 386	\$ 66 223	\$ 23 927 350
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 464 269	—	—	—	1 464 269
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	339 602	—	—	—	339 602
Dettes liées aux activités de titrisation	—	1 174 985	1 954 444	1 607 181	238 104	4 974 714
Dettes subordonnées	—	—	250 000	200 000	—	450 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	6 294	8 785	2 673	(240)	17 512
Sous-total – passifs financiers	8 181 971	9 587 191	9 502 958	3 597 240	304 087	31 173 447
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres	—	89 486	213 852	141 721	104 029	549 088
Total	8 181 971	\$ 9 676 677	\$ 9 716 810	\$ 3 738 961	\$ 408 116	\$ 31 722 535
						2012
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			PLUS DE 5 ANS	TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		
Passifs financiers						
Dépôts	8 027 827	\$ 7 426 743	\$ 6 958 318	\$ 1 573 758	\$ 54 797	\$ 24 041 443
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 349 932	—	—	—	1 349 932
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	244 039	—	—	—	244 039
Dettes liées aux activités de titrisation	—	1 862 564	1 828 849	2 288 971	56 713	6 037 097
Dettes subordonnées	—	—	—	450 000	—	450 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	6 353	9 481	3 266	159	19 259
Sous-total – passifs financiers	8 027 827	10 889 631	8 796 648	4 315 995	111 669	32 141 770
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	72 989	131 700	142 561	90 272	437 522
Total	8 027 827	\$ 10 962 620	\$ 8 928 348	\$ 4 458 556	\$ 201 941	\$ 32 579 292

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2013, ces engagements s'élevaient à environ 3,2 milliards \$ (3,2 milliards \$ au 31 octobre 2012), excluant les facilités de crédit aux particuliers et les marges sur cartes de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent aux activités des institutions financières. Il découle d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes ou à des événements extérieurs.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que les

rôles et responsabilités de diverses parties prenantes. Il incombe toutefois aux gestionnaires des secteurs d'activité et des filiales de gérer de manière proactive le risque opérationnel inhérent à leurs activités quotidiennes. Le secteur Gestion du risque opérationnel supervise le processus de gestion du risque opérationnel. Le secteur Audit interne de la Banque participe à ce processus en communiquant les conclusions de ses mandats d'audit au secteur Gestion du risque opérationnel, ainsi qu'au comité de gestion des risques du conseil et au comité d'audit.

Le processus de gestion du risque opérationnel dont s'est dotée la Banque comprend les étapes suivantes :

Adoption de politiques par le conseil d'administration

Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend les politiques suivantes : gestion du risque opérationnel, gestion du risque d'impartition, gestion de la continuité des affaires, gestion du risque lié à la sécurité de l'information, protection des

renseignements personnels et gestion du risque lié à la responsabilité professionnelle et à la réputation.

Cueillette des données sur les pertes opérationnelles

Les données concernant les pertes opérationnelles sont centralisées au sein du secteur Gestion du risque opérationnel.

Identification du risque opérationnel

Les gestionnaires doivent détecter les risques découlant de leurs activités, y compris les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles activités et aux nouveaux processus selon la méthode élaborée par le secteur Gestion du risque opérationnel. Le secteur Gestion du risque opérationnel viendra en aide aux secteurs d'activité au besoin et examinera l'analyse des risques.

Évaluation du risque opérationnel

Les activités de la Banque sont divisées en processus liés au risque opérationnel qui doivent être évalués sur une base régulière par les secteurs d'activité aidés du secteur Gestion du risque opérationnel, selon le programme d'autoévaluation du risque opérationnel. Des évaluations du risque opérationnel doivent être effectuées à la suite de toute modification importante de ces processus ou de la mise en œuvre d'un nouveau processus. Ces évaluations comprennent l'évaluation de l'incidence et de la probabilité du risque inhérent de même que de l'efficacité du contrôle. Au besoin, les plans d'action conçus par les secteurs d'activité visent l'atténuation de tout risque important recensé, et le secteur Gestion du risque opérationnel en surveille l'évolution.

Gestion du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel touche notamment la prise de la décision d'accepter, d'atténuer, d'éviter ou de transférer certains risques, et de mettre en place les procédures et mesures de contrôle appropriées. La Banque utilise plusieurs moyens pour réduire au minimum ou transférer ses risques, y compris la participation à un programme d'assurances corporatives, et l'élaboration d'un plan global et intégré de continuité des affaires.

Production de rapports sur le risque opérationnel

Le secteur Gestion du risque opérationnel produit des rapports qui sont remis aux gestionnaires, à la haute direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. Ces rapports contiennent notamment des renseignements sur les pertes opérationnelles par catégorie de risques et par grand secteur d'activité.

Gestion de l'impartition

La Banque s'appuie sur diverses stratégies qui lui permettront de demeurer concurrentielle aussi bien en matière de coûts qu'en matière de diversification économiquement efficace de produits. L'impartition constitue l'une de ces importantes stratégies. Elle permet d'accéder à des technologies de pointe, favorise les économies d'échelle et contribue à l'amélioration de l'efficacité des processus. Une entente d'impartition sera considérée comme acceptable si elle procure à la Banque des avantages à court et à long terme, tout en comportant un niveau de risque acceptable. La Banque a mis en place une politique de gestion du risque d'impartition pour l'ensemble de ses activités. Cette politique vise à superviser les activités d'impartition et à assurer que les ententes les plus importantes sont gérées avec prudence et que leur surveillance et leur supervision sont adéquates selon leur importance.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, lignes directrices des autorités de réglementation ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque attribuable à chaque exigence;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des contrôles et évaluation de leur efficacité pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation est aussi régie par la politique sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes et par la politique sur la protection des renseignements personnels.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation et ceux sur l'application du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes sont soumis au moins chaque semestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil. Un mécanisme d'examen conçu pour évaluer l'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est également en place.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance.

Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque de pertes financières qui peuvent survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain.

Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de direction contrôle et supervise la gestion du risque de réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. D'autres politiques et d'autres comités le soutiennent également dans la gestion des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

RISQUES ADDITIONNELS

Concurrence

Selon l'Association des banquiers canadiens, plus de 96 % des Canadiens détiennent un compte auprès d'une institution financière, de sorte que la concurrence sur le marché des services financiers est très rude. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. Bien que la Banque exerce ses activités de base au Québec et en Ontario, la vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Cybersécurité

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de gestion des risques de la Banque.

Développements technologiques

La capacité de la Banque de gérer les risques associés aux développements technologiques rapides et à l'innovation pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Capacité à attirer et à conserver des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à conserver des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est plutôt vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à conserver ces personnes, ce qui pourrait influencer considérablement sur les opérations et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque a mis en place une équipe indépendante de validation des modèles en 2013 chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des principaux modèles de la Banque.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer sur les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport annuel. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à la fiabilité de l'information financière conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2013, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

De même, au 31 octobre 2013, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du

CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini par le *Committee of Sponsoring Organizations (COSO)* de la *Treadway Commission*. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner de graves inexactitudes ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période close le 31 octobre 2013, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations qui, de par leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes comptables critiques qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché.

Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents. Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur prêts dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 48 du présent rapport de gestion.

La direction a élaboré un modèle d'évaluation pour constituer des provisions cumulatives collectives, d'après la notation interne des risques de chaque facilité de crédit et d'après la probabilité de défaut connexe, ainsi que d'après la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. Des modifications des hypothèses et des paramètres utilisés dans ce modèle auraient pu générer des évaluations différentes.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à l'échéance sont régulièrement soumis à un test de dépréciation, et la direction doit examiner divers facteurs afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. Ces facteurs incluent la nature du placement, ainsi que la période pendant laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti et la mesure dans laquelle elle l'est. En outre, la direction tient compte d'autres facteurs, comme la faillite, la restructuration ou la dilution de capital, des changements importants dans les activités de l'émetteur ou d'autres incertitudes. La direction doit également affirmer son intention et sa capacité de détenir les titres jusqu'à leur recouvrement.

La direction doit exercer son jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une réduction de valeur. La décision de comptabiliser une réduction de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Cette estimation comptable critique touche essentiellement les activités de trésorerie présentées dans le secteur Autres.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les variations de la juste valeur des titres du portefeuille de négociation de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert et des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La direction utilise les cours du marché sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, comme meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, étant donné que cela ne demande qu'un degré de subjectivité minimal. Les prix cotés comprennent essentiellement les cours obtenus auprès d'une Bourse. Pour certains instruments qui ne sont pas inscrits à la cote officielle d'une Bourse mais qui sont négociés activement, la juste valeur peut être obtenue auprès d'un courtier, d'un contrepartiste, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours. En ce qui a trait à la plupart des autres instruments financiers, la Banque a en général recours à des modèles d'évaluation fondés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces modèles peuvent comprendre des paramètres de marché observables ou non observables.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'il n'existe pas de cours du marché observables ou lorsque seuls les cours de marchés inactifs sont disponibles. L'exercice du jugement peut également s'avérer nécessaire pour élaborer des méthodes d'évaluation et définir des paramètres qui ne sont pas aisément observables sur le marché.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits sensiblement différente.

Ces estimations comptables critiques touchent principalement Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et le secteur Autres. Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 23 des états financiers consolidés annuels.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel des régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées chaque année par la direction, comme les taux d'actualisation, le rendement prévu des actifs des régimes, les niveaux de rémunération futurs et l'augmentation du coût des soins de santé. Ces hypothèses sont révisées chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation servant à établir les frais réels et les engagements au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel reflète les rendements du marché, à la date d'évaluation, des titres d'emprunt de grande qualité, dont les flux de trésorerie correspondent aux paiements prévus des prestations. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes correspond au rendement prévu de diverses catégories d'actifs, pondéré selon la répartition du portefeuille au cours de l'exercice. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels de titres à revenu fixe et d'actions. D'autres hypothèses sont fondées sur les résultats réels des régimes et sur les meilleures estimations de la direction.

Conformément aux IFRS en vigueur au 31 octobre 2013, les résultats réels qui différaient des résultats attendus déterminés selon les hypothèses retenues ont été cumulés et amortis sur les périodes futures et, par conséquent, ont influé sur les coûts comptabilisés pour ces périodes. Au 31 octobre 2013, le montant net de la perte actuarielle non amortie s'est établi à 72,9 millions \$ (94,0 millions \$ en 2012) pour les régimes de retraite, et le montant net du gain actuariel non amorti pour les autres avantages du personnel était de moins de 0,1 million \$ (0,3 million \$ en 2012). En date du 1^{er} novembre 2013, la Banque adoptera la version modifiée de la norme IAS 19, *Avantages du personnel*. Des renseignements supplémentaires à ce sujet figurent ci-après.

Les taux d'actualisation étaient de 4,55 % au 31 octobre 2013 et de 4,40 % au 31 octobre 2012. Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes a été de 7,00 % pour l'exercice 2013 (7,25 % pour l'exercice 2012). Le taux tendanciel de croissance annuelle estimée du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 8,0 % pour l'exercice 2013 (8,0 % pour l'exercice 2012). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,0 % en 2027 et se maintenir à ce niveau par la suite.

Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, en fonction de la capitalisation du régime, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages

postérieurs à l'emploi. Le tableau 33 présente sommairement l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 0,25 % des hypothèses clés sur les obligations au titre des prestations définies au 31 octobre 2013 et sur les coûts des régimes de retraite à prestations définies connexes pour 2013.

TABLEAU 33

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Au 31 octobre 2013 ou pour l'exercice clos à cette date
(en milliers de dollars canadiens)

	INCIDENCE POSSIBLE D'UNE VARIATION DE 0,25% ⁽¹⁾	
	OBLIGATION	COÛT
Taux d'actualisation	18 233 \$	1 203 \$
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	s. o.	1 082 \$

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car les incidences sont hypothétiques et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise et de la contrepartie éventuelle au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation ainsi que les provisions contractuelles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du profit d'acquisition ou du goodwill comptabilisé.

Cette estimation comptable critique a principalement une incidence sur le secteur B2B Banque. Voir la note 28 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour établir à quel moment la comptabilisation d'une provision ou la présentation d'un passif éventuel est nécessaire.

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation juridique et implicite actuelle découlant d'un événement ou d'une transaction passés, qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le montant puisse être estimé de façon fiable. Si l'estimation fiable d'une perte se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette ne semble être une meilleure estimation, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Outre la direction de la Banque, des spécialistes juridiques internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu pour établir les provisions relatives aux actions en justice ou aux litiges en cours.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passés, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas, aucune comptabilisation ne peut être effectuée. La Banque et ses filiales sont partie à diverses actions en justice dans le cours normal de leurs activités, dont bon nombre sont liées aux prêts, ainsi qu'à certains recours collectifs liés principalement aux services de cartes de crédit. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 27 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2013, le solde du goodwill s'établissait à 64,1 millions \$, soit le même niveau qu'au 31 octobre 2012. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, sauf si certains critères précis sont respectés, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 31 octobre 2013, 34,9 millions \$ ont été attribués au secteur B2B Banque, et 29,2 millions \$ ont été attribués à une partie du secteur Particuliers et PME-Québec, désigné unité de détail, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec. Le test vise à comparer la valeur recouvrable de l'UGT à la valeur comptable de son actif net. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat.

La direction utilise un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, la direction ne peut raisonnablement quantifier l'incidence que l'utilisation d'hypothèses différentes aurait sur la performance financière globale de la Banque. De plus, il est

impossible de prévoir si un événement qui déclenche une perte de valeur se produira, ni quand il se produira, ou quelle sera son incidence sur la valeur des actifs présentée par la Banque.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices 2013 ou 2012. Le montant des pertes de valeur pourrait être présenté, le cas échéant, dans les frais autres que d'intérêt du secteur Particuliers et PME-Québec ou B2B Banque, au poste « Autres frais ».

La note 9 des états financiers consolidés annuels fournit plus de renseignements sur le goodwill.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Une perte de valeur de

1,1 million \$ liée à des projets de TI abandonnés a été comptabilisée au cours de l'exercice 2013, alors qu'aucune perte de valeur importante n'avait été comptabilisée au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des autres actifs de la Banque, notamment les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. Une perte de valeur de 1,7 million \$ liée essentiellement à des projets de TI abandonnés et à l'optimisation du réseau de succursales a été comptabilisée au cours de l'exercice 2013, alors qu'aucune perte de valeur importante n'avait été comptabilisée au cours de l'exercice 2012. En outre, par suite de la décision de relocaliser les employés de B2B Banque, la période d'amortissement de certaines améliorations locatives, de matériel et de mobilier a été réduite pour tenir compte de leur nouvelle durée d'utilité estimée. Cela a entraîné une perte de valeur additionnelle de 3,3 millions \$ en 2013.

Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux avantages du personnel, aux instruments financiers, à la consolidation, à l'évaluation de la juste valeur et à la compensation. Ces modifications de méthodes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2013, au plus tôt. La Banque surveille également les modifications proposées à la méthode de comptabilité des contrats de location qui devrait être parachevée en 2014. La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

En date du 1^{er} novembre 2013, l'adoption de la nouvelle norme IAS 19, *Avantages du personnel*, a eu une incidence importante sur la situation financière de la Banque, puisque la norme élimine l'option qu'utilisait auparavant la Banque pour différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes de retraite à prestations définies. Par conséquent, des pertes

estimées non comptabilisées de 73,3 millions \$ (53,6 millions \$ après impôts) ont été comptabilisées à titre d'ajustement des capitaux propres en date du 1^{er} novembre 2013.

L'adoption des nouvelles normes sur la consolidation et l'évaluation de la juste valeur le 1^{er} novembre 2013 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Banque.

La Banque évalue aussi actuellement l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme IFRS 9, *Instruments financiers*, sur ses états financiers. Selon les évaluations préliminaires, l'adoption de l'IFRS 9 pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers et des relations de couverture par une entité. L'adoption des modifications aux normes existantes sur la compensation ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat global, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure

d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt. Les taux de croissance trimestriels sont calculés de façon séquentielle (c.-à-d. les données de la période considérée par rapport à celle du trimestre précédent).

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur les activités de base de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement, qui sont présentés à la rubrique « Éléments d'ajustement » à la page 19 de ce rapport de gestion.

La majorité des éléments d'ajustement ont trait aux profits et aux dépenses découlant des acquisitions. Le profit d'acquisition et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisque la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants sans effet de trésorerie et qu'ils ne sont pas récurrents. Les frais liés aux transactions et d'intégration relatifs aux sociétés MRS et à la Fiducie AGF ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de l'importance des montants et du fait que certains de ces frais ont été engagés dans le but de générer des avantages au cours de périodes futures. L'indemnité non récurrente au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement a été désignée comme étant un élément d'ajustement en raison de son importance et de sa nature non récurrente.

MODE DE PRÉSENTATION

Ce rapport de gestion, daté du 11 décembre 2013, porte sur les résultats des activités et la situation financière de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 et présente les points de vue de la direction de la Banque. Les données pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011 y sont exprimées sur la même base que les états financiers consolidés annuels et ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données relatives aux périodes précédentes sont présentées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR-C) antérieurs. Toutes les données sont conformes aux traitements comptables prescrits par le BSIF.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2013 ET 2012

Les présents états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats des activités et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les activités de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

68	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
69	Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires
70	Bilan consolidé
71	État du résultat consolidé
72	État du résultat global consolidé
73	État de la variation des capitaux propres consolidé
74	État des flux de trésorerie consolidé
75	Notes des états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le Surintendant des institutions financières Canada rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction,

Le vice-président exécutif
et chef de la direction financière,

RÉJEAN ROBITAILLE, FCPA, FCA

MICHEL C. LAUZON

Montréal, Canada
Le 11 décembre 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2013 et 2012 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2013 et 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012 selon les Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 11 décembre 2013

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2013	2012
ACTIF			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		82 836 \$	90 860 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		126 002	480 183
Valeurs mobilières	5 et 27		
Disponibles à la vente		1 679 067	2 822 588
Détenues jusqu'à l'échéance		648 874	1 446 751
Détenues à des fins de transaction		2 152 584	1 873 622
		4 480 525	6 142 961
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	27	1 218 255	631 202
Prêts	6, 7 et 27		
Personnels		7 245 474	7 806 067
Hypothécaires résidentiels		14 735 211	14 169 095
Hypothécaires commerciaux		2 488 826	2 443 634
Commerciaux et autres		2 488 137	2 150 953
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		271 049	211 130
		27 228 697	26 780 879
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(115 590)	(117 542)
		27 113 107	26 663 337
Autres			
Immobilisations corporelles	8	73 261	71 871
Dérivés	25	126 617	167 643
Goodwill	9	64 077	64 077
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	10	197 594	159 973
Actif d'impôt différé	19	1 998	4 751
Autres actifs	11	441 408	459 968
		904 955	928 283
		33 925 680 \$	34 936 826 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	12		
Personnels		19 282 042 \$	19 369 310 \$
Entreprises, banques et autres		4 645 308	4 672 133
		23 927 350	24 041 443
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 464 269	1 349 932
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		339 602	244 039
Acceptations		271 049	211 130
Dérivés	25	102 041	100 867
Passif d'impôt différé	19	9 845	16 128
Autres passifs	13	904 344	951 467
		3 091 150	2 873 563
Dette liée aux activités de titrisation	14	4 974 714	6 037 097
Dette subordonnée	15	445 473	443 594
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	205 204	303 249
Actions ordinaires	16	446 496	428 526
Réserve pour paiements fondés sur des actions	17	91	227
Résultats non distribués		829 678	774 899
Cumul des autres éléments du résultat global		5 524	34 228
		1 486 993	1 541 129
		33 925 680 \$	34 936 826 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		Notes	2013	2012
Revenu d'intérêt				
Prêts			1 086 279 \$	1 014 861 \$
Valeurs mobilières			57 204	71 320
Dépôts auprès d'autres banques			2 328	6 148
Autres, incluant les dérivés			44 338	59 240
			1 190 149	1 151 569
Frais d'intérêt				
Dépôts			463 603	445 646
Dette liée aux activités de titrisation			140 453	163 880
Dette subordonnée			16 072	9 839
Autres			1 261	1 176
			621 389	620 541
Revenu net d'intérêt			568 760	531 028
Autres revenus				
Frais et commissions sur prêts et dépôts			133 791	119 953
Revenus tirés des activités de courtage			60 607	54 806
Revenus liés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés			32 694	29 079
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement			22 501	18 026
Revenus de trésorerie et de marchés financiers			17 877	17 531
Revenus d'assurance crédit			16 881	15 529
Autres revenus			12 226	10 691
			296 577	265 615
Revenu total			865 337	796 643
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	28		(4 426)	23 795
Provisions pour pertes sur prêts	6		36 000	33 000
Frais autres que d'intérêt				
Salaires et avantages du personnel			351 381	320 603
Frais d'occupation de locaux et technologie			171 275	152 919
Autres			106 068	108 944
Frais liés aux regroupements d'entreprises	28		38 244	21 997
			666 968	604 463
Résultat avant impôts sur le résultat			157 943	182 975
Impôts sur le résultat	19		33 263	42 467
Résultat net			124 680 \$	140 508 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes			11 749	12 768
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires			112 931 \$	127 740 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base			28 329	25 634
dilué			28 338	25 652
Résultat par action	20			
de base			3,99 \$	4,98 \$
dilué			3,99 \$	4,98 \$
Dividendes déclarés par action				
Actions ordinaires			1,98 \$	1,84 \$
Actions privilégiées – série 9			0,75 \$	1,50 \$
Actions privilégiées – série 10			1,31 \$	1,31 \$
Actions privilégiées – série 11			0,91 \$	— \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Résultat net	124 680 \$	140 508 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, nets d'impôts de 30 \$ (2 972 \$ en 2012)	87	(7 641)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, nets d'impôts de 1 020 \$ (1 047 \$ en 2012)	(2 752)	(2 374)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, nets d'impôts de 9 468 \$ (7 889 \$ en 2012)	(26 039)	(21 347)
	(28 704)	(31 362)
Résultat global	95 976 \$	109 146 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013								
(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Réserves pour le cumul des autres éléments du résultat global			Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 31 octobre 2012	303 249 \$	428 526 \$	774 899 \$	12 201 \$	22 027 \$	34 228 \$	227 \$	1 541 129 \$
Résultat net			124 680					124 680
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)								
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				87		87		87
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(2 752)		(2 752)		(2 752)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(26 039)	(26 039)		(26 039)
Résultat global			124 680	(2 665)	(26 039)	(28 704)		95 976
Émission d'actions	(160)	17 970					(136)	17 674
Rachat d'actions	(97 885)		(2 115)					(100 000)
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(11 749)					(11 749)
Actions ordinaires			(56 037)					(56 037)
Solde au 31 octobre 2013	205 204 \$	446 496 \$	829 678 \$	9 536 \$	(4 012) \$	5 524 \$	91 \$	1 486 993 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012								
(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Réserves pour le cumul des autres éléments du résultat global			Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 31 octobre 2011	205 527 \$	252 601 \$	694 371 \$	22 216 \$	43 374 \$	65 590 \$	227 \$	1 218 316 \$
Résultat net			140 508					140 508
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)								
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(7 641)		(7 641)		(7 641)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(2 374)		(2 374)		(2 374)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(21 347)	(21 347)		(21 347)
Résultat global			140 508	(10 015)	(21 347)	(31 362)		109 146
Émission d'actions	97 722	175 925						273 647
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 768)					(12 768)
Actions ordinaires			(47 212)					(47 212)
Solde au 31 octobre 2012	303 249 \$	428 526 \$	774 899 \$	12 201 \$	22 027 \$	34 228 \$	227 \$	1 541 129 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		124 680 \$	140 508 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur prêts		36 000	33 000
Profit net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		(4 290)	(4 366)
Profit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	7	(3 685)	(3 194)
Impôt différé		5 731	11 454
Amortissement des immobilisations corporelles		17 884	13 255
Amortissement des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles		37 055	33 777
Profits d'acquisition	28	—	(24 337)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		(578 511)	(1 322 053)
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		(278 962)	308 347
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(587 053)	89 115
Intérêts courus à recevoir		24 303	(2 360)
Actifs dérivés		41 026	73 809
Actif d'impôt exigible		(98)	(20 479)
Dépôts		(114 093)	535 487
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		114 337	(121 322)
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		95 563	207 269
Intérêts courus à payer		(99 982)	37 881
Passifs dérivés		1 174	(30 344)
Passif d'impôt exigible		(11 159)	6 940
Autres, montant net		33 952	(225 649)
		(1 146 128)	(263 262)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des acceptations		59 919	31 990
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		(1 062 383)	575 533
Produit net de l'émission de dette subordonnée		—	199 300
Rachat de la dette subordonnée d'une filiale		—	(129 500)
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	16	—	97 722
Rachat d'actions privilégiées		(100 000)	—
Rachat des actions privilégiées d'une filiale		—	(64 000)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	1 056	175 925
Dividendes, y compris les impôts connexes		(54 514)	(59 980)
		(1 155 922)	826 990
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		(2 118 976)	(2 243 946)
Produit à la vente et à l'échéance		3 259 237	2 041 805
Variation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		(421 598)	(1 436 991)
Produit à l'échéance		1 219 475	876 047
Produit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	7	98 407	88 356
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels		(96 700)	(77 321)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		354 181	642 616
Montant en espèces versé au titre des regroupements d'entreprises	28	—	(445 034)
		2 294 026	(554 468)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice		90 860	81 600
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice		82 836 \$	90 860 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		720 108 \$	679 022 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		1 211 346 \$	1 159 222 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice		7 334 \$	5 608 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice		35 371 \$	39 039 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2013 et 2012

[Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.]

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (Banque Laurentienne ou la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elles offrent également des services de courtage de plein exercice. La Banque Laurentienne est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés (les états financiers) pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 11 décembre 2013.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les contrats dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers comprennent l'actif, le passif et les résultats des activités de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et transactions intersociétés. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes. Les états financiers comprennent les résultats, depuis les dates d'acquisition, de la Compagnie de Fiducie AGF au 1^{er} août 2012, et de la Compagnie de Fiducie M.R.S., de B2B Banque Services financiers inc., de B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et de B2B Banque Services aux intermédiaires inc. au 16 novembre 2011.

Filiales consolidées

Les principales filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

B2B Banque ^{(1) (2)}	BLC Trust
B2B Banque Services financiers inc.	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	BLC Services financiers inc.
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	BLC Gestion de placements inc.
B2B Trustco	V.R. Holding Insurance Company Ltd.
Trust La Laurentienne du Canada inc.	

(1) La Compagnie de Fiducie AGF a fusionné avec B2B Banque le 1^{er} septembre 2013.

(2) La Compagnie de Fiducie M.R.S. a fusionné avec B2B Banque le 16 avril 2012.

La Banque consolide aussi les entités ad hoc lorsque les critères de consolidation applicables sont satisfaits. Par conséquent, la Banque consolide Venture Reinsurance Ltd, entité détenue en partie par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la Banque qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des revenus et d'autres informations connexes. Les éléments les plus importants pour lesquels la Banque a fait des estimations sont la dépréciation d'actifs, la juste valeur des instruments financiers, les avantages postérieurs à l'emploi, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises, les impôts sur le résultat ainsi que les provisions et les passifs éventuels. La direction a mis en œuvre et maintient des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 3. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Voir la note 3 pour une description des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une réduction de valeur. La décision de comptabiliser une réduction de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

Voir la note 3 pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat. Les projets en cours sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées chaque année par la direction, comme les taux d'actualisation, le rendement prévu des actifs des régimes, les niveaux de rémunération futurs et l'augmentation du coût des soins de santé. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que, en fonction de la capitalisation du régime, sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill, de la contrepartie éventuelle ou des profits d'acquisition comptabilisés. Voir la note 28 pour de plus amples renseignements sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite de regroupements d'entreprises.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé. De plus, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de litiges en cours. Les provisions sont constituées lorsqu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Outre la direction de la Banque, pour établir la provision relative aux actions en justice ou aux litiges en cours, des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de l'objectif et de l'intention de la Banque en vertu desquels les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux 31 octobre 2013 et 2012, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans les capitaux propres dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de l'actif. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de valeurs mobilières comportant une échéance sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers, y compris les coûts de transaction marginaux directs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement et évalués par la suite au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé et la contrepartie versée, y compris les intérêts courus, est comptabilisée à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente est comptabilisée dans le revenu net d'intérêt et s'accumule sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont classées dans les prêts et créances.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La trésorerie correspondante reçue est comptabilisée au bilan consolidé avec une obligation correspondante de retour, y compris les intérêts courus, à titre de passif dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, reflétant ainsi la substance économique de la transaction, soit comme un prêt à la Banque. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme de l'intérêt et est comptabilisée sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont généralement classées à titre de passifs financiers au coût amorti.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les autres revenus, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Ces ventes à découvert sont classées comme des passifs détenus à des fins de transaction.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé. Toutefois, lorsqu'elles sont vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est aussi comptabilisée à titre de vente à découvert.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, et sont généralement classés dans les prêts et créances.

Les prêts cotés sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés dans les prêts et créances et seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé au moyen de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt ou réaliser la garantie. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même les provisions pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie, est comptabilisée dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les actifs sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux prêts, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés à titre de prêts au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue par suite des opérations de titrisation. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi régulier afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la Banque tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il y a eu dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition [déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement] et la juste valeur actualisée, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas renversées par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actualisée, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur des flux de trésorerie futurs prévus estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimé de façon fiable.

Chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur prêts.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, mais dont l'incidence n'est pas encore évidente.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé dans les prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers, et au moyen d'un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont classés à titre de passifs financiers au coût amorti. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé incorporé, est présentée au bilan consolidé, à titre de dépôts de particuliers.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Dette subordonnée

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables.

Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est généralement fondée sur les cours acheteur, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeur, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des données de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La juste valeur des dérivés est généralement déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Comme il faut faire preuve de jugement dans l'application de bon nombre des techniques d'évaluation et d'estimation acceptables, les justes valeurs calculées peuvent varier selon les intervenants sur les marchés. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne peut pas non plus être considérée comme réalisable dans le cas d'un règlement immédiat de ces instruments.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les frais ne sont pas compensés à l'état du résultat consolidé sauf si une norme ou une interprétation comptable l'exige ou le permet.

3.2 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'achat est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. Toute contrepartie éventuelle devant être prise en charge par la Banque est également comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'achat est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition, au poste Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

L'estimation de la juste valeur des prêts et des dépôts acquis tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur prêts prévues à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation de ces prêts à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Ultérieurement, ces prêts et ces dépôts sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement connexe de la prime ou de l'escompte est comptabilisé en résultat net au poste Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

Les prêts acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation des pertes sur prêts subies estimées initiales est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur prêts et accroît les provisions cumulatives pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur prêts subies estimées initiales donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur prêts et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce que les provisions nouvellement comptabilisées soient épuisées. Toute diminution additionnelle des pertes sur prêts subies estimées est comptabilisée au poste Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et accroît la valeur comptable des prêts acquis.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail plus la première option de renouvellement ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction. Aucune immobilisation corporelle n'a subi de dépréciation au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

3.4 GOODWILL, LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul de pertes de valeur.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grande qu'un secteur opérationnel. La Banque a affecté le goodwill découlant des regroupements d'entreprises au secteur B2B Banque, ainsi qu'à une partie du secteur Particuliers et PME-Québec, désignée unité de détail qui comprend les activités de toutes les succursales et les activités des autres services bancaires de détail au Québec.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris le goodwill attribuable. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas renversées.

Les logiciels et les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de cinq à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée, se composant principalement des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des dépôts de base, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est limitée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets en cours sont soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les projets en cours sont considérés comme étant dépréciés et sont ramenés à leur valeur recouvrable.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur du goodwill, des immobilisations incorporelles ou des projets en cours est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.5 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé des services rendus par son personnel en contrepartie d'avantages du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La capitalisation des régimes est généralement assurée à la fois par la Banque et les participants aux régimes.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation définie, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan et les ajustements découlant de tout écart actuariel non comptabilisé et des coûts des services passés non comptabilisés dont les droits y rattachés ne sont pas acquis.

Les écarts actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience (l'effet des écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit), ainsi que l'effet de l'évolution des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels nets sont amortis si, au début de l'exercice, le solde non amorti du profit ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ou de la valeur marchande des actifs des régimes si celle-ci est plus élevée. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la carrière active moyenne résiduelle attendue des groupes de salariés couverts, qui variait de 4 à 10 ans selon les régimes.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la somme des pertes actuarielles et du coût des services passés non encore comptabilisés ainsi qu'à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les hypothèses démographiques, la probabilité de départ anticipé à la retraite, l'augmentation future des salaires, le taux d'actualisation et le taux d'inflation général.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement des écarts actuariels et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Le coût des services passés est comptabilisé en charges sur une base linéaire sur la période moyenne pendant laquelle les avantages sont acquis. Si les avantages sont acquis immédiatement après le lancement du régime de retraite, ou après y avoir apporté des modifications, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

3.6 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers lorsque la Banque ne peut pas établir si une obligation est probable ou qu'elle ne peut pas estimer de façon fiable le montant de la perte.

La Banque évalue régulièrement le caractère adéquat de ses provisions et apporte les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé liés aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.8 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'effet des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.9 ASSURANCE

En vertu d'une convention avec une société d'assurance non liée, la Banque est engagée dans des activités liées à l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, au prorata de la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance crédit.

3.10 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération des instruments de capitaux propres (options d'achat d'actions) est comptabilisée sur la base de l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles différeront de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges, donnant lieu à une augmentation correspondante dans la réserve pour paiements fondés sur des actions, dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte de capital-actions.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont passés en charges, un passif correspondant étant comptabilisé, selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

3.11 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.12 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du groupe. Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus.

3.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.14 CONTRATS DE LOCATION

La Banque a conclu des contrats de location pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages attachés au droit de propriété de ces biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres au cours de la période où ils sont approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

3.16 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en fonction du fait qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et les éléments qui ne seront pas reclassés à l'état du résultat consolidé. Les modifications à l'IAS 1 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. La Banque a adopté ces modifications rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2012. Puisque les modifications portent sur les exigences en matière de présentation de l'information financière seulement, elles n'ont eu aucune incidence sur les résultats de la Banque ni sur sa situation financière.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IAS 19, *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui doit être appliquée rétrospectivement.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR [suite]

Les modifications apportées à l'IAS 19 éliminent l'option de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes à prestations définies, connue comme la « méthode du corridor », que la Banque utilisait par le passé, et exigent que les réévaluations soient comptabilisées dans les capitaux propres. Par conséquent, les écarts actuariels auraient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'ils se seraient produits. Les modifications exigent aussi que soient entièrement et immédiatement comptabilisés en résultat net les coûts (profits) des services passés, et que le rendement prévu des actifs des régimes soit calculé d'après le taux servant à actualiser l'obligation au titre des prestations définies. Les modifications comprennent les informations additionnelles à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les risques associés aux régimes, ainsi que les informations à fournir sur l'incidence des régimes à prestations définies sur le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et l'incertitude à leur égard, et sur les stratégies d'appariement des actifs et des passifs utilisées pour gérer les risques.

L'adoption de cette norme entraînera une diminution de l'actif au titre des régimes à prestations définies de 34,2 millions \$ et une augmentation du passif au titre des régimes à prestations définies de 39,0 millions \$ au 1^{er} novembre 2013, ainsi qu'une diminution des capitaux propres de 53,6 millions \$, après impôts sur le résultat. De plus, les coûts des régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 seront augmentés rétrospectivement de 7,1 millions \$ (5,3 millions \$ après impôts sur le résultat).

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, lorsqu'elle sera achevée, remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IASB compte appliquer l'IFRS 9 en trois phases distinctes. La première phase contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers qui font partie à l'heure actuelle du champ d'application de l'IAS 39. La troisième phase prévoit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. La version actuelle de l'IFRS 9, en date de novembre 2013, est à toutes fins utiles terminée en ce qui a trait à ces deux phases.

Le travail de l'IASB porte actuellement sur la deuxième phase du projet, soit sur un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues sur crédit, laquelle devrait être achevée et publiée en 2014.

L'IFRS 9, dans sa version actuelle, ne précise pas d'entrée en vigueur obligatoire, mais son adoption est possible (sous réserve des exigences locales en matière d'adoption). L'IASB entend fixer une date d'entrée en vigueur lorsque la norme sera achevée et qu'elle comprendra le nouveau modèle de dépréciation, et après l'achèvement des modifications restreintes sur le classement et l'évaluation ou sur les exigences en matière de comptabilité de couverture.

La Banque évalue en ce moment l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*

En mai 2011, l'IASB a publié puis modifié en juin 2012 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats*, et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*, qui seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devront être appliquées rétrospectivement. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque.

L'IFRS 10 remplace les exigences de consolidation de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés dans le cas où une entité contrôle au moins une autre entité. La norme s'appuie sur les principes existants en définissant le concept de contrôle comme le facteur qui détermine si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. La norme contient des indications additionnelles sur la détermination du contrôle lorsqu'il est difficile d'évaluer qui détient le contrôle.

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et fournit des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations aux termes de l'accord de partenariat plutôt que sur leur forme juridique.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées, qui remplacent les exigences existantes.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR [suite]

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devra être appliquée prospectivement. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, afin de clarifier les critères de compensation des instruments financiers. Les modifications visent à redresser des incohérences de la pratique courante relative à l'application des critères de compensation de l'IAS 32, et entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective. En outre, en décembre 2011, l'IASB a publié des modifications connexes à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour inclure de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir qui devraient aider les utilisateurs à mieux évaluer l'incidence, réelle ou potentielle, des contrats de compensation sur la situation financière d'une entité. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective. Puisque l'adoption de ces normes ne concerne que les exigences en matière de présentation de l'information financière, elle ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la Banque.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

					2013	2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada ⁽¹⁾	653 349 \$	8 071 \$	— \$	— \$	661 420 \$	1 355 177 \$
par des provinces	613 494	29 475	—	—	642 969	702 611
Autres titres d'emprunt	24 847	119 542	41 551	—	185 940	614 564
Titres adossés à des actifs	5 580	26 598	964	—	33 142	21 271
Actions privilégiées	27	7 487	1 007	74 347	82 868	72 800
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	72 728	72 728	56 165
	1 297 297 \$	191 173 \$	43 522 \$	147 075 \$	1 679 067 \$	2 822 588 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Portefeuille de valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance

			2013	2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾	566 217 \$	54 567 \$	620 784 \$	1 412 962 \$
Titres adossés à des actifs	28 090	—	28 090	33 789
	594 307 \$	54 567 \$	648 874 \$	1 446 751 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

5. VALEURS MOBILIÈRES [suite]

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT

Profits et pertes sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

Les éléments suivants ont été comptabilisés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente :

	2013	2012
Profits nets réalisés	4 290 \$	4 366 \$
Réductions de valeur comptabilisées dans le résultat	(518)	(1 464)
	3 772 \$	2 902 \$

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes latents sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	2013 Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	661 167 \$	288 \$	35 \$	661 420 \$
par des provinces	642 518	485	34	642 969
Autres titres d'emprunt	181 280	5 267	607	185 940
Titres adossés à des actifs	31 943	1 235	36	33 142
Actions privilégiées	85 177	404	2 713	82 868
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	60 540	12 806	618	72 728
	1 662 625 \$	20 485 \$	4 043 \$	1 679 067 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	2012 Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 347 823 \$	7 375 \$	21 \$	1 355 177 \$
par des provinces	700 681	1 958	28	702 611
Autres titres d'emprunt	607 533	7 120	89	614 564
Titres adossés à des actifs	71 956	1 436	592	72 800
Actions privilégiées	51 189	5 490	514	56 165
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	19 919	1 372	20	21 271
	2 799 101 \$	24 751 \$	1 264 \$	2 822 588 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Des informations additionnelles sur l'évaluation de la juste valeur des valeurs mobilières figurent à la note 23.

6. PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2013					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	7 245 474 \$	13 971 \$	— \$	7 008 \$	32 953 \$	39 961 \$
Hypothécaires résidentiels	14 735 211	32 651	—	3 122	5 884	9 006
Hypothécaires commerciaux	2 488 826	14 082	9 731	254	15 764	25 749
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	2 759 186	38 687	24 535	1 665	14 674	40 874
	27 228 697 \$	99 391 \$	34 266 \$	12 049 \$	69 275 \$	115 590 \$

	2012					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	7 806 067 \$	16 863 \$	— \$	10 081 \$	24 724 \$	34 805 \$
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	21 971	—	390	2 254	2 644
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	36 672	14 070	—	16 406	30 476
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	2 362 083	52 517	33 779	2 021	13 817	49 617
	26 780 879 \$	128 023 \$	47 849 \$	12 492 \$	57 201 \$	117 542 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations d'un montant de 271,0 millions \$ (211,1 millions \$ au 31 octobre 2012).

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2013 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 4,7 millions \$ (4,9 millions \$ en 2012). Aucune provision cumulative individuelle n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2013			2012
	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives individuelles	Total des provisions cumulatives individuelles
Solde au début de l'exercice	14 070 \$	33 779 \$	47 849 \$	69 450 \$
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	(3 290)	(1 366)	(4 656)	13 303
Radiations ⁽²⁾	(289)	(7 864)	(8 153)	(33 568)
Recouvrements	3	139	142	114
Intérêts courus sur les prêts douteux	(763)	(153)	(916)	(1 450)
Solde à la fin de l'exercice	9 731 \$	24 535 \$	34 266 \$	47 849 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

6. PRÊTS [suite]

PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PERTES SUR PRÊTS

Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux

					2013	2012
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives collectives	Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	10 081 \$	390 \$	— \$	2 021 \$	12 492 \$	18 557 \$
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	23 439	5 083	292	(232)	28 582	20 842
Radiations ⁽²⁾	(29 135)	(1 254)	—	(69)	(30 458)	(27 480)
Recouvrements	3 170	(755)	—	84	2 499	1 976
Intérêts courus sur les prêts douteux	(547)	(342)	(38)	(139)	(1 066)	(1 403)
Solde à la fin de l'exercice	7 008 \$	3 122 \$	254 \$	1 665 \$	12 049 \$	12 492 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012.

Provisions cumulatives collectives pour autres prêts

					2013	2012
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives collectives	Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	24 724 \$	2 254 \$	16 406 \$	13 817 \$	57 201 \$	55 143 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts découlant de l'acquisition d'une filiale (voir la note 28)	—	—	—	—	—	3 203
Provisions pour pertes sur prêts comptabilisées à l'état du résultat consolidé	8 229	3 630	(642)	857	12 074	(1 145)
Solde à la fin de l'exercice	32 953 \$	5 884 \$	15 764 \$	14 674 \$	69 275 \$	57 201 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Une provision cumulative pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, également comptabilisée dans les autres passifs, s'est établie à 7,5 millions \$ au 31 octobre 2013 (6,1 millions \$ au 31 octobre 2012).

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

				2013
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	90 749 \$	25 051 \$	5 799 \$	121 599 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	242 398	44 159	46 952	333 509
	333 147 \$	69 210 \$	52 751 \$	455 108 \$

				2012
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	93 935 \$	23 938 \$	4 307 \$	122 180 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	244 088	40 896	34 446	319 430
	338 023 \$	64 834 \$	38 753 \$	441 610 \$

7. TITRISATION DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

PROGRAMME DES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

Dans le cadre du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels qui sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour se prémunir contre le risque de défaut des emprunteurs. Par la suite, la Banque vend des TACH LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), fiducie à vocation spéciale mise sur pied par la SCHL, qui finance les achats en émettant des OHC garanties par la SCHL.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle. Pour leur part, les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après), et en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En outre, en vertu des contrats de swap, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2013, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,3 milliards \$, comparativement à 5,2 milliards \$ au 31 octobre 2012.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés à la FCH, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Si la Banque n'effectue pas en temps opportun le paiement en vertu de la garantie des TACH LNH, la SCHL peut exiger l'attribution à la SCHL des prêts hypothécaires compris dans les groupes de prêts hypothécaires adossés à des valeurs mobilières émises. Ces prêts dégagent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. En outre, les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et sont aussi considérés comme des actifs donnés en garantie. Un revenu d'intérêt est tiré de ces valeurs mobilières comme c'est le cas pour d'autres valeurs mobilières similaires. Les porteurs des OHC et la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Dette liée aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions sur les OHC sont fondés sur le coupon des OHC associé à la série à laquelle la Banque participe et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

7. TITRISATION DE PRÊTS [suite]

CONDUITS À VENDEURS MULTIPLES

Dans le cadre des transactions effectuées au moyen de conduits à vendeurs multiples, la Banque vend des prêts hypothécaires à taux fixe et à taux variable à des fiducies établies exclusivement aux fins des activités de titrisation. Ces fiducies financent ces achats principalement par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Le financement diminue à mesure que les prêts hypothécaires sont remboursés. Pour réduire le risque de taux d'intérêt lié à l'asymétrie entre les prêts hypothécaires à taux fixe et le financement à taux variable des fiducies, ainsi que pour atténuer le risque lié au calendrier des recouvrements de flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires, les fiducies concluent des swaps avec des contreparties tierces aux swaps. En vertu de ces swaps, les contreparties aux swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des prêts hypothécaires et, en retour, versent aux fiducies les intérêts réguliers devant être distribués aux investisseurs selon les modalités du papier commercial adossé à des actifs. Parallèlement, ces contreparties aux swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des prêts hypothécaires et le montant à payer aux investisseurs. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les prêts hypothécaires sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comme il est mentionné ci-dessous. Au 31 octobre 2013, le montant nominal de référence de ces swaps était de 0,7 milliard \$, en comparaison de 0,9 milliard \$ au 31 octobre 2012.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que la Banque offre des rehaussements de crédit pour ces transactions, ces dernières ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Les prêts hypothécaires titrisés demeurent donc au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés aux fiducies, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts génèrent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. Les fiducies n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance, sauf comme il est mentionné ci-après.

Dettes liées aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux conduits à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions avec les conduits à vendeurs multiples sont principalement fondés sur le papier commercial émis par les fiducies pour financer les acquisitions et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Garanties liées aux activités de titrisation

Dans le cadre de transactions avec un conduit à vendeurs multiples, la Banque a garanti le paiement de certains passifs à la fiducie de titrisation et l'exécution de certaines obligations envers elle. Le montant potentiel maximal des paiements futurs en vertu de la garantie totalisait 523,4 millions \$ au 31 octobre 2013 (675,2 millions \$ au 31 octobre 2012).

ACTIFS FINANCIERS NE RESPECTANT PAS LES CRITÈRES DE DÉCOMPTABILISATION ET PASSIFS FINANCIERS CONNEXES

Le tableau suivant présente la valeur comptable, la durée et la juste valeur des actifs financiers qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2013				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	1 569 440 \$	2 667 479 \$	4 391 \$	4 241 310 \$	4 275 852 \$
Actifs de remplacement					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	12 099	—	—	12 099	12 099
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	8 410	—	—	8 410	8 410
Autres valeurs mobilières	594 307	54 567	—	648 874	649 388
Dettes liées aux activités de titrisation	(1 174 985) \$	(3 561 625) \$	(238 104) \$	(4 974 714) \$	(5 043 715) \$

7. TITRISATION DE PRÊTS [suite]

	Valeur comptable	2012 Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	4 442 556 \$	4 486 829 \$
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	11 894	11 894
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	63 016	63 016
Autres valeurs mobilières	1 446 751	1 447 801
Dette liée aux activités de titrisation	(6 037 097) \$	(6 143 470) \$

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2013	2012
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	738 458 \$	776 342 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	416 232 \$	767 039 \$

PRÊTS SOUS GESTION

La Banque gère des prêts hypothécaires commerciaux au nom de tiers. Le capital total de l'encours des prêts hypothécaires commerciaux sous gestion s'élevait à 397,9 millions \$ à la fin de l'exercice 2013 (346,5 millions \$ en 2012). La Banque ne court aucun risque de crédit aux termes de ces prêts.

VENTE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a vendu un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux d'une valeur comptable de 94,7 millions \$ (85,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) et a comptabilisé un profit de 3,7 millions \$ dans les autres revenus (3,2 millions \$ en 2012).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations des immobilisations corporelles.

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2011	83 498 \$	85 627 \$	134 463 \$	303 588 \$
Acquisitions	5 962	2 658	12 388	21 008
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 28)	1 721	306	441	2 468
Radiations	(206)	-	-	(206)
Au 31 octobre 2012	90 975	88 591	147 292	326 858
Acquisitions	11 308	2 352	7 292	20 952
Radiations	(30 393)	(63 067)	(100 544)	(194 004)
Au 31 octobre 2013	71 890 \$	27 876 \$	54 040 \$	153 806 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2011	47 412	75 781	118 687	241 880
Amortissement	4 542	3 118	5 595	13 255
Radiations	(148)	-	-	(148)
Au 31 octobre 2012	51 806	78 899	124 282	254 987
Amortissement	7 848	3 277	6 759	17 884
Radiations	(30 080)	(62 489)	(99 757)	(192 326)
Au 31 octobre 2013	29 574 \$	19 687 \$	31 284 \$	80 545 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2012	39 169 \$	9 692 \$	23 010 \$	71 871 \$
Au 31 octobre 2013	42 316 \$	8 189 \$	22 756 \$	73 261 \$

Les immobilisations corporelles comprennent un montant de 6,3 millions \$ en 2013 (0,7 million \$ en 2012) relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur de 1,7 million \$ en 2013 (néant en 2012).

9. GOODWILL

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill.

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	64 077 \$	29 224 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 28)	-	34 853
Solde à la fin de l'exercice	64 077 \$	64 077 \$

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises a été affecté à deux UGT comme suit :

	2013	2012
Unité de détail	29 224 \$	29 224 \$
B2B Banque	34 853 \$	34 853 \$

La Banque effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2013 et en 2012.

9. GOODWILL [suite]

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et PME-Québec, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et du secteur B2B Banque a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie utilise des prévisions de flux de trésorerie, lesquels sont actualisés à leur valeur actualisée. Les prévisions de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, qui sont estimés d'après les résultats prévus, les initiatives commerciales, les dépenses en immobilisations planifiées et le rendement pour les actionnaires. Les prévisions de flux de trésorerie au-delà de la période initiale de trois ans sont réputées augmenter à un rythme constant au moyen d'un taux de croissance à long terme nominal de 3 %.

Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le coût du capital à l'échelle de la Banque et est ajusté par la suite pour tenir compte de l'évaluation actuelle, par le marché, des risques propres à chaque UGT. Les taux d'actualisation utilisés dans notre test de dépréciation annuel varient de 10 % à 11 %.

Compte tenu de la sensibilité des hypothèses clés susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune variation raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable d'une UGT puisse dépasser sa valeur recouvrable.

10. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût			
Au 31 octobre 2011	371 321 \$	– \$	371 321 \$
Acquisitions	53 675	2 638	56 313
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 28)	1 891	21 597	23 488
Au 31 octobre 2012	426 887	24 235	451 122
Acquisitions	59 977	15 771	75 748
Radiations	(146 694)	–	(146 694)
Au 31 octobre 2013	340 170	40 006	380 176
Amortissement cumulé			
Au 31 octobre 2011	257 372	–	257 372
Amortissement	30 514	3 263	33 777
Au 31 octobre 2012	287 886	3 263	291 149
Amortissement	33 629	3 426	37 055
Radiations	(145 622)	–	(145 622)
Au 31 octobre 2013	175 893 \$	6 689 \$	182 582 \$
Valeur comptable			
Au 31 octobre 2012	139 001 \$	20 972 \$	159 973 \$
Au 31 octobre 2013	164 277 \$	33 317 \$	197 594 \$

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles comprennent un montant de 62,6 millions \$ en 2013 (48,6 millions \$ en 2012) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations contractuelles avec les intermédiaires financiers, les dépôts de base et le programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit.

Les immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur de 1,1 million \$ en 2013 (0,1 million \$ en 2012).

11. AUTRES ACTIFS

	2013		2012	
Chèques et autres effets en transit	147 231	\$	123 866	\$
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	44 681		31 035	
Intérêts courus à recevoir	64 511		89 063	
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	184 985		216 004	
	441 408	\$	459 968	\$

12. DÉPÔTS

	2013			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	122 589 \$	5 581 578 \$	13 577 875 \$	19 282 042 \$
Entreprises, banques et autres	1 285 501	1 192 303	2 167 504	4 645 308
	1 408 090 \$	6 773 881 \$	15 745 379 \$	23 927 350 \$

	2012			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	121 561 \$	5 441 148 \$	13 806 601 \$	19 369 310 \$
Entreprises, banques et autres	1 343 118	1 122 000	2 207 015	4 672 133
	1 464 679 \$	6 563 148 \$	16 013 616 \$	24 041 443 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

13. AUTRES PASSIFS

	2013		2012	
Intérêts courus à payer	440 448	\$	540 430	\$
Chèques et autres effets en transit	161 760		162 297	
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	38 780		41 577	
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	263 356		207 163	
	904 344	\$	951 467	\$

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le tableau qui suit présente la dette liée aux activités de titrisation.

Échéance	Taux	Valeur nominale	2013	2012
			Valeur comptable	Valeur comptable
Dette liée aux transactions sur les OHC				
Décembre 2012	4,58 %	802 641	—	802 608
Juin 2013	3,98	249 118	—	248 925
Juin 2013	3,63	407 499	—	407 194
Septembre 2013	3,58	155 944	—	155 825
Décembre 2013	2,73	301 554	301 496	301 132
Mars 2014	2,25	169 231	169 153	168 960
Juin 2014	3,18	190 541	190 430	190 263
Juillet 2014	3,20	62 796	62 775	62 746
Septembre 2014	2,79	231 046	230 800	230 530
Décembre 2014	2,80	50 639	50 572	50 515
Mars 2015	2,98	150 264	150 079	149 951
Juin 2015	3,20	325 637	325 071	324 742
Décembre 2015	2,49	55 755	55 610	55 545
Décembre 2015	2,78	351 028	350 098	349 682
Juin 2016	2,80	351 108	350 209	349 886
Juin 2016	2,81	395 984	397 198	397 641
Décembre 2016	1,89	315 014	314 043	313 746
Décembre 2016	1,88	50 152	50 399	50 475
Juin 2017	2,10	303 903	302 920	302 663
Juin 2017	2,11	160 948	162 441	162 836
Décembre 2017	1,74	51 139	50 897	50 841
Décembre 2017	1,73	49 676	49 536	—
Juin 2018	1,81	249 696	248 778	—
Juin 2018	2,11	211 897	210 924	—
Décembre 2018	2,42	226 073	224 866	—
			4 248 295	5 126 706
Ajustement net de la juste valeur ⁽¹⁾			21 703	32 657
			4 269 998 \$	5 159 363 \$
Dette liée aux conduits à vendeurs multiples				
Jusqu'en août 2017	1,78 % ⁽²⁾		704 716	877 734
			4 974 714 \$	6 037 097 \$

(1) La valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

(2) Le taux d'intérêt sur la dette liée aux conduits à vendeurs multiples est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISSION

Le 19 octobre 2012, la Banque a émis des billets à moyen terme (dette subordonnée) de série 2012-1 d'un montant en capital de 200,0 millions \$, pour un produit net de 199,3 millions \$.

15. DETTE SUBORDONNÉE [suite]

ÉMISES ET EN CIRCULATION

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2013	2012
				Valeur comptable	Valeur comptable
Octobre 2022	2012-1	3,13 %	Rachetables au pair le 19 octobre 2017 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	200 000 \$	200 000 \$
Novembre 2020	2010-1	3,70 %	Rachetables au pair le 2 novembre 2015 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 2 novembre 2015 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76 %	250 000	250 000
				450 000	450 000
Frais d'émission non amortis				(1 488)	(1 918)
Ajustement net de la juste valeur ⁽²⁾				(3 039)	(4 488)
				445 473 \$	443 594 \$

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(2) La valeur comptable de la dette subordonnée tient compte de l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans le cadre de relations de couverture efficaces.

16. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Modalités des actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9, étaient rachetables au gré de la Banque depuis le 15 décembre 2006 au prix de 25 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 9, avaient le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,375 \$ par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10, sont rachetables au gré de la Banque depuis le 15 juin 2009 au prix de 25 \$ l'action majoré, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, d'une prime de 1 \$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 10, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,328 \$ par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11, sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11, peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, i) 25,00 \$, majorés de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majorés de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action. Au 31 octobre 2013, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, n'était en circulation.

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2013		2012	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 9				
En circulation au début de l'exercice	4 000 000	97 885 \$	4 000 000	97 885 \$
Rachat d'actions	(4 000 000)	(97 885)	—	—
En circulation à la fin de l'exercice	—	—	4 000 000	97 885 \$
Série 10				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 400 000	107 642	4 400 000	107 642
Série 11				
En circulation au début de l'exercice	4 000 000	97 722	—	—
Émission d'actions	—	—	4 000 000	100 000
Frais d'émission, nets d'impôts sur le résultat	s. o.	(160)	s. o.	(2 278)
En circulation à la fin de l'exercice	4 000 000	97 562	4 000 000	97 722
Total des actions privilégiées	8 400 000	205 204 \$	12 400 000	303 249 \$

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 mars 2013, la Banque a racheté 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9, à un prix de 25 \$ l'action, pour un montant total de 100,0 millions \$.

Émission d'actions privilégiées

Le 18 octobre 2012, la Banque a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11, à un prix de 25 \$ l'action, pour un montant total de 100,0 millions \$. Le produit net a totalisé 97,7 millions \$.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

ACTIONS ORDINAIRES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2013		2012	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	28 117 520	428 526 \$	23 925 037	252 601 \$
Émission d'actions dans le cadre d'un appel public à l'épargne	—	—	1 325 100	63 009
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé	—	—	2 867 383	118 816
Frais d'émission, nets d'impôts sur le résultat	s. o.	(2)	s. o.	(5 900)
Émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions des employés	30 000	1 020	—	—
Émission aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	384 892	16 952	—	—
Total des actions ordinaires	28 532 412	446 496 \$	28 117 520	428 526 \$

Émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un appel public à l'épargne

Le 2 février 2012, la Banque a émis 1 325 100 actions ordinaires, pour un produit net de 60,9 millions \$.

Émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé

Le 12 juin 2012, la Banque a réalisé un placement privé de 2 867 383 reçus de souscription au prix de 41,85 \$ par reçu. Le produit a été entiercé jusqu'à la clôture de l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 28). Le 1^{er} août 2012, date de clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été automatiquement échangés contre 2 867 383 actions ordinaires de la Banque pour un produit net de 115,0 millions \$.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Le 5 décembre 2012, la Banque a lancé son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. La Banque a déterminé que les dividendes déclarés le 30 août 2013 seraient réinvestis dans des actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %. Par conséquent, le 1^{er} novembre 2013, 87 288 actions ont été émises.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a émis au total 384 892 actions ordinaires (néant en 2012) en vertu du régime.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

DIVIDENDES DÉCLARÉS

	2013		2012	
	Dividende par action ⁽¹⁾	Dividendes déclarés	Dividende par action ⁽¹⁾	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 9	0,750 \$	3 000 \$	1,500 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	5 775	1,312	5 775
Série 11	0,909	3 636	—	—
Total des actions privilégiées		12 411 \$		11 775 \$
Actions ordinaires	1,98 \$	56 037 \$	1,84 \$	47 212 \$

(1) Dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées.

Le 6 novembre 2013, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 9 décembre 2013.

Au cours de sa réunion tenue le 11 décembre 2013, le conseil d'administration a déclaré des dividendes de 0,51 \$ par action ordinaire, payables le 1^{er} février 2014 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2014.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements ou aux directives du BSIF sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités de la Banque.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de fonds propres adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en procurant un rendement des capitaux propres acceptable. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné sur le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer une note de crédit, le niveau de capital de la Banque doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps.

Parallèlement au processus d'adéquation des fonds propres, la Banque a mis en œuvre un programme de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur la rentabilité et les niveaux de fonds propres de la Banque. Les secteurs Économie, Finances, Trésorerie et Gestion des risques sont parties prenantes à cet exercice. Le processus d'adéquation des fonds propres tient compte des résultats de cet exercice afin d'établir le niveau approprié de fonds propres.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le PIEAFP, le programme de simulations de crise, le plan financier et commercial triennal et le plan de capital. Il examine l'adéquation des fonds propres trimestriellement. La haute direction surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion de l'actif, du passif et du capital. Le secteur Gestion des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation des fonds propres ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme de simulations de crise. La Trésorerie générale de la Banque, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices publiées par le BSIF qui découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque de Bâle élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). En janvier 2013, la Banque a adopté la nouvelle ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF fondée sur les lignes directrices sur les fonds propres du CBCB publiées initialement en décembre 2010, que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. En vertu de ce cadre normatif, les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 se composent désormais de deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les autres éléments de fonds propres de catégorie 1, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité et pour garantir la transparence. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des fonds propres complémentaires et continueront de contribuer à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du total des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 3,5 %, 4,5 % et 8,0 % pour 2013. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période comprise entre 2013 et 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période comprise entre 2013 et 2022 (la base « transitoire »). À compter de 2014, la ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

Dans sa ligne directrice, le BSIF a indiqué s'attendre à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris ») tôt au cours de la période de transition, y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 % d'ici le premier trimestre 2013. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF exige également que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio actif/fonds propres.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

La ligne directrice fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne seront plus entièrement admissibles comme fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2013. Les instruments de fonds propres de la Banque, autres que sous forme d'actions ordinaires, sont considérés comme non admissibles selon les règles de Bâle III et sont donc assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, à compter de 2013. Ces instruments de fonds propres, autres que sous forme d'actions ordinaires, comprennent les actions privilégiées, séries 10 et 11, et les billets à moyen terme subordonnés, séries 2010-1 et 2012-1. La Banque a racheté à leur valeur nominale, le 15 mars 2013, les actions privilégiées, série 9, qui n'étaient pas des instruments admissibles selon les règles de Bâle III.

Fonds propres réglementaires

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2013. Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

	Bâle III		Bâle II
	Base « tout compris »	Base « transitoire »	
	2013	2013	2012
Actions ordinaires	446 496 \$	446 496 \$	428 526 \$
Réserve pour paiements fondés sur des actions	91	91	227
Résultats non distribués	829 678	829 678	774 899
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	9 535	9 535	s. o.
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	268 141	s. o.	s. o.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 017 659	1 285 800	s. o.
Actions privilégiées à dividende non cumulatif ⁽²⁾	205 204	205 204	303 249
Déductions relatives aux fonds propres de catégorie 1	s. o.	(64 077)	(73 841)
Ajustement au titre de la transition aux IFRS	s. o.	s. o.	27 193
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	205 204	141 127	s. o.
Fonds propres de catégorie 1	1 222 863	1 426 927	1 460 253
Dette subordonnée ⁽³⁾	399 429	399 429	443 594
Provisions cumulatives collectives	88 853	88 853	75 752
Déductions relatives aux fonds propres de catégorie 2	(16 978)	s. o.	(5 539)
Fonds propres de catégorie 2	471 304	488 282	513 807
Total - fonds propres	1 694 167 \$	1 915 209 \$	1 974 060 \$

- (1) Composées principalement des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill et aux actifs des régimes de retraite.
- (2) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, des instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III, étant donné que le retrait progressif est déterminé en fonction des actions en circulation au 1^{er} janvier 2013, qui incluaient les actions privilégiées de série 9 rachetées par la Banque au deuxième trimestre 2013.
- (3) Nette d'un montant de 46,0 millions \$ attribuable au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, des instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution.

Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé initialement 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2013 (124 962 au 31 octobre 2012).

Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2013 et en 2012.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité de la Banque liée aux options d'achat d'actions pour les exercices clos les 31 octobre.

	2013		2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début de l'exercice	50 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$
Exercées	(30 000)	29,47	—	s. o.
En cours à la fin de l'exercice	20 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	20 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$

Toutes les options en cours au 31 octobre 2013 expirent en décembre 2016.

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net de la période au cours de laquelle les droits s'acquiert, et un passif connexe est porté au bilan. Chaque date de bilan, le passif est réévalué jusqu'à ce qu'il soit réglé, et les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Aucun DPVA n'a été attribué en 2013 et en 2012.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPVA exercçables
2013	36,51 \$	185 847	3,92	178 597
2012	34,95 \$	305 537	4,37	263 912

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à certains membres de la haute direction. Ce régime a été modifié en 2012. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur. Aux termes du régime d'origine, les droits à 37,5 % de ces unités étaient acquis sur une période de trois ans. Les droits des 62,5 % d'unités restantes étaient acquis après trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Aux termes du régime modifié, tous les droits aux unités d'actions de performance s'acquerraient sur une période de trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Les porteurs de toutes les unités d'actions de performance ont droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net sur la période au cours de laquelle les droits s'acquerraient. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

Unités d'actions de performance

	Pour les exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre
	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'unités en cours
2013	191 167	45,07 \$	Décembre 2015	385 701
2012	85 268	43,84 \$	Décembre 2014	238 114

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquerraient au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Une version différée du régime existe en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

La Banque offre également un régime d'UAR à certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Les unités d'actions de ces deux régimes donnent droit aux porteurs à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquièrent.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

Unités d'actions restreintes		Pour les exercices clos les 31 octobre				Aux 31 octobre	
		Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'unités en cours	Nombre d'unités dont les droits sont acquis
Plan							
2013	Haute direction	51 572	35 503	45,06 \$	Décembre 2015	259 586	241 925
	Marchés des capitaux	27 904	—	45,07 \$	s. o.	53 272	53 272
2012	Haute direction	41 422	28 004	43,82 \$	Décembre 2014	242 298	209 854
	Marchés des capitaux	20 952	—	43,84 \$	s. o.	39 365	39 365

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2013, 1 558 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en espèces (néant en 2012). En 2013, la Banque a attribué 7 094 unités d'actions différées à titre de rémunération (6 127 en 2012). Au 31 octobre 2013, 18 839 unités étaient en circulation (13 303 en 2012) dont la valeur totale s'élevait à 0,9 million \$ (0,6 million \$ en 2012).

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,5 million \$ au cours de l'exercice 2013 (0,5 million \$ en 2012), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 44,18 \$ pour l'exercice 2013 (45,24 \$ en 2012).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2013	2012
Frais découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	9 474 \$	3 787 \$
Incidences des couvertures	(2 596)	158
	6 878 \$	3 945 \$

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

La valeur comptable du passif lié aux régimes dont le paiement a été réglé en trésorerie au 31 octobre 2013 était de 29,1 millions \$ (22,8 millions \$ au 31 octobre 2012).

La valeur intrinsèque du total du passif lié aux DPVA, aux unités d'actions différées, aux unités d'actions de performance et aux UAR comportant des droits acquis légalement s'est établie à 13,4 millions \$ au 31 octobre 2013 (12,3 millions \$ au 31 octobre 2012).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DES RÉGIMES

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite capitalisés à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2012 pour les régimes de retraite et au 31 décembre 2011 pour les autres régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2013. Pour les autres régimes, la prochaine évaluation actuarielle requise sera effectuée au 31 décembre 2014.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	517 092 \$	34 690 \$	447 404 \$	35 196 \$
Coût des services rendus de l'exercice	14 700	55	13 407	47
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	22 817	1 279	23 695	1 547
Prestations versées	(25 554)	(1 210)	(26 148)	(1 286)
Cotisations des employés	315	—	234	—
Pertes actuarielles (gain)	(11 699)	212	58 500	(814)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	517 671 \$	35 026 \$	517 092 \$	34 690 \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2013	2012
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	447 123 \$	426 900 \$
Rendement prévu des actifs des régimes ⁽¹⁾	30 303	29 721
Écarts actuariels	4 719	3 709
Cotisations de la Banque	28 408	12 707
Cotisations des employés	315	234
Prestations versées	(25 554)	(26 148)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	485 314 \$	447 123 \$

(1) Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite s'est établi à 35,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (33,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	485 314 \$	— \$	447 123 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	517 671	35 026	517 092	34 690
Situation de capitalisation - déficit	(32 357)	(35 026)	(69 969)	(34 690)
Coût des services passés non amortis	397	—	461	—
Écart actuariel net non amorti	72 933	(46)	93 967	(311)
Actif (passif) au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice	40 973 \$	(35 072) \$	24 459 \$	(35 001) \$
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	44 681 \$	— \$	31 035 \$	— \$
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	3 708 \$	35 072 \$	6 576 \$	35 001 \$

RÉPARTITION, EXPRIMÉE EN POURCENTAGE, DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES⁽¹⁾

	2013	2012
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	31 %	56 %
Titres d'emprunt	65	41
Autres	4	3
Total	100 %	100 %

(1) Évaluée au 31 octobre de chaque exercice.

Les actifs des régimes comprennent 0,2 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2013 (0,4 million \$ au 31 octobre 2012).

AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Ajustements des profits (pertes) liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	11 699 \$	(212) \$	(58 500) \$	814 \$
Ajustements des profits liés à l'expérience sur les actifs	4 719 \$	— \$	3 709 \$	— \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]

ÉLÉMENTS DES COÛTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus de l'exercice	14 700 \$	55 \$	13 407 \$	47 \$
Coût des services passés	64	—	64	—
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	22 817	1 279	23 695	1 547
Rendement prévu des actifs des régimes	(30 303)	—	(29 721)	—
Amortissement des écarts actuariels	4 616	(53)	—	24
Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies	11 894 \$	1 281 \$	7 445 \$	1 618 \$

La Banque prévoit verser une cotisation de 31,1 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2014.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

	2013	2012
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,55 %	4,40 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	3,50 %
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,40 %	5,25 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	7,00 %	7,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé en tenant compte du rendement prévu des actifs sous-jacents à la politique de placement actuelle. Pour calculer le rendement prévu de chaque catégorie d'actifs détenus, la direction a évalué les tendances historiques en matière de rendement et les prévisions du marché à l'égard du rendement des catégories d'actifs applicable à la période au cours de laquelle l'obligation sera réglée. Le taux de rendement prévu total des actifs des régimes de retraite a ensuite été déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements prévus des diverses catégories d'actifs.

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

	2013	2012
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	8,0 %	8,0 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il devrait se stabiliser par la suite	5,0 %	5,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2027	2027

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance-soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage des taux tendanciels du coût présumé des soins de santé aurait eu l'incidence suivante pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	102 \$	(87) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	2 795 \$	(2 380) \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale au titre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des autres régimes se présente comme suit :

	2013	2012
Régimes de retraite à prestations définies	11 894 \$	7 445 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	6 851	6 128
Autres régimes	1 281	1 618
	20 026 \$	15 191 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2013	2012
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	27 733 \$	25 581 \$
Passifs au titre des prestations définies – autres régimes	9 411	9 394
Provisions	8 717	5 905
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	8 101	5 638
Immobilisations corporelles	7 086	8 438
Dépôts	2 062	5 172
Dérivés	1 468	—
Autres différences temporaires	3 300	3 566
	67 878	63 694
Passif d'impôt différé		
Charges différées	23 298	25 605
Logiciels	22 603	15 992
Actifs au titre des prestations définies – régimes de retraite	11 000	6 648
Prêts	8 225	12 304
Titrisation et valeurs mobilières	5 704	5 872
Autres immobilisations incorporelles	4 406	—
Dérivés	—	8 161
Autres différences temporaires	489	489
	75 725	75 071
Impôt différé, montant net	(7 847) \$	(11 377) \$

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

	2013	2012
Actif d'impôt différé	1 998 \$	4 751 \$
Passif d'impôt différé	(9 845)	(16 128)
Impôt différé, montant net	(7 847) \$	(11 377) \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]

Les composantes de la charge d'impôt différé se présentent comme suit :

	2013	2012
Charge d'impôt différé		
Logiciels	6 611 \$	3 869 \$
Autres immobilisations incorporelles	4 538	(797)
Actifs au titre des prestations définies – régimes de retraite	4 352	1 295
Dépôts	3 110	(4 425)
Immobilisations corporelles	1 352	9 216
Prêts	(4 079)	12 039
Provisions	(2 812)	1 520
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	(2 442)	(161)
Charges différées	(2 307)	4 314
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(2 152)	1 102
Titrisation et valeurs mobilières	(648)	(19 838)
Autres différences temporaires	208	3 320
	5 731 \$	11 454 \$

Les reports en avant de pertes fiscales au 31 octobre 2013 s'élevaient à 1,3 million \$ (1,5 million \$ au 31 octobre 2012).

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat se présentent comme suit :

	2013	2012
État du résultat consolidé		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	23 659 \$	28 933 \$
Changements de taux d'imposition	—	98
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	3 873	1 982
	27 532	31 013
Charge d'impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	10 222	14 642
Changements de taux d'imposition	—	(474)
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	(4 491)	(2 714)
	5 731	11 454
	33 263 \$	42 467 \$
État du résultat global consolidé		
Impôts sur le résultat liés aux variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	30 \$	(2 972) \$
Impôts sur le résultat liés au reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(1 020)	(1 047)
Impôts sur le résultat liés à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(9 468)	(7 889)
	(10 458) \$	(11 908) \$
Composition des impôts sur le résultat		
Impôts sur le résultat exigible	(1 246) \$	(5 173) \$
Impôt différé	(9 212)	(6 735)
	(10 458) \$	(11 908) \$
État de la variation des capitaux propres consolidé		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	(662) \$	993 \$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Impôt exigible	(12)	(606)
Impôt différé	(49)	(2 400)
	(61)	(3 006)
	(723) \$	(2 013) \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2013		2012	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	42 248 \$	26,7 %	49 361 \$	27,0 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance à l'étranger	(4 823)	(3,0)	(3 587)	(2,0)
Dividendes et profits exonérés d'impôts	(4 147)	(2,6)	(4 168)	(2,3)
Changement de taux d'imposition	—	—	(375)	(0,2)
Autres, montant net	(15)	—	1 236	0,7
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	33 263 \$	21,1 %	42 467 \$	23,2 %

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, et selon l'interprétation actuelle en matière d'impôts, aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'ont été comptabilisées à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée étaient estimés à 29,2 millions \$ au 31 octobre 2013 (24,4 millions \$ au 31 octobre 2012).

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos le 31 octobre se présente comme suit :

	2013	2012
Résultat de base par action		
Résultat net	124 680 \$	140 508 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	11 749	12 768
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	112 931 \$	127 740 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	28 329 091	25 634 194
Résultat de base par action	3,99 \$	4,98 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	112 931 \$	127 740 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	28 329 091	25 634 194
Options d'achat d'actions dilutives	9 330	17 428
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	28 338 421	25 651 622
Résultat dilué par action	3,99 \$	4,98 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers ont été dressés.

21. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs à présenter selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les quatre secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et Commercial, B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

Le secteur Particuliers et PME-Québec fournit une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'intermédiaire de son réseau de distribution direct comprenant les succursales, les réseaux électroniques, le centre d'appels et le réseau de banquiers mobiles. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre une vaste gamme de services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial offre du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et au Québec, de même que des opérations de change et des services internationaux.

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants dans tout le Canada.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Un cinquième secteur, le secteur « Autres », comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers de la Banque.

Toutes les transactions intersectorielles sont éliminées dans le secteur Autres. Le financement des actifs et des passifs des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

	2013					
	Particuliers et PME-Québec	Immobilier et Commercial	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	303 375 \$	84 466 \$	190 928 \$	4 123 \$	(14 132) \$	568 760 \$
Autres revenus	153 719	37 469	36 705	63 708	4 976	296 577
Revenu (perte) total(e)	457 094	121 935	227 633	67 831	(9 156)	865 337
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	(4 426)	—	—	(4 426)
Provisions pour pertes sur prêts	26 938	(5 500)	14 562	—	—	36 000
Frais autres que d'intérêt	381 444	35 953	128 092	53 407	29 828	628 724
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	38 244	—	—	38 244
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	48 712	91 482	42 309	14 424	(38 984)	157 943
Impôts sur le résultat (recouvrement)	8 050	24 427	11 415	3 572	(14 201)	33 263
Résultat net (perte nette)	40 662 \$	67 055 \$	30 894 \$	10 852 \$	(24 783) \$	124 680 \$
Actif moyen ⁽²⁾	14 072 350 \$	3 469 381 \$	9 338 541 \$	3 073 257 \$	4 245 148 \$	34 198 677 \$

(1) Frais liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 28).

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

21. INFORMATION SECTORIELLE [suite]

2012

	Particuliers et PME-Québec	Immobilier et Commercial	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	310 776 \$	87 825 \$	143 593 \$	3 210 \$	(14 376) \$	531 028 \$
Autres revenus	135 121	34 430	34 590	56 692	4 782	265 615
Revenu (perte) total(e)	445 897	122 255	178 183	59 902	(9 594)	796 643
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	23 795	—	—	23 795
Provisions pour pertes sur prêts	23 978	3 002	6 020	—	—	33 000
Frais autres que d'intérêt	366 994	31 582	106 077	48 439	29 374	582 466
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	21 997	—	—	21 997
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	54 925	87 671	67 884	11 463	(38 968)	182 975
Impôts sur le résultat (recouvrement)	11 018	23 716	18 436	2 941	(13 644)	42 467
Résultat net (perte nette)	43 907 \$	63 955 \$	49 448 \$	8 522 \$	(25 324) \$	140 508 \$
Actif moyen ⁽²⁾	13 602 664 \$	3 412 510 \$	6 969 602 \$	2 840 776 \$	4 638 983 \$	31 464 535 \$

(1) Frais liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 28).

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité de direction ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre parties liées.

	2013	2012
Prêts ⁽¹⁾		
Principaux dirigeants	2 886 \$	2 333 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	21 401	12 677
	24 287 \$	15 010 \$
Dépôts		
Principaux dirigeants	4 888 \$	3 146 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	639	65
	5 527 \$	3 211 \$

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES [suite]

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels à des taux inférieurs à ceux affichés, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités liées aux administrateurs et aux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts s'élèvent à 1,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (0,7 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts totalisent 0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) et sont comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a versé une charge locative de 2,0 millions \$ à une partie liée.

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2013	2012
Avantages à court terme, y compris les salaires	5 782 \$	6 401 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	392	338
Paiements fondés sur des actions	5 190	2 492
	11 364 \$	9 231 \$

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3), comme il est précisé ci-après. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figure à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 7 exige le recours à des techniques d'évaluation qui reposent sur des données qui sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque évalue la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur de la façon suivante :

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit. Les valeurs détenues jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisées au coût amorti, ne sont pas classées selon la hiérarchie de la juste valeur.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est estimée au moyen des techniques d'évaluation élaborées en interne. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

SOMMAIRE

Les tableaux ci-après présentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque calculée selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses susmentionnées. De plus, le tableau présente le classement selon la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers.

(en millions de dollars canadiens)

2013

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs					
d'intérêts auprès d'autres banques	83 \$	83 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès					
d'autres banques	126	126	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	1 679	1 679	155	1 524	—
Détenues jusqu'à l'échéance	649	649	s. o.	s. o.	s. o.
Détenues à des fins de transaction	2 153	2 153	277	1 875	1
Valeurs acquises en vertu de conventions					
de revente	1 218	1 218	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	27 113	27 279	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	127	127	1	125	1
Autres actifs	397	397	s. o.	s. o.	s. o.
	33 545 \$	33 711 \$	433 \$	3 524 \$	2 \$
Passif					
Dépôts	23 927 \$	24 049 \$	— \$	30 \$	— \$
Engagements au titre des valeurs vendues					
à découvert	1 464	1 464	21	1 443	—
Engagements au titre des valeurs vendues					
en vertu de conventions					
de rachat	340	340	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	271	271	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	102	102	1	78	23
Autres passifs	838	838	—	1	—
Dettes liées aux activités de titrisation	4 975	5 044	s. o.	s. o.	s. o.
Dettes subordonnées	445	455	—	43	—
	32 362 \$	32 563 \$	22 \$	1 595 \$	23 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

(en millions de dollars canadiens)

2012

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs					
d'intérêts auprès d'autres banques	91 \$	91 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès					
d'autres banques	480	480	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	2 823	2 823	128	2 694	1
Détenues jusqu'à l'échéance	1 447	1 448	s. o.	s. o.	s. o.
Détenues à des fins de transaction	1 874	1 874	220	1 651	3
Valeurs acquises en vertu de conventions					
de revente	631	631	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	26 663	26 866	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	168	168	—	167	1
Autres actifs	429	429	s. o.	s. o.	s. o.
	34 606 \$	34 810 \$	348 \$	4 512 \$	5 \$
Passif					
Dépôts	24 041 \$	24 182 \$	— \$	10 \$	— \$
Engagements au titre des valeurs vendues					
à découvert	1 350	1 350	9	1 341	—
Engagements au titre des valeurs vendues					
en vertu de conventions					
de rachat	244	244	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	211	211	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	101	101	1	89	11
Autres passifs	892	892	s. o.	s. o.	s. o.
Dette liée aux activités de titrisation	6 037	6 143	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	444	455	—	43	—
	33 320 \$	33 578 \$	10 \$	1 483 \$	11 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

CHANGEMENTS DE NIVEAU ET RECLASSEMENT

Aucun reclassement important du niveau 1 au niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS AU CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2013, lorsque d'autres hypothèses raisonnablement possibles pouvaient être utilisées dans les modèles d'évaluation, la Banque les a utilisées pour réévaluer la juste valeur des instruments financiers. L'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments financiers de niveau 3 qui en découlait était négligeable.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement
- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque lié aux actions*

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Profil de risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

2013

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	2 343 \$	1 247 \$	764 \$	213 \$	50 \$	73 \$	4 690 \$
Rendement réel		1,0 %	1,0 %	2,0 %	3,8 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	1 218	—	—	—	—	—	1 218
Prêts	10 309	1 481	4 015	10 454	123	731	27 113
Rendement réel		4,0 %	4,0 %	3,8 %	4,8 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	905	905
Total	13 870	2 728	4 779	10 667	173	1 709	33 926
Rendement réel		2,6 %	3,5 %	3,8 %	4,5 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 118	2 512	5 823	11 736	66	672	23 927
Rendement réel		1,4 %	1,9 %	2,0 %	3,4 %		
Éléments de trésorerie	1 804	—	—	—	—	—	1 804
Autres passifs	—	27	60	134	1	1 066	1 288
Rendement réel		2,3 %	2,2 %	2,3 %	3,3 %		
Dettes liées aux activités de titrisation	—	1 029	653	3 068	225	—	4 975
Rendement réel		0,9 %	2,9 %	2,5 %	2,5 %		
Dettes subordonnées et capitaux propres	—	—	—	660	—	1 272	1 932
Rendement réel		— %	— %	2,4 %	— %		
Total	4 922	3 568	6 536	15 598	292	3 010	33 926
Rendement réel		1,3 %	2,0 %	2,1 %	2,7 %		
Swaps, montant net	—	(8 845)	2 683	6 041	121	—	—
Écart de sensibilité	8 948	(9 685)	926	1 110	2	(1 301)	—
Écart cumulé	8 948 \$	(737) \$	189 \$	1 299 \$	1 301 \$	— \$	— \$

(en millions de dollars canadiens)

2012

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	13 550 \$	4 459 \$	4 851 \$	10 130 \$	246 \$	1 701 \$	34 937 \$
Rendement réel		2,1 %	3,7 %	4,1 %	4,4 %		
Passif et capitaux propres							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	4 650	4 187	6 970	16 116	111	2 903	34 937
Rendement réel		2,1 %	2,2 %	2,1 %	2,6 %		
Swaps, montant net	—	(7 766)	2 029	5 787	(50)	—	—
Écart de sensibilité	8 900	(7 494)	(90)	(199)	85	(1 202)	—
Écart cumulé	8 900 \$	1 406 \$	1 316 \$	1 117 \$	1 202 \$	— \$	— \$

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.
- ii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iii) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- iv) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.
- v) Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements d'intérêts à taux variable d'après les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars canadiens)

2013

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 222 \$	8 024 \$	1 370 \$	12 616 \$	10 320 \$	2 296 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	459	—	—	459	—	459
Options vendues	250	—	—	250	—	250
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 114	26	—	1 140	—	1 140
Contrats à terme	1 946	27	—	1 973	—	1 973
Options achetées	237	—	—	237	—	237
Options vendues	183	—	—	183	—	183
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	13	11	—	24	—	24
Options vendues	57	144	—	201	—	201
Swaps de rendement total	207	17	—	224	2	222
	7 688 \$	8 249 \$	1 370 \$	17 307 \$	10 322 \$	6 985 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,4 milliard \$ au 31 octobre 2013.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES [suite]

(en millions de dollars canadiens)

2012

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 473 \$	7 672 \$	1 145 \$	13 290 \$	10 581 \$	2 709 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	106	—	—	106	—	106
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 324	27	—	1 351	—	1 351
Contrats à terme	784	12	—	796	—	796
Options achetées	135	—	—	135	—	135
Options vendues	135	—	—	135	—	135
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	22	5	—	27	—	27
Options vendues	18	81	—	99	—	99
Swaps de rendement total	182	20	—	202	—	202
	7 179 \$	7 817 \$	1 145 \$	16 141 \$	10 581 \$	5 560 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,2 milliard \$ au 31 octobre 2012.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

(en millions de dollars canadiens)

2013

	Juste valeur		Montant net
	Positive	Négative	
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	33 \$	(7) \$	26 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	18	(17)	1
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	24	(20)	4
Contrats de change			
Swaps de devises	7	(4)	3
Contrats à terme	22	(21)	1
Options achetées	4	—	4
Options vendues	—	(4)	(4)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	1	—	1
Options vendues	—	(23)	(23)
Swaps de rendement total	—	—	—
Total ⁽²⁾	109 \$	(96) \$	13 \$

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES [suite]

(en millions de dollars canadiens)

2012

	Juste valeur		Montant net
	Positive	Négative	
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	43 \$	(5) \$	38 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	32	(19)	13
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	42	(34)	8
Contrats de change			
Swaps de devises	15	(11)	4
Contrats à terme	9	(11)	(2)
Options achetées	2	—	2
Options vendues	—	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	1	—	1
Options vendues	—	(11)	(11)
Swaps de rendement total	—	—	—
Total⁽²⁾	144 \$	(92) \$	52 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclusion faite des intérêts courus.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 3,6 milliards \$ au 31 octobre 2013 [4,4 milliards \$ au 31 octobre 2012].

Le tableau ci-après présente la partie inefficace liée aux couvertures de juste valeur.

	2013	2012
Profits comptabilisés sur l'instrument de couverture	8 292 \$	2 435 \$
Pertes comptabilisées sur l'instrument couvert	(8 174)	(3 256)
Partie inefficace comptabilisée en résultat net	118 \$	(821) \$

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES [suite]

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 6,3 milliards \$ au 31 octobre 2013 (6,0 milliards \$ au 31 octobre 2012).

Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie pourraient entraîner des fluctuations significatives du cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Le tableau ci-après présente la partie inefficace liée aux couvertures de flux de trésorerie.

	2013	2012
Partie inefficace du profit comptabilisée en résultat net	457 \$	1 166 \$

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2013 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des six prochaines années.

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)

	2013			2012 ⁽⁴⁾		
	Coût de rempla- cement ⁽¹⁾	Équivalent- crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	97 \$	171 \$	36 \$	117 \$	173 \$	36 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	7	20	4	15	30	5
Contrats à terme	22	43	26	9	17	10
Options achetées	4	6	3	2	3	1
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	1	3	1	1	2	—
Swaps de rendement total	—	15	3	—	13	3
	131	258	73	144	238	55
Incidence des accords généraux de compensation	(62)	(122)	(25)	—	—	—
	69 \$	136 \$	48 \$	144 \$	238 \$	55 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande positive. Les options vendues sont exclues, étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les directives publiées par le BSIF.

(4) Les montants en 2012 sont présentés conformément aux exigences réglementaires de 2012, comme déposés auprès du BSIF.

26. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

	2013	2012
Revenu net d'intérêt	23 253 \$	18 890 \$
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	19 589	18 501
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	5 600	7 743
	25 189 \$	26 244 \$

27. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins de un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

Voir la note 24 pour des renseignements additionnels sur les engagements relatifs au crédit.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 133,5 millions \$ au 31 octobre 2013 (149,3 millions \$ au 31 octobre 2012).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 109,6 millions \$ au 31 octobre 2013 (36,5 millions \$ au 31 octobre 2012).

27. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS [suite]

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2013		
	Locaux	Contrats de services informatiques ⁽¹⁾	Autres
Moins de 1 an	59 692 \$	21 325 \$	8 468 \$
De 1 an à 5 ans	203 726	133 228	18 619
Plus de 5 ans	99 007	5 022	—
	362 425	159 575	27 087
Moins : Paiements minimums futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location	[23 333]	—	—
Total	339 092 \$	159 575 \$	27 087 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de service importants dans certaines circonstances.

Les paiements au titre des engagements passés en charges se sont établis à 59,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (44,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2013	2012
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	250 873 \$	487 651 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et pour les emprunts de valeurs mobilières	685 532	765 861
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	61 625	74 569
	998 030 \$	1 328 081 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	750 368 \$	1 048 266 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH non vendus)	247 662	279 815
	998 030 \$	1 328 081 \$

27. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS [suite]

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal des activités, la Banque et ses filiales sont visées par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élevaient contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

Marcotte c. Banques

Selon ce recours collectif, entrepris au nom des détenteurs de cartes, dix institutions financières canadiennes, dont la Banque, contreviendraient à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec. Les violations présumées incluent les frais facturés par les dix banques aux détenteurs de cartes de crédit à la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Les banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC en fonction du fait que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et les coûts d'emprunt sont uniquement de juridiction fédérale.

Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale. Le jugement a condamné la Banque à rembourser les marges bénéficiaires perçues, plus les intérêts, ainsi qu'une indemnité additionnelle. Les institutions financières canadiennes codéfenderesses en ont appelé de la décision, et l'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011.

Le 2 août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la Banque. Le jugement de la Cour d'appel confirmait la position de la Banque en reconnaissant que ses pratiques d'affaires sont saines et raisonnables. Par conséquent, la Banque ne prévoit subir aucune perte découlant de cette cause. L'autorisation d'en appeler du jugement de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada a été obtenue.

28. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITION DES SOCIÉTÉS MRS⁽¹⁾

Le 16 novembre 2011, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation des sociétés MRS. Les sociétés MRS, qui faisaient auparavant partie de la Corporation financière Mackenzie, offrent des services de fiducie et d'administration à des sociétés de courtage, à des conseillers et à des investisseurs au Canada. La Banque a acquis les sociétés MRS afin de les regrouper avec B2B Banque dans le but d'offrir un meilleur éventail de produits et services destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens et de diversifier davantage ses sources de revenus.

Le goodwill comptabilisé est attribué aux synergies attendues et aux autres avantages découlant du regroupement des actifs et des activités des sociétés MRS avec ceux de B2B Banque. Les sociétés MRS font partie du secteur à présenter B2B Banque, et le goodwill associé à cette transaction a été attribué à ce secteur. Aucun montant du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins des impôts sur le résultat.

La Banque et Placements Mackenzie ont également conclu une entente de distribution d'une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que distributeur principal, a commencé à distribuer une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie en janvier 2012. Les revenus tirés de la vente des fonds communs de placement Mackenzie sont comptabilisés dans les autres revenus.

(1) Les sociétés MRS incluaient : M.R.S. inc., Compagnie de Fiducie M.R.S., Services Valeurs Mobilières M.R.S. inc. et Corporation de Correspondants M.R.S. La Compagnie de Fiducie M.R.S. a fusionné avec B2B Banque le 16 avril 2012.

28. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES [suite]

ACQUISITION DE LA COMPAGNIE DE FIDUCIE AGF

Le 1^{er} août 2012, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF). L'entente prévoit également le versement d'une contrepartie conditionnelle d'au plus 20,0 millions \$ sur cinq ans si la qualité du crédit respecte certains critères. La Fiducie AGF, qui faisait auparavant partie de la Société de Gestion AGF Limitée, offre des produits de prêt de détail et des produits de dépôt par l'intermédiaire de conseillers financiers, de courtiers hypothécaires et de courtiers en dépôts. La Banque a fait l'acquisition de la Fiducie AGF afin de la regrouper avec B2B Banque dans le but de renforcer sa position à titre de fournisseur de produits et services bancaires destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens et d'accroître sa rentabilité et d'améliorer sa diversification géographique. La Fiducie AGF fait partie du secteur à présenter B2B Banque : le profit lié à cette transaction a donc été attribué à ce secteur.

Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

La répartition du prix d'achat de Fiducie AGF a donné lieu à un profit de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ net d'impôts), étant donné que la juste valeur estimée des actifs nets acquis était supérieure au prix d'achat. Le profit correspondait principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requise pour tenir compte des taux alors en vigueur sur le marché sur les instruments financiers acquis, contrebalancée en partie par la juste valeur estimée initiale de la contrepartie éventuelle. La tranche du profit découlant de la réévaluation des instruments financiers acquis est amortie en résultat net sur la durée de vie résiduelle estimative des instruments financiers acquis et s'élevait à 4,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (0,5 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

Au cours de la période d'évaluation terminée le 1^{er} août 2013, l'achèvement de la répartition du prix d'achat n'a eu aucune incidence sur la juste valeur des actifs nets acquis ou sur le profit d'acquisition.

Contrepartie éventuelle

La contrepartie éventuelle est comptabilisée dans les autres passifs et s'élevait à 5,9 millions \$ au 31 octobre 2013 et à 5,9 millions \$ au 31 octobre 2012.

Frais liés aux regroupements d'entreprises

En ce qui a trait à ces transactions, la Banque a engagé des frais liés aux salaires, aux technologies de l'information, à la relocalisation d'employés et d'autres frais aux fins de l'intégration des activités des sociétés MRS et de la Fiducie AGF. En outre, par suite de la décision de relocaliser des employés, la période d'amortissement de certaines améliorations locatives, de matériel et de mobilier a été réduite pour tenir compte de leur nouvelle durée d'utilité estimée. Cela a entraîné une perte de valeur additionnelle de 3,3 millions \$ en 2013. De plus, des frais liés aux acquisitions ont été engagés en 2012. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net, au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises.

Rétrospective - Bilan consolidé

Non audité, aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	VARIATION 2013 / 2009
ACTIF						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	82 836	\$ 90 860	\$ 81 600	\$ 72 444	\$ 61 010	36 %
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	126 002	480 183	285 459	99 394	239 606	(47)
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada	1 829 200	3 202 058	2 896 307	3 084 334	2 864 454	(36)
Émises ou garanties par des provinces ou des municipalités	1 655 771	1 712 085	1 396 980	1 029 726	1 157 180	43
Autres valeurs mobilières	995 554	1 228 818	882 579	705 483	410 549	142
	4 480 525	6 142 961	5 175 866	4 819 543	4 432 183	1
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	1 218 255	631 202	720 317	994 674	536 064	127
Prêts						
Personnels	7 245 474	7 806 067	5 774 207	5 636 203	5 655 055	28
Hypothécaires résidentiels	14 735 211	14 169 095	11 869 412	10 859 647	6 641 301	122
Hypothécaires commerciaux	2 488 826	2 443 634	2 363 808	2 166 375	1 863 540	34
Commerciaux et autres	2 488 137	2 150 953	1 900 977	1 691 190	1 555 957	60
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	271 049	211 130	179 140	165 450	216 817	25
	27 228 697	26 780 879	22 087 544	20 518 865	15 932 670	71
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(115 590)	(117 542)	(143 150)	(131 567)	(114 546)	1
	27 113 107	26 663 337	21 944 394	20 387 298	15 818 124	71
Autres						
Immobilisations corporelles	73 261	71 871	61 708	55 727	58 163	26
Autres actifs	831 694	856 412	693 866	626 245	994 971	(16)
	904 955	928 283	755 574	681 972	1 053 134	(14)
	33 925 680	\$ 34 936 826	\$ 28 963 210	\$ 27 055 325	\$ 22 140 121	53 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts						
Personnels	19 282 042	\$ 19 369 310	\$ 15 609 853	\$ 15 354 851	\$ 15 113 978	28 %
Entreprises, banques et autres	4 645 308	4 672 133	4 406 428	4 250 819	3 161 329	47
	23 927 350	24 041 443	20 016 281	19 605 670	18 275 307	31
Autres						
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	1 803 871	1 593 971	1 508 024	1 422 386	1 339 458	35
Acceptations	271 049	211 130	179 140	165 450	216 817	25
Autres passifs	1 016 230	1 068 462	1 038 051	1 088 717	987 313	3
	3 091 150	2 873 563	2 725 215	2 676 553	2 543 588	22
Dette liée aux activités de titrisation	4 974 714	6 037 097	4 760 847	3 486 634	—	s. o.
Dette subordonnée	445 473	443 594	242 551	150 000	150 000	197
Capitaux propres						
Actions privilégiées	205 204	303 249	205 527	205 527	210 000	(2)
Actions ordinaires	446 496	428 526	252 601	252 472	259 208	72
Réserve pour paiements fondés sur des actions	91	227	227	243	209	(56)
Résultats non distribués	829 678	774 899	694 371	621 847	665 538	25
Cumul des autres éléments du résultat global	5 524	34 228	65 590	56 379	36 271	(85)
	1 486 993	1 541 129	1 218 316	1 136 468	1 171 226	27
	33 925 680	\$ 34 936 826	\$ 28 963 210	\$ 27 055 325	\$ 22 140 121	53 %

(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieurs.

Rétrospective - État du résultat consolidé

Non audités, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2013	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	VARIATION 2013 / 2009
Revenu net d'intérêt	568 760	531 028	504 485	496 421	423 777	34 %
Autres revenus	296 577	265 615	233 862	241 025	242 725	22
Revenu total	865 337	796 643	738 347	737 446	666 502	30
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	(4 426)	23 795	—	—	—	s. o.
Provisions pour pertes sur prêts	36 000	33 000	51 080	68 000	56 000	(36)
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages du personnel	351 381	320 603	282 630	275 964	249 658	41
Frais d'occupation de locaux et technologie	171 275	152 919	141 212	132 540	120 054	43
Autres	106 068	108 944	97 263	95 732	102 278	4
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	38 244	21 997	9 006	—	—	s. o.
	666 968	604 463	530 111	504 236	471 990	41
Résultat découlant des activités poursuivies, avant impôts sur le résultat	157 943	182 975	157 156	165 210	138 512	14
Impôts sur le résultat	33 263	42 467	33 439	42 269	36 848	(10)
Résultat découlant des activités poursuivies	124 680	140 508	123 717	122 941	101 664	23
Résultat découlant des activités abandonnées, après impôts sur le résultat	—	—	—	—	11 469	(100)
Résultat net	124 680	140 508	123 717	122 941	113 133	10 %
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	11 749	12 768	12 436	12 122	12 116	(3) %
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	112 931	127 740	111 281	110 819	101 017	12 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)						
de base	28 329	25 634	23 923	23 921	23 858	19 %
dilué	28 338	25 651	23 942	23 937	23 876	19 %
Résultat par action découlant des activités poursuivies						
de base	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	3,75 \$	6 %
dilué	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	3,75 \$	6 %
Résultat par action						
de base	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	4,23 \$	(6) %
dilué	3,99 \$	4,98 \$	4,65 \$	4,63 \$	4,23 \$	(6) %
Dividendes sur actions ordinaires	56 037 \$	47 212 \$	38 757 \$	34 446 \$	32 453 \$	73 %
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,98 \$	1,84 \$	1,62 \$	1,44 \$	1,36 \$	46 %
Ratio du dividende versé ⁽³⁾	49,6 %	37,0 %	34,8 %	31,1 %	32,1 %	55 %
Valeur comptable par action ordinaire ⁽³⁾	44,73 \$	42,81 \$	39,59 \$	41,87 \$	38,68 \$	16 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽³⁾	9,1 %	12,1 %	12,2 %	11,5 %	11,4 %	(20) %
Marge nette d'intérêt ⁽³⁾	1,66 %	1,69 %	1,82 %	2,15 %	2,07 %	(20) %
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	77,1 %	75,9 %	71,8 %	68,4 %	70,8 %	9 %
Provisions pour pertes sur prêts (en % des prêts et acceptations moyens)	0,13 %	0,14 %	0,24 %	0,40 %	0,38 %	(66) %
Mesures financières ajustées						
Résultat net ajusté ⁽³⁾	156 032 \$	140 660 \$	130 383 \$	122 941 \$	113 133 \$	38 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽³⁾	5,09 \$	4,98 \$	4,93 \$	4,63 \$	4,23 \$	20 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽³⁾	11,6 %	12,0 %	12,9 %	11,5 %	11,4 %	2 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽³⁾	72,7 %	73,1 %	70,6 %	68,4 %	70,8 %	3 %
Actif moyen (en millions de dollars)	34 199 \$	31 465 \$	27 768 \$	23 093 \$	20 484 \$	67 %
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 987	4 201	3 669	3 643	3 528	13 %
Nombre de succursales	153	157	158	157	156	(2) %
Nombre de guichets automatiques	422	426	427	413	408	3 %

(1) Conformément aux PCGR du Canada antérieures.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF et indemnité au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution de fonds communs de placement.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Faits saillants trimestriels

Non audité, aux et pour les trimestres clos les
(en milliers de dollars canadiens, sauf les
données par action et les pourcentages)

	2013				2012			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL.	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL.	31 JANV.
Revenu net d'intérêt	141 437 \$	144 549 \$	140 430 \$	142 344 \$	142 411 \$	129 664 \$	128 324 \$	130 629 \$
Autres revenus	74 094	76 493	74 420	71 570	67 985	64 169	70 346	63 115
Revenu total	215 531	221 042	214 850	213 914	210 396	193 833	198 670	193 744
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	(1 006)	(1 140)	(1 224)	(1 056)	23 795	—	—	—
Provisions pour pertes sur prêts	10 000	9 000	9 000	8 000	8 000	7 500	7 500	10 000
Frais autres que d'intérêt	160 922	160 328	153 717	153 757	156 547	141 798	143 761	140 360
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽²⁾	9 951	14 600	6 136	7 557	8 830	7 157	3 350	2 660
Résultat avant impôts sur le résultat	33 652	35 974	44 773	43 544	60 814	37 378	44 059	40 724
Impôts sur le résultat	6 485	7 690	9 634	9 454	15 129	7 380	10 196	9 762
Résultat net	27 167 \$	28 284 \$	35 139 \$	34 090 \$	45 685 \$	29 998 \$	33 863 \$	30 962 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	2 637 \$	2 520 \$	4 059 \$	2 533 \$	3 273 \$	3 164 \$	3 165 \$	3 166 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	24 530 \$	25 764 \$	31 080 \$	31 557 \$	42 412 \$	26 834 \$	30 698 \$	27 796 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)								
de base	28 474	28 385	28 287	28 169	28 118	25 250	25 235	23 925
dilué	28 481	28 393	28 297	28 182	28 135	25 267	25 253	23 943
Résultat par action								
de base	0,86 \$	0,91 \$	1,10 \$	1,12 \$	1,51 \$	1,06 \$	1,22 \$	1,16 \$
dilué	0,86 \$	0,91 \$	1,10 \$	1,12 \$	1,51 \$	1,06 \$	1,22 \$	1,16 \$
Dividendes sur actions ordinaires	14 223 \$	14 181 \$	13 846 \$	13 787 \$	13 216 \$	11 867 \$	11 363 \$	10 766 \$
Dividendes déclarés par action	0,50 \$	0,50 \$	0,49 \$	0,49 \$	0,47 \$	0,47 \$	0,45 \$	0,45 \$
Valeur comptable par action ordinaire ⁽¹⁾	44,73 \$	44,36 \$	43,96 \$	43,43 \$	42,81 \$	41,96 \$	41,37 \$	40,30 \$
Cours de l'action - Clôture	46,55 \$	45,05 \$	44,21 \$	44,10 \$	44,45 \$	47,55 \$	44,03 \$	46,20 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	7,7 %	8,1 %	10,3 %	10,3 %	14,2 %	10,1 %	12,0 %	11,5 %
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,66 %	1,68 %	1,68 %	1,63 %	1,62 %	1,66 %	1,73 %	1,75 %
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	79,3 %	79,1 %	74,4 %	75,4 %	78,6 %	76,8 %	74,0 %	73,8 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	35 220 \$	39 847 \$	40 547 \$	40 418 \$	36 186 \$	35 253 \$	36 302 \$	32 919 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,14 \$	1,31 \$	1,29 \$	1,34 \$	1,17 \$	1,27 \$	1,31 \$	1,24 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	10,2 %	11,8 %	12,1 %	12,2 %	10,9 %	12,1 %	13,0 %	12,4 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	74,7 %	72,5 %	71,5 %	71,9 %	74,4 %	73,2 %	72,4 %	72,4 %
Actif moyen (en millions de dollars)	33 746 \$	34 208 \$	34 206 \$	34 635 \$	34 895 \$	31 121 \$	30 108 \$	29 705 \$
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en millions de dollars)	1 017,7 \$	1 013,6 \$	1 018,5 \$	1 002,8 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Fonds propres de catégorie 1 ⁽³⁾ (en millions de dollars)	1 222,9 \$	1 218,7 \$	1 223,7 \$	1 275,7 \$	1 460,3 \$	1 233,5 \$	1 245,3 \$	1 196,5 \$
Total des fonds propres ⁽³⁾ (en millions de dollars)	1 694,2 \$	1 701,4 \$	1 698,4 \$	1 753,6 \$	1 974,1 \$	1 535,1 \$	1 543,1 \$	1 504,3 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾ (en millions de dollars)	13 379,8 \$	13 471,8 \$	13 428,6 \$	13 286,8 \$	13 436,4 \$	12 188,0 \$	11 935,9 \$	11 645,3 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽³⁾	7,6 %	7,5 %	7,6 %	7,5 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ⁽³⁾	9,1 %	9,0 %	9,1 %	9,6 %	10,9 %	10,1 %	10,4 %	10,3 %
Ratio total des fonds propres ⁽³⁾	12,7 %	12,6 %	12,6 %	13,2 %	14,7 %	12,6 %	12,9 %	12,9 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(3) Les ratios et les montants de fonds propres sont déterminés selon les règles de Bâle III [base « tout compris »]. Avant 2013, les ratios et les montants de fonds propres étaient calculés selon les règles de Bâle II.

Régie d'entreprise

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le *Code de conduite des administrateurs*, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités, les transactions d'intérêt, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration, sur une base continue. De plus, ces comités

présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Le comité d'audit

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources et réviser son mandat et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du responsable de l'audit interne, et approuver son mandat ainsi que le plan d'audit ; effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou d'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

Le comité de gestion des risques

En plus de s'acquitter des obligations réglementaires en matière de révision de transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque soit dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques importants, qui vise l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, de marché, d'illiquidité et de financement, opérationnel, lié à la gestion du capital, réglementaire et de réputation. En septembre 2010, le comité a élargi son mandat afin d'y inclure la supervision du risque réglementaire. Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les personnes responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du dirigeant responsable de la gestion intégrée des risques et approuver son mandat ; effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ; approuver les prêts qui aux termes des politiques de crédit sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicables aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du responsable de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques ; effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations importantes ; effectuer annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, une vigie des liens entre la rémunération, le rendement et le risque, et de l'alignement de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est investi de fonctions en matière de ressources humaines et de régie d'entreprise. Il est composé d'administrateurs indépendants dont

aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que la direction mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité de direction et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : réviser le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; effectuer, annuellement en collaboration avec le comité de gestion des risques, une vigie des liens entre la rémunération, le rendement et le risque et de l'alignement de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à ses services ; réviser et recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition, sa rémunération et le nombre de ses membres ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun des membres du conseil ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil pour être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités, ainsi que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Comité de direction



Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

Réjean Robitaille dirige la Banque Laurentienne depuis décembre 2006. À l'emploi de la Banque depuis près de 25 ans, il a occupé entre autres les postes de premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation; premier vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux entreprises; et de premier vice-président et trésorier. Depuis son accession à la présidence de la Banque, la Banque a enregistré des résultats records pour une période de sept années consécutives.

En février 2013, Réjean Robitaille a été reconnu pour une cinquième année consécutive parmi les personnes les plus influentes de l'industrie financière au Québec, en plus d'avoir été nommé en tant que Personnalité financière de l'année en 2010 par le journal *Finance et Investissement*. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. En 2010, il a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.



François Desjardins
Vice-président exécutif
Banque Laurentienne et président et
chef de la direction, B2B Banque

François Desjardins a entrepris sa carrière à la Banque Laurentienne en 1991 dans le réseau de succursales. Il a occupé différents postes dans les opérations de la Banque avant de gravir les échelons et d'accéder à des postes de gestion. Il a fait sa marque comme dirigeant du Centre télésbancaire, dont il a occupé la vice-présidence à compter de 1999. En 2004, il a été nommé président et chef de la direction de B2B Trust, et en 2006, il est devenu vice-président exécutif de la Banque Laurentienne et siège depuis au comité de direction. Il a su doter B2B Banque d'une vision claire, qu'il a ensuite mise en œuvre avec le succès que l'on connaît.

François Desjardins détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. En juin 2010, il s'est hissé parmi le prestigieux programme des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans^{MC}, et a été reconnu, en février 2013, parmi les personnes les plus influentes de l'industrie financière au Québec par le journal *Finance et Investissement*.



Gilles Godbout
Vice-président exécutif
Services aux particuliers et
chef de la direction informatique

Gilles Godbout occupe le poste de vice-président exécutif, Services aux particuliers et chef de la direction informatique. Il était auparavant directeur principal du secteur Technologie de l'information chez Hydro-Québec, et a également occupé différents postes de gestion chez Groupe CGI. Il a précédemment fait carrière à la Banque Laurentienne, de 1987 à 1999, en tant que premier vice-président, Opérations et systèmes ainsi qu'à titre de vice-président exécutif au sein du secteur des Services aux particuliers, en plus d'occuper le poste de chef de la direction informatique.

Gilles Godbout est un gestionnaire de premier plan qui possède une expérience de haut niveau et de grandes compétences en matière de gestion des opérations. Il est détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en informatique et recherche opérationnelle de l'Université de Montréal, institution où il a également complété une scolarité de doctorat en intelligence artificielle.



Michel C. Lauzon
Vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Michel Lauzon a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière en 2009. Il avait auparavant occupé divers postes de cadre supérieur au sein de la Banque Laurentienne entre 1988 et 1998, notamment ceux de vice-président et trésorier, de vice-président, Marché monétaire et change étranger, et de vice-président, Gestion des produits. Il a ensuite poursuivi sa carrière chez TAL Gestion globale d'actifs inc., entreprise dont il a été président et chef de l'exploitation à compter de janvier 2002. Il a aussi agi comme vice-président principal, Développement corporatif et chef des finances de Centria Commerce inc.

Michel Lauzon fait bénéficier la Banque de sa vaste connaissance des produits et marchés financiers, dont la complexité est grandissante, et joue à ce titre un rôle clé dans le développement et la croissance de l'organisation. Il est détenteur d'un MBA de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en économie de l'Université de Montréal.



Pierre Minville, CFA
Vice-président exécutif
et chef de la gestion des risques

Pierre Minville s'est joint à la Banque Laurentienne en 2000 à titre de vice-président, Finances, administration et produits réglementés, et s'est vu confier, trois années plus tard, la fonction de vice-président, Fusions et acquisitions. En 2005, il devient premier vice-président, Gestion intégrée des risques, et en 2010, il est nommé chef de la gestion des risques. Il accède en 2011 au comité de direction de la Banque Laurentienne en tant que vice-président exécutif et chef de la gestion des risques. Son expérience lui permet d'assumer la complexe responsabilité de la gestion intégrée des risques. Il joue aussi un rôle central dans les stratégies d'acquisitions de la Banque.

Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'UQAM, Pierre Minville a de plus complété une maîtrise en sciences de la gestion (M.Sc.) de HEC Montréal. Il détient également le titre d'analyste financier agréé (CFA).



Lorraine Pilon
Vice-présidente exécutive
Affaires corporatives,
Ressources humaines et Secrétaire

Avocate de formation, Lorraine Pilon s'est jointe à la Banque en 1990 au sein du secteur des Affaires juridiques. Elle a rapidement gravi les échelons, grâce à son expertise liée au secteur bancaire jumelée à son excellent sens des affaires. Elle occupe depuis 2003 le poste de vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire et s'est vu confier en 2011 la responsabilité additionnelle de la gestion corporative des ressources humaines. Madame Pilon apporte à l'organisation une vaste expérience des activités de la Banque et une connaissance approfondie du contexte réglementaire de plus en plus exigeant.

Lorraine Pilon détient un MBA pour cadres de l'Université du Québec à Montréal. Elle avait au préalable complété un baccalauréat en sciences de l'administration au Mississippi University for Women et un baccalauréat en droit civil à l'Université McGill.



Stéphane Therrien
Vice-président exécutif
Services aux entreprises

Stéphane Therrien s'est joint à la Banque Laurentienne en janvier 2012. Il est également membre du comité de direction de la Banque.

Auparavant, Stéphane Therrien a œuvré pendant dix-huit ans au sein de GE Capital où il a agi notamment comme premier vice-président, Est du Canada, avant d'être nommé premier vice-président et chef de la Direction commerciale, Canada. Sous son leadership, son secteur a connu une solide croissance au cours des dernières années. Auparavant, il avait occupé divers postes de gestion dans le domaine bancaire.

Stéphane Therrien est reconnu pour sa grande expérience dans le financement aux entreprises partout au Canada. Ses qualités de gestionnaire et sa rigueur d'exécution sont des atouts pour la Banque. Il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal.



Michel C. Trudeau
Vice-président exécutif, Marchés des
capitaux, Banque Laurentienne et président
et chef de la direction, Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.

Michel Trudeau a été nommé président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. (VMBL) en juin 2003. Depuis novembre 2009, il est également responsable des activités liées aux marchés des capitaux et fait partie du comité de direction de la Banque Laurentienne depuis 2011. Il s'est joint à VMBL en 1999 comme vice-président exécutif, Revenu fixe, et a été nommé chef de l'exploitation, Groupe Institutionnel, en 2002. Bien connu dans le secteur du courtage, M. Trudeau a rapidement gravi les échelons au sein des firmes pour lesquelles il a travaillé, autant à Toronto qu'à Montréal. Il avait auparavant œuvré pendant plus de quinze ans sur les marchés des secteurs institutionnel et revenu fixe, dont dix années chez Merrill Lynch où il a occupé successivement différents postes de haute direction.

Michel Trudeau possède une excellente réputation dans le domaine des produits à revenu fixe partout au Canada. Sous sa gouverne, VMBL est devenue une firme de courtage pleinement intégrée dont le rayonnement ne cesse de croître partout au Canada. Il est détenteur d'une maîtrise en finances de l'Université McGill.



Isabelle Courville, ing., BCL
Présidente du conseil

Ingénieure et avocate, Isabelle Courville a été présidente d'Hydro-Québec Distribution de 2011 à 2013 et présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie de 2007 à 2011. De 2003 à 2006, elle était présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et de 2001 à 2003, présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec Northern Tel).

- *Occupation principale*: Administratrice de sociétés
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2007*
 - Présidente du conseil
 - Membre du comité d'audit
 - Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: Groupe TVA inc. et Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: École Polytechnique de Montréal, Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal; Institut des administrateurs de sociétés – Québec, Institut des administrateurs de sociétés et Fondation de la chambre de commerce du Montréal métropolitain



Lise Bastarache

Lise Bastarache a œuvré pendant plus de 10 ans dans le domaine bancaire au Canada, occupant entre autre le poste de vice-présidente régionale – Québec, Gestion Privée pour une banque canadienne.

- *Occupation principale*: Économiste et administratrice de sociétés
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2006*
 - Membre du comité de gestion des risques
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., Chartwell Résidences pour retraités
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: U de M Développement inc.



Jean Bazin, C.R.

Avocat depuis 1965, Conseiller de la Reine depuis 1984 et membre du Sénat de 1986 à 1989, Jean Bazin a présidé l'Association du Barreau canadien et le Forum des gens d'affaires Québec-Japon.

- *Occupation principale*: Avocat-conseil auprès de Dentons Canada s.e.n.c.r.l.
- *Membre du conseil d'administration depuis septembre 2002*
 - Président du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: 5N Plus inc.
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Association canadienne des ex-parlementaires



A. Michel Lavigne, FCPA, FCA

Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et membre de l'Institut canadien des comptables agréés, M. Lavigne est comptable agréé depuis 1973. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, vérificateur auprès d'entreprises importantes privées et publiques dont notamment des institutions financière.

- *Occupation principale*: Administrateur de sociétés
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2013*
 - Membre du comité d'audit
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: Groupe TVA inc., Québecor inc. et Primary Energy Recycling Corporation
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Québecor Média, Vidéotron ltée, Corporation Sun Media, TeraXion inc., Société canadienne des postes, Fonds Propulsions III S.E.C., Fonds ID S.E.C.



Jacqueline C. Orange

Jacqueline Orange a œuvré dans le secteur des services financiers pendant plus de 20 ans, occupant divers postes de haut niveau dans les domaines bancaire, des fiducies et de l'assurance-vie. De 1996 à 2005, elle a été présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme spécial du ministère fédéral des Finances.

- *Occupation principale*: Administratrice de sociétés
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2008*
 - Membre du comité d'audit
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: madame Orange ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: First Trust Portfolios Canada et Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario



Richard Bélanger, FCPA, FCA

Richard Bélanger a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2004.

- *Occupation principale*: Président de Groupe Toryvel inc.
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2003*
 - Président du comité d'audit
 - Membre du comité de gestion des risques
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: Genivar inc.
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Groupe Toryvel inc., Optosécurité inc., Doryfor inc. et Terminal exécutif de Québec inc.



Michael T. Boychuk, FCPA, FCA

Membre d'honneur (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Michael Boychuk a été, de 1999 à 2009, premier vice-président et trésorier de BCE inc. et de Bell Canada, deux sociétés du domaine des communications.

- *Occupation principale*: Président et chef de la direction de Bimcor inc.
- *Membre du conseil d'administration depuis août 2013*
 - Membre du comité d'audit
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: monsieur Boychuk ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: The Centennial Ventures (Denver, Colorado), Université McGill, Nunavut Trust (comité consultatif), La Fondation de la Famille J.W. McConnell (comité consultatif)



Pierre Genest

Actuaire de formation, Pierre Genest a été président-directeur général de SSQ Groupe financier pendant plus de 15 années avant de devenir président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) jusqu'en 2006.

- *Occupation principale*: Président du conseil de SSQ, Société d'assurance-vie inc.
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2006*
 - Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: monsieur Genest ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Financière des professionnels inc., Alemar inc., Gestion PFT inc.



Michel Labonté

Michel Labonté a œuvré pendant plus de treize années dans le domaine bancaire, notamment à titre de premier vice-président Finances et Contrôle d'une banque canadienne.

- *Occupation principale*: Administrateur de sociétés
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2009*
 - Président du comité de gestion des risques
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: Métro Inc.
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Otéra Capital inc., Manac inc. et Concours international d'orgues du Canada



Marie-France Poulin

Marie-France Poulin a occupé divers postes de direction au sein de l'entreprise familiale Maax inc. de 1987 à 2004. Elle est également vice-présidente de Kalia.

- *Occupation principale*: Vice-présidente, Groupe Camada inc.
- *Membre du conseil d'administration depuis octobre 2009*
 - Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: madame Poulin ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Groupe Camada inc., ImmoCa inc., Kalia inc., Hydro-Québec, Industrielle-Alliance – Auto Habitation, Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales, Port de Québec, Gestion du Fier Entrepreneur inc., Festival d'été de Québec et YWCA de Québec



Réjean Robitaille, FCPA, FCA

Fellow de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Réjean Robitaille est un gestionnaire réputé. Il possède une vaste connaissance de la Banque Laurentienne pour y avoir occupé des fonctions très diversifiées au sein de l'équipe de gestion depuis 1988.

- *Occupation principale*: Président et chef de la direction de la Banque
- *Membre du conseil d'administration depuis décembre 2006*
 - M. Robitaille ne siège sur aucun comité de la Banque
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: monsieur Robitaille ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Filiales de la Banque



Michelle R. Savoy

Michelle Savoy a occupé plusieurs postes de direction au sein de Capital Group of Companies, une organisation mondiale de gestion de placement notamment à titre de présidente de Capital Guardian (Canada) inc. de 2003 à 2011.

- *Occupation principale*: Administratrice de sociétés
- *Membre du conseil d'administration depuis mars 2012*
 - Membre du comité d'audit
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: madame Savoy ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études



Jonathan I. Wener, C.M.

Membre de l'Ordre du Canada, Jonathan Wener est un spécialiste réputé de l'immobilier. Il possède une vaste expérience des secteurs commercial, industriel, résidentiel, récréatif et hôtelier.

- *Occupation principale*: Président du conseil de Gestion Canderel inc.
- *Membre du conseil d'administration depuis janvier 1998*
 - Membre du comité de gestion des risques
- *Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse*: Technologies Silanis inc.
- *Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes*: Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, L'Institut Fraser, Centre de recherche sur le cancer Goodman, Hôpital général Juif, Festival des arts de Saint-Sauveur et eConcordia.com

Succursales

Alma

500, rue Sacré-Coeur O.

Amos

1, 1^{re} Avenue O.

Baie Comeau

600, boul. Lafflèche

Beloeil

546, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

Blainville

1356, boul. Curé-Labelle, bureau 222
9, boul. de la Seigneurie

Boisbriand

2250, boul. du Faubourg

Boucherville

999, boul. Montarville

Brossard

1635, boul. Rome

Campbell's Bay

148, rue Front, C.P. 189

Chambly

1495, rue Brassard

Châteauguay

111, boul. Saint-Jean Baptiste

Chibougamau

530, 3^e Rue

Côte St-Luc

5479, avenue Westminster

Dolbeau-Mistassini

1372, boul. Wallberg

Dollard-des-Ormeaux

4057, montée Saint-Jean
3500, boul. des Sources

Drummondville

571, boul. Saint-Joseph

Fort Coulonge

532, rue Baume

Gatineau

325 boulevard Gréber Unité L
75, du Plateau, unité 109
770, boul. Saint-Joseph

Granby

40, rue Évangéline

Grand-Mère

531, 6^e Avenue

Grenville

240, rue Principale

Joliette

373, rue Notre-Dame

Kirkland

3876, boul. Saint-Charles

Lachute

470, rue Principale O.

La Prairie

995, boul. Taschereau

Laval

928, Autoroute 13, Chomedey O.
233, boul. Curé-Labelle
3387, boul. Dagenais O.
510, boul. des Laurentides
5720, boul. des Laurentides
1699, boul. Le Corbusier, bureau 100
750, rue Montrose
3870, boul. Notre-Dame
1899, boul. René-Laennec
4600, boul. Samsou, bureau 19

Longueuil

2588, chemin Chambly
4, rue Saint-Charles E.
6250, boul. Cousineau, bureau 200
5925, boul. Payer
3700, boul. Taschereau

Maniwaki

111, boul. Desjardins

Mascouche

848, montée Masson

Mont Laurier

476, rue de la Madone

Montréal

6593, rue Beauvien E.
4155, rue Bélanger E.
5900, rue Bélanger E., Saint-Léonard
290, rue Chabanel O.
8262, boul. Champlain, Lasalle
4135, rue D'Amiens, Montréal N.
6225, avenue Darlington
865, boul. Décarie, Saint-Laurent
5159, boul. Décarie
88, boul. Don Quichotte
885, rue Fleury E.
2200, rue Fleury E.
5501, boul. Henri-Bourassa E.
Montréal N.
8595, rue Hochelaga
136, boul. Jacques-Bizard, Île Bizard
7050, rue Jarry E., Anjou
4725, rue Jarry E., Saint-Léonard
10, rue Jean-Talon E.
5045, rue Jean-Talon E., local 101,
Saint-Léonard
555, rue Jean-Talon O.
6651, boul. Joseph-Renaud, Anjou
9095, rue Lajeunesse
8410, boul. Langelier, Saint-Léonard
6525, boul. Léger, Montréal-Nord
6500, avenue de Lorimier
2937, rue Masson
8646, boul. Maurice-Duplessis,
Rivière-des-Prairies
6270, boul. Monk
1981, avenue McGill College
1100, avenue du Mont-Royal E.
7333, boul. Newman, Lasalle
1675, rue Notre-Dame, Lachine
3720, rue Ontario E.
7705, avenue Papineau
5059, avenue du Parc
1430, rue Poirier, Saint-Laurent
1100, boul. René-Lévesque O.
8090, rue Saint-Denis
391, rue Saint-Jacques
4080, rue Saint-Jacques

3823, boul. Saint-Laurent
7192, boul. Saint-Michel
8930, boul. Saint-Michel
1155, rue Sainte-Catherine E.
2490, rue de Salaberry
1805, rue Sauvé O.
6615, rue Sherbrooke E.
12050, rue Sherbrooke E.
5651, rue Sherbrooke O.
6640, avenue Somerled
1447, avenue Van Horne, Outremont
4790, avenue Van Horne
5501, avenue Verdun, Verdun
8945, boul. Viau, Saint-Léonard
4214, rue Wellington, Verdun

Murdochville

601, 5^e Rue, C.P. 1210

New Carlisle

168, boul. Gérard-D.-Lévesque

New Richmond

228, boul. Perron

Nicolet

92, place 21 mars, C.P. 1869

Ottawa

1021, Cyrville Road, unité 9

Paspébiac

120, boul. Gérard-D.-Lévesque, C.P. 39

Port Daniel

10, Route 132, C.P. 70

Québec

999, rue de Bourgogne
510, boul. Charest E.
1221, rue Charles-Albanet
580, Grande Allée E., bureau 30
8000, boul. Henri-Bourassa
2600, boul. Laurier, bureau 25
2828, boul. Laurier, local 100
1275, chemin Sainte-Foy
3930, boul. Wilfrid-Hamel O.
3323, boul. du Carrefour
1350, boul. Lebourgneuf

Repentigny

85, boul. Brien, suite E1A
150, boul. Iberville
910A, boul. Iberville

Rimouski

320, rue Saint-Germain E.

Roberval

773, boul. Saint-Joseph
Bureau 101

Rosemère

401, boul. Labelle

Rouyn-Noranda

24, rue Perreault E.

Saguenay

1611, boul. Talbot, bureau 100,

Chicoutimi

3460, boul. Saint-François, Jonquière
1220, avenue du Port, La Baie

Saint-Bruno de Montarville

1354, rue Roberval

Saint-Constant

400, Route 132, local 170

Saint-Eustache

569, boul. Arthur-Sauvé

Saint-Georges

11400, 1^{re} Avenue, local 35

Saint-Hyacinthe

5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu

605, rue Pierre-Caisse

Saint-Jérôme

3, boul. de la Salette

Saint-Lambert

400, avenue Victoria

Saint-Raymond

300, rue Saint-Joseph

Sainte-Marie-de-Beauce

16, rue Notre-Dame N.

Sept-Îles

770, boul. Laure

Sherbrooke

2637, rue King O.
5050, boul. Bourque, Rock Forest

Sorel-Tracy

831, route Marie-Victorin

Terrebonne

1090, boul. Moody

Thetford Mines

222, boul. Frontenac O.
Bureau 101

Trois-Rivières

425, rue des Forges
4450, boul. des Forges

Val d'Or

872, 3^e Avenue

Valleyfield

187, rue Victoria

Vaudreuil-Dorion

43, Cité des Jeunes

Victoriaville

1073, boul. Jutras E.

Westmount

4848, rue Sherbrooke O.

Bureaux et filiales

B2B Banque

Montréal

425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1115

Toronto – Siège social et filiales

199, rue Bay
Bureaux 600 et 610

BLC Services financiers inc.

Montréal – Siège social

1981, avenue McGill College
20^e étage

Montréal

425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 040

BLC Trust

Montréal – Siège social

1981, avenue McGill College
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Financement agricole

Blainville

9, boul. de la Seigneurie
Local 2

Drummondville

571, boul. Saint-Joseph

Granby

40, rue Évangéline

Saint-Hyacinthe

5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu

605, rue Pierre-Caisse

Sainte-Marie-de-Beauce

16, rue Notre-Dame N.

Vaudreuil

43, boul. Cité des Jeunes

Victoriaville

1073, boul. Jutras E.

Gestion privée

Montréal

1981, avenue McGill College
2^e étage

PME – Québec

Brossard

7055, boul. Taschereau
Bureau 425

Drummondville

571, boul. Saint-Joseph

Gatineau

325, boul. Gréber
Unité L

Granby

40, rue Évangéline

Laval

1699, boul. Le Corbusier
Bureau 200

Montréal

255, boul. Crémazie E.
Bureau 1100

Montréal E.

6625, rue Sherbrooke E.
Bureau 203

Québec

2828, boul. Laurier
Local 100, Complexe Jules-Dallaire

Repentigny

85, boul. Brien
Bureau E1A – 2^e étage

Saguenay

1611, boul. Talbot
Bureau 100

Sherbrooke

2637, rue King O.

St-Jean-sur-Richelieu

605, rue Pierre-Caisse

Ste-Marie-de-Beauce

16, rue Notre-Dame N.

Trois-Rivières

4450, boul. des Forges

Victoriaville

1073, boul. Jutras E.

Ville Saint-Laurent

9999, boul. Cavendish
Bureau 101

Secteur Commercial

Kitchener

10, rue Duke O.
Bureau 100

Mississauga

979, chemin Derry E.

Montréal

1981, avenue McGill College
Bureau 1500

Québec

2828, boul. Laurier
Local 100

Thornhill

8500, rue Leslie
Bureau 100

Toronto

130, rue Adelaide O.
Bureau 300

Secteur Immobilier

Calgary

1122 – 4^e Rue Sud O.
Bureau 450

Kitchener

10, rue Duke O.
Bureau 100

Montréal

1981, avenue McGill College
Bureau 1525

Ottawa

1021, chemin Cyrville
Bureau 9

Québec

2828, boul. Laurier
Local 100

Thornhill

8500, rue Leslie
Bureau 100

Toronto

130, rue Adelaide O.
3^e étage

Vancouver

700, rue West Georgia
Bureau 603

Services financiers aux petites entreprises

Alma

500, rue Sacré-Coeur O.

Chicoutimi

1611, boul. Talbot
Bureau 100

Montréal

555, rue Chabanel O.
Bureau 430

Québec

2828, boul. Laurier
Local 100

Services internationaux

Montréal

1981, avenue McGill College
Bureau 1485

Montréal

1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Toronto

130, rue Adelaide O.
3^e étage

Trust La Laurentienne du Canada Inc.

Montréal – Siège social

1981, avenue McGill College

Montréal

555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Chicoutimi

1611, boul. Talbot
Bureau 104

Cornwall

55, rue Water O.
Bureau 385

Drummondville

645, boul. Saint-Joseph
Bureau 100

Granby

20, Place du Lac

Kamouraska

622, rue Elzéar

Laval

1699, boul. Le Corbusier
Bureau 220

Longueuil

1111, rue Saint-Charles O.
Bureau 350

Montréal – Siège social

1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Montréal

1981, avenue McGill College
Bureau 100

3500, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1975

Québec

2505, boul. Laurier
Bureau 100

1350, boul. LeBourgneuf

Pierrefond

3876, boul. Saint Charles

Saint-Jean-sur-Richelieu

100, rue Richelieu
Bureau 150

Thetford Mines

222, boul. Frontenac O.

Toronto

130, rue Adelaide O.
Bureau 301

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

AU 31 OCTOBRE 2013

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾ (000\$)	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque (auparavant B2B Trust)	Toronto, Canada	502 060 \$	100 %
Filiales à part entière			
B2B Banque Services financiers inc. (auparavant M.R.S. inc.)	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. (auparavant Services de valeurs mobilières M.R.S. inc.)	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc. (auparavant Corporation des correspondants M.R.S.)	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
Compagnie de fiducie AGF [fusionnée avec B2B Banque le 1 ^{er} septembre 2013]	Toronto, Canada		
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	295 668 \$	100 %
Filiale à part entière			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Montréal, Canada	95 118 \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	62 363 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	100 250 \$	100 %
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	6 742 \$	100 %

(1) LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE CORRESPOND À LA PARTICIPATION DE LA BANQUE DANS L'AVOIR DES ACTIONNAIRES DES FILIALES.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour la garantie mise à disposition.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque prévu par la réglementation. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel.

Bâle III – Le troisième des Accords de Bâle. Il établit des normes plus strictes en matière d'adéquation des fonds propres et introduit des normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Évaluation à la valeur de marché – Évaluation d'instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur d'après les cours du marché à la date du bilan.

Fonds propres de catégorie 1 – Comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les actions privilégiées, déduction faite du goodwill et des immobilisations incorporelles excédentaires, des activités de titrisation et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Formes de fonds propres plus permanentes selon Bâle III. Comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des couvertures de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun. Les prêts douteux, montant net, correspondent aux prêts douteux, montant brut, moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives pour pertes sur prêts douteux.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision cumulative collective fondé sur la notation interne des risques

des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives

individuelles – Provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes

sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio actif/fonds propres – Ratio de fonds propres réglementé par le BSIF et défini comme l'actif total, majoré d'éléments spécifiques hors bilan et divisé par le total des fonds propres.

Ratio d'efficacité – Mesure clé de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

– Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque de perte financière si une contrepartie (y compris un débiteur, un émetteur ou un garant) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque à l'égard d'un instrument financier figurant au bilan ou hors bilan.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- *Swaps de taux d'intérêt* – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- *Swaps de devises* – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- *Swaps sur rendement total* – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement

connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat global, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

Renseignements aux actionnaires

SIÈGE SOCIAL

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

CENTRE TÉLÉBANCAIRE, Services bancaires automatisés et Service à la clientèle

Tél. : 514 252-1846
ou 1 800 252-1846
Site Internet :
www.banquelaurentienne.ca
Code Swift : BLCM CA MM

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque se tiendra le mercredi 2 avril 2014, à 9 h 30, au Monument-National, Salle Ludger-Duvernay, 1182, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 2S5.

PREUX AU JOUR D'ÉVALUATION

Aux fins des calculs des gains en capital, la valeur marchande des actions ordinaires de la Banque Laurentienne au 22 décembre 1971, jour d'évaluation, redressée en fonction des fractionnements de juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit à 3,72 \$.

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs
Computershare inc.
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif situé au siège social ou téléphoner au 514 284-4500, poste 7545.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 4926.

MÉDIAS

Les journalistes peuvent communiquer avec le secteur Affaires publiques et Communications, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 3901.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1-800-564-6253. Les porteurs d'actions ordinaires et privilégiées non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Ce rapport annuel est produit par le service Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs de la Banque Laurentienne.

An English version of this annual report can be obtained by writing to: Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montréal, Québec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DÉCRITES CI-DESSOUS SONT INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO.	CODE CUSIP/ SYMBÔLE BOURSIER	DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATES DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de : janvier avril juillet octobre	1 ^{er} février 1 ^{er} mai 1 ^{er} août 1 ^{er} novembre
Actions privilégiées			15 mars
Série 10	51925D 86 6 LB.PR.E	**	15 juin
Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	**	15 septembre 15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

Stratégie ciblée, croissance agile et exécution sont les trois piliers qui guident nos investissements sélectifs, notre croissance et notre développement continu. Notre plan d'affaires permet de diversifier les activités et d'accélérer les efforts visant à élargir notre présence à l'échelle pancanadienne. Telle est notre stratégie pour...

MAXIMISER NOTRE POTENTIEL



**BANQUE
LAURENTIENNE**

ISBN 978-2-9812244-5-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

995759F

banquelaurentienne.ca

